

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/3613
22 mai 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 4 de l'ordre du jour

also 62.II.B.2

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Mesures proposées

Rapport du Secrétaire général

62-11551

/...

194 p.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	4
I. LE CADRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT ET LES PROBLEMES A RESOUDRE	11
A. La décennie antérieure : les réalisations et les problèmes non résolus	11
B. Objectifs de la Décennie du développement	21
II. COMMENT ABORDER LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT	31
A. Action au Siège de l'ONU et à celui de la Commission économique pour l'Europe	34
B. Activités des organisations dans le domaine de la planification du développement	35
C. Rôle des commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies	39
D. Action au niveau national	42
E. Assistance à l'exécution des plans de développement	45
III. LA MOBILISATION DES RESSOURCES HUMAINES	46
A. La jeune génération	48
B. Enseignement	53
C. Formation professionnelle	61
D. Développement communautaire	65
IV. DEVELOPPEMENT PAR SECTEUR	69
A. L'alimentation et l'agriculture dans la Décennie du développement	69
B. Les ressources naturelles et la Décennie du développement . . .	78
C. Développement industriel pendant la Décennie du développement .	89
D. L'habitation et le développement urbain dans la Décennie du développement	96
E. La santé et la Décennie du développement	104
F. Transports et communications au cours de la Décennie du développement	109
G. Moyens de communication et d'information du public au cours de la Décennie du développement	113
H. La science et la technique et la Décennie du développement . . .	115
V. COMMERCE INTERNATIONAL	119
VI. COMMENT FINANCER LE DEVELOPPEMENT	131
A. Assistance en capital	131
B. Investissements de capitaux privés étrangers aux fins du développement économique	143
C. Moyens de faciliter l'accès aux sources étrangères de capitaux pour le développement	148
VII. COOPERATION TECHNIQUE ET AUTRES AUXILIAIRES DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PLANIFICATION	151
A. Communication des connaissances	151
B. Coopération technique	154
C. Evaluation des besoins de préinvestissement	157
D. Autres auxiliaires du développement et de la planification . . .	160
ANNEXE I. TEXTE DE LA RESOLUTION 1710 (XVI) DE L'ASSEMBLEE GENERALE	
ANNEXE II. LE PROJET DU MEKONG	

NOTE

Les abréviations ci-après ont été utilisées dans le présent rapport :

ONU	- Organisation des Nations Unies
OIT	- Organisation internationale du Travail
FAO	- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
UNESCO	- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
OACI	- Organisation de l'aviation civile internationale
Banque	- Banque internationale pour la reconstruction et le développement
SFI	- Société financière internationale
AID	- Association internationale de développement
Fonds ou FMI	- Fonds monétaire international
UPU	- Union postale universelle
OMS	- Organisation mondiale de la santé
UIT	- Union internationale des télécommunications
AIEA	- Agence internationale de l'énergie atomique
GATT	- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
FISE	- Fonds des Nations Unies pour l'enfance
OPEX	- Personnel d'exécution et de direction
PEAT	- Programme élargi d'assistance technique

INTRODUCTION

Il est extraordinaire de constater qu'à l'heure où l'abondance commence à être, ou du moins apparaît sur le point d'être, le fait de pays et de groupes de pays entiers, et non plus de quelques individus favorisés, et où le progrès de la science rend désormais possibles des exploits qui vont au-delà des rêves les plus extravagants que faisait jadis l'humanité, il y a dans le monde plus de gens que jamais qui souffrent de la misère et de la faim. Pareille situation est si intolérable et si contraire à l'intérêt bien compris de toutes les nations qu'elle devrait susciter de la part des pays avancés, comme de ceux qui sont en voie de développement, la détermination d'y mettre fin. Les Nations Unies ont reconnu la nécessité d'agir en faisant des dix années qui commencent la Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous pouvons dire sans crainte d'erreur qu'il sera possible de trouver les moyens à la seule condition qu'il y ait une volonté d'atteindre le but.

Au début de la Décennie des Nations Unies pour le développement, nous commençons à comprendre les objectifs véritables du développement et la nature de son processus. Nous apprenons que le développement vise non seulement à satisfaire les besoins matériels de l'homme, mais encore à améliorer ses conditions de vie en société et à répondre à ses aspirations en général. Le développement n'est pas simplement synonyme de croissance économique; c'est une croissance économique accompagnée de transformations. A mesure que notre connaissance du développement s'approfondira, peut-être parviendrons-nous à abréger, dans les pays en voie de développement, certaines des étapes par lesquelles les pays développés sont passés. Peut-être faudra-t-il aussi réexaminer les méthodes à suivre pour atteindre les objectifs du développement.

Depuis dix ans, non seulement nous comprenons beaucoup mieux le processus du développement et ses exigences, mais encore nous avons obtenu des résultats importants. En particulier, nous disposons aujourd'hui de moyens d'action efficaces, comme la Banque et le Fonds monétaire international (dont les ressources viennent d'être augmentées), l'Association internationale de développement et la Société financière internationale, le Fonds spécial des Nations Unies, le Programme élargi d'assistance technique, des programmes spéciaux comme le Programme alimentaire

mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et enfin les programmes ordinaires des diverses institutions des Nations Unies et celui de l'Organisation elle-même. Augmenter les ressources de tous ces services qui ont fait leurs preuves est une condition préalable indispensable au succès de la Décennie du développement. A mesure que de nouveaux problèmes et de nouvelles possibilités apparaîtront, les moyens à employer évolueront, comme cela a été le cas par le passé.

Abstraction faite de ses activités opérationnelles, l'Organisation des Nations Unies s'est révélée utile en tant que tribune internationale de discussion. Plusieurs des faits nouveaux que le chapitre premier ci-après expose dans leurs grandes lignes et qui ont permis de créer les conditions voulues pour le lancement de la Décennie du développement ont eu leur origine dans les discussions et les changements progressifs d'attitude que les échanges de vues et les confrontations au sein des divers organes de l'ONU ont rendu possibles.

Dans les circonstances actuelles, le problème fondamental est de trouver les moyens qui donneront au désir exprès des pays avancés de venir en aide aux pays en voie de développement la possibilité de se traduire par une action efficace. Il faudra ajouter de nouvelles méthodes de coopération technique à celles qui ont déjà fait leurs preuves pour tirer pleinement profit des possibilités économiques et techniques nouvelles qui sont apparues ces dernières années.

Sur le plan économique, le principal objectif de la Décennie consiste à créer les conditions propres à faire en sorte non seulement que le revenu national des pays en voie de développement s'accroisse de 5 p. 100 par an en 1970, mais encore que l'essor se maintienne ensuite à ce rythme. Si l'on y parvient et si la population des pays en voie de développement continue à augmenter au rythme actuel de 2 ou 2,5 p. 100 par an, le niveau de vie individuel aura doublé d'ici 25 ou 30 ans. Si, en revanche, l'accroissement démographique devait s'accélérer encore à la fin de la Décennie - et il semble que dans plusieurs pays le taux annuel d'accroissement atteigne déjà 3 p. 100 au moins - il faudra d'autant plus de temps pour doubler les niveaux de vie.

Le but fixé pour 1970 peut être atteint, mais il faut pour cela que les pays avancés et les pays en voie de développement se montrent les uns et les autres plus disposés à faire les efforts et les sacrifices nécessaires. C'est du reste un but

ambitieux, car, s'il était atteint, il ouvrirait à bon nombre de pays sous-développés la perspective d'une amélioration sensible de leurs conditions de vie. Il offrirait notamment un espoir à la jeune génération d'aujourd'hui.

Une meilleure compréhension de la nature du développement a permis de constater que certaines questions étaient étrangères aux problèmes fondamentaux du développement; on peut citer par exemple la ligne de démarcation entre le secteur public et le secteur privé de l'économie, ou l'opposition entre développement agricole et développement industriel, ou entre enseignement et formation professionnelle. Peut-être a-t-on fait moins de progrès pour analyser la nature des rapports entre la politique d'assistance et la politique commerciale, mais, même là, il semble que l'on en vienne à une conception plus éclairée.

En attendant, on se rend de mieux en mieux compte de l'importance de certaines idées nouvelles, par exemple :

1. L'idée de planification nationale, tant pour le développement social que pour le développement économique. Cette idée est au centre de toutes les propositions mentionnées dans le présent rapport qui visent à intensifier l'action de l'ONU et des institutions qui lui sont rattachées pendant la Décennie du développement. Les anciennes objections contre la planification, qui résultaient surtout d'un malentendu quant au rôle dévolu au secteur privé dans la plupart des plans de développement, ont disparu. On s'accorde maintenant à reconnaître que le but des plans de développement est de fournir un programme d'action permettant d'atteindre certains objectifs fixés à la suite d'études réalistes des ressources disponibles. On constate que la planification est un moyen puissant de mobiliser les ressources existantes et latentes - ressources humaines et matérielles, publiques et privées, nationales et extérieures - dont les pays disposent pour leur développement. On s'est aperçu que l'on avait plus de chances de susciter des efforts énergiques en fixant des objectifs pour un pays tout entier ou pour des branches d'activité données, et en les présentant sous forme de programmes d'action.

2. On se rend désormais mieux compte de l'importance du facteur humain dans le développement et de la nécessité urgente de mobiliser les ressources

humaines. Il apparaît que le rôle d'une main-d'oeuvre compétente dans le progrès économique des pays avancés est plus important, par rapport à celui du capital, qu'on ne l'avait pensé jusqu'à présent. En outre, l'enseignement et la formation, qui élargissent les horizons de l'homme, et l'amélioration de la santé, qui développe sa vitalité, ne sont pas seulement des conditions préalables indispensables au développement; elles comptent aussi au nombre de ses objectifs principaux. On estime qu'il faudra accroître d'au moins 10 p. 100 par an le nombre des personnes ayant une formation spécialisée dans les pays en voie de développement si l'on veut atteindre les autres objectifs de la Décennie.

3. L'un des plus graves problèmes auxquels les pays en voie de développement aient à faire face est l'accroissement du sous-emploi et du chômage. Cet accroissement ne se limite pas aux pays qui subissent déjà des pressions démographiques, encore que l'augmentation rapide de la population soit sans aucun doute une circonstance aggravante majeure. Des mesures de grande portée seront nécessaires si l'on veut que tous les habitants du globe profitent des bienfaits du progrès économique.

4. L'évolution décevante du commerce extérieur dans les pays en voie de développement est due en partie aux obstacles qui s'opposent à l'entrée de leurs produits sur les marchés des pays industriels et en partie au fait que la production de nombre de produits primaires s'est accrue plus rapidement que la demande de ces produits. Il peut bien entendu arriver que les industries anciennes des pays à revenu élevé se ressentent de la "concurrence désorganisée" des pays à revenu faible. Et pourtant, c'est précisément parce qu'ils sont si avancés que les pays à revenu élevé devraient pouvoir atténuer les difficultés de cet ordre sans avoir à rejeter le fardeau de l'adaptation sur les pays en voie de développement en restreignant les marchés d'exportation de ces derniers. Un autre problème, lié au précédent, est celui qui consiste à stabiliser les marchés internationaux des produits de base dont les pays en voie de développement sont si largement tributaires. Des progrès pourraient certainement être réalisés si les grands pays industriels se préoccupaient autant de stimuler les échanges que d'octroyer leur assistance.

5. L'acceptation du principe de l'assistance aux pays en voie de développement dans le domaine de l'équipement est l'une des manifestations les plus frappantes de la solidarité internationale en même temps que de l'intérêt bien compris des pays contributeurs. Si cette assistance passe à 1 p. 100 du revenu national des pays avancés et se maintient à ce chiffre pendant la Décennie du développement, comme l'a suggéré l'Assemblée générale, ce sera là encore une contribution de premier ordre au succès de la Décennie. D'autre part, il faudra adopter une attitude pragmatique et souple pour déterminer les formes que prendront les courants de capitaux et l'assistance, compte tenu à la fois des besoins des pays en voie de développement et de l'évolution de la balance des paiements des pays donateurs.

6. Vers la fin des années 50, l'importance d'une bonne préparation pour les grands programmes d'investissement a commencé à être généralement reconnue. Nombre de pays en voie de développement manquent de toute connaissance précise sur leurs ressources. Toutefois, même lorsqu'ils peuvent déceler les secteurs propices aux investissements, il arrive qu'il leur soit impossible de passer à l'exécution parce qu'il leur manque l'un au moins des facteurs de production indispensables : main-d'oeuvre, capital, promoteurs ou techniciens. A l'Organisation des Nations Unies, le Fonds spécial s'est spécialisé dans les travaux de préinvestissement, s'attachant plus spécialement aux enquêtes et aux études sur les possibilités d'exploitation des ressources naturelles, à la formation technique et professionnelle et à la création d'instituts de recherche appliquée. On estime que, pour atteindre les objectifs de la Décennie, il faudra que le total des dépenses de préinvestissement atteigne d'ici 1970 un milliard de dollars par an environ, soit à peu près le double des dépenses actuelles.

7. L'un des domaines où il importe le plus d'intensifier les activités de préinvestissement est celui des enquêtes sur les ressources naturelles (eau, minéraux, énergie, etc.) et de leur mise en valeur. Pour la mise en valeur des ressources hydrauliques, notamment, les organismes des Nations Unies peuvent avoir un rôle important à jouer. Presque tous les grands fleuves du monde traversent plusieurs pays et leur aménagement exige une coopération à l'échelon régional et international.

8. On se rend encore mal compte des possibilités que la technique moderne et les nouvelles méthodes de recherche et de développement apportent pour s'attaquer aux problèmes des pays en voie de développement. Depuis la deuxième guerre mondiale, on sait que des méthodes nouvelles permettent de résoudre la plupart des problèmes techniques et scientifiques dès l'instant qu'ils sont convenablement posés. Toutefois, on n'a pas consacré suffisamment d'efforts à poser ou à résoudre les problèmes auxquels se heurtent les pays en voie de développement, bien que beaucoup de ces problèmes ne paraissent pas présenter de difficultés insurmontables; c'est ainsi que les problèmes soulevés par la mise au point de machines robustes et faciles à entretenir ne devraient pas être aussi complexes que ceux qu'il faut résoudre pour créer et lancer dans l'espace un satellite fonctionnant en permanence. Il paraît également souhaitable d'encourager les recherches sur les problèmes sociaux auxquels se heurtent les pays en voie de développement entrant dans une période de transformations sociales rapides.

9. Pour que les méthodes des pays avancés puissent être adaptées avec succès à la situation et aux problèmes des pays en voie de développement, il faut que les premiers soient désireux et capables de mettre à la disposition des seconds les ressources nécessaires en personnel compétent. Or, il se peut que - si de nouvelles mesures ne sont pas prises - la pénurie de personnel hautement qualifié compromette plus gravement le succès de la Décennie du développement que l'insuffisance des ressources matérielles ou financières. Les experts ou équipes d'experts de la coopération technique ne devraient plus rester isolés, mais devraient travailler en contact étroit avec les institutions des pays avancés qui connaissent le mieux les problèmes qu'ils auront à résoudre. Il faudrait également faire en sorte que les experts étrangers participent à la création d'institutions qui les remplaceront à leur départ et poursuivront leur tâche.

La réussite de la Décennie des Nations Unies pour le développement dépendra en grande partie de l'application de ces idées nouvelles. Précisément parce qu'elles sont nouvelles, il n'est pas possible d'en percevoir encore toute la portée. Il est probable que, dans bien des cas, elles provoqueront une transformation des attitudes et des conceptions actuelles.

Le rapport ci-après contient un certain nombre de suggestions visant à intensifier les activités actuelles des organismes des Nations Unies ainsi que des propositions de caractère nouveau. Celles-ci portent sur toute une série de problèmes intéressant le développement. Mais on s'est efforcé dans chaque cas d'indiquer les domaines où l'action des organismes des Nations Unies peut le mieux servir de levier pour le développement en général en même temps que de lien pour stimuler le progrès dans d'autres secteurs.

I. LE CADRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT ET LES PROBLEMES A RESOUDRE

A. La décennie antérieure : les réalisations et les problèmes non résolus

La décennie écoulée a été marquée, dans diverses directions, par d'utiles progrès qui faciliteront l'intensification des efforts pendant la décennie en cours. On en est venu notamment à reconnaître d'une manière générale que le progrès des pays sous-développés représente l'un des problèmes les plus importants qui se posent sur le plan de l'économie mondiale, et à accepter pour principe la nécessité d'une association entre pays développés et pays sous-développés si l'on veut résoudre ce problème. Ce principe de solidarité internationale ne s'appliquait guère jusqu'alors au-delà des frontières nationales. L'adoption par l'Assemblée générale, au début de la Décennie du développement, d'une résolution sur l'"action concertée en vue du développement économique des pays économiquement peu développés"^{1/} porte témoignage de l'acceptation de ce principe. Plusieurs autres notions ont également acquis droit de cité.

- i) Les pays en voie de développement ont progressivement compris que pour assumer leur part de la responsabilité commune, il leur faudrait non seulement consentir à de grands efforts et de grands sacrifices, mais aussi s'écarter des traditions et réaliser des réformes économiques et sociales s'ils voulaient atteindre les objectifs qu'ils fixeraient peut-être eux-mêmes pour accélérer l'élévation de leur niveau de vie. Par voie de conséquence, leurs efforts se sont manifestés de plus en plus par l'élaboration de plans nationaux de développement économique et social.
- ii) Le principe de solidarité récemment accepté s'est quant à lui manifesté par une volonté beaucoup plus grande à prêter assistance aux pays en voie de développement. Le montant de l'aide effectivement fournie a augmenté régulièrement tous les ans, représentant une part peu à peu croissante du revenu national des pays riches comme des pays pauvres. Le même phénomène s'est également manifesté par une accélération du rythme des prêts de la Banque internationale et par une augmentation de son capital, qui a doublé. En outre, on a également mieux compris qu'il y a lieu de

^{1/} Résolution 1515 (XV) de l'Assemblée générale.

donner à une partie de l'aide fournie des formes adaptées à la capacité de remboursement des pays en voie de développement, si l'on veut que cette aide réponde bien à son objectif primordial, qui est de favoriser le développement. Que cette notion soit désormais admise, c'est ce qu'indiquent très clairement la création de l'AID ainsi que l'adoption unanime, par le Comité de l'Assemblée générale pour un Fonds d'équipement des Nations Unies^{2/}, d'une série de principes relatifs au financement du développement. On a vu aussi se manifester de plus en plus le souci de coordonner l'assistance accordée, sous ses diverses formes et quelles que soient ses sources, et, notamment, d'élaborer des plans qui permettent de mobiliser les ressources intérieures des pays en voie de développement.

- iii) La nécessité de planifier le développement et les techniques correspondantes ont été beaucoup précisés. On ne les confond plus désormais avec des problèmes entièrement distincts et différents, comme celui de la démarcation entre secteur public et secteur privé de l'économie, ou celui de la politique qu'un pays doit suivre à l'égard de ses ressources naturelles et des investissements étrangers. D'autres faux problèmes, comme ceux qui découlent d'une prétendue opposition entre développement agricole et industrialisation, ou entre infrastructure et production, ont également été en majeure partie écartés. On a aussi précisé l'objectif du développement en comprenant qu'il fallait "tenir dûment compte de ses aspects humains et sociaux"^{3/}. La voie ainsi déblayée, on est désormais prêt à étudier sans doctrine préconçue les vrais problèmes du développement, à savoir l'épargne, la formation technique et la planification, et à prendre les mesures que ces problèmes demandent. En particulier, on s'est beaucoup mieux rendu compte qu'il y a intérêt à envisager les divers problèmes qui se posent non un par un, mais dans une perspective d'ensemble, grâce à une judicieuse planification du développement.

^{2/} Document E/3514, par. 23.

^{3/} Résolution 1515 (XV) de l'Assemblée générale, alinéa e) du paragraphe 3.

- iv) On en est venu à reconnaître qu'il faut prendre des mesures sur le plan international pour résoudre les problèmes que posent la faiblesse et l'instabilité structurelles des termes de l'échange, et les effets qu'elles ont sur les marchés d'exportation des pays en voie de développement, et on a réuni à cet égard depuis 1950 d'utiles données d'expérience et d'utiles propositions.
- v) On a vu se développer au cours de ces dix années l'idée d'une coopération technique internationale et l'idée de travaux de préinvestissement, et vers la fin de la décennie on se rendait de mieux en mieux compte du potentiel énorme que représentent les ressources inexploitées et les possibilités latentes d'investissement. Le Fonds spécial des Nations Unies est issu de cette nouvelle orientation.
- vi) Récemment on s'est aussi de mieux en mieux rendu compte de l'importance qu'il convient d'attacher au facteur humain dans le développement économique. La recherche et l'expérience ont montré que l'apport du capital matériel seul ne prévaut certes pas autant qu'on l'a cru à un moment donné. Cette nouvelle conception est à l'origine de nouvelles méthodes visant à mettre à profit, grâce à l'instruction, à la formation technique, au développement communautaire, à l'utilisation de la main-d'oeuvre inactive et à l'éradication de la maladie, les vastes ressources humaines inexploitées des pays en voie de développement. Alors qu'au début de la dernière décennie on considérait que la mise en valeur d'un pays consistait essentiellement à lui faire produire des biens, à la fin de la décennie on admettait à peu près partout que l'élément crucial n'était pas la production mais plutôt la capacité de produire, qui est inhérente à l'individu.
- vii) On a aussi mieux vu que la réforme sociale et la stratégie économique constituent les deux faces d'une même médaille, la stratégie unique du développement. Cette idée n'a été acceptée qu'à l'issue d'une série d'étapes intermédiaires au cours desquelles l'opposition initiale qui mettait les deux notions face l'une à l'autre a fait place à un parallélisme que traduisait, par exemple, l'expression "développement

économique et social équilibré". Au terme de l'évolution, il y a assimilation des deux notions, ce qui s'explique le mieux quand on dit que le problème des pays sous-développés n'est pas simplement un problème d'expansion mais un problème de développement. Le développement, c'est l'expansion plus la transformation; la transformation, de son côté, est sociale et culturelle autant qu'économique, et qualitative autant que quantitative. On ne devrait plus désormais avoir à parler de "développement économique et social", puisque le développement - distinct de l'expansion - doit automatiquement englober les deux notions. Il découlait directement de cette nouvelle façon de considérer le développement que les indicateurs de progrès, s'ils étaient purement économiques, ne donnaient, comme l'expérience l'a montré, qu'un aperçu limité de la situation et pouvaient dissimuler autant de choses qu'ils en révélaient.

- viii) Certaines tendances à la coopération régionale des pays en voie de développement se sont fait jour et se sont fortement accusées vers la fin de la décennie. Les organismes des Nations Unies^{4/} ont beaucoup contribué à cette évolution.
- ix) On a vu pendant la décennie se constituer progressivement divers appareils administratifs internationaux, instruments d'action internationale.
- x) De grands progrès ont été accomplis dans certaines directions et ceux que l'on a enregistrés dans la lutte contre certaines maladies sont peut-être les plus marquants. Par suite, l'écart entre pays riches et pays pauvres sur le plan des espérances de vie - distinct du plan du revenu - s'est réduit. Des progrès sensibles ont également été enregistrés dans le domaine de l'instruction.

Telles sont les fondations indispensables sur lesquelles on peut édifier une décennie du développement. La Commission chargée de l'évaluation des programmes a, dans son rapport intitulé Perspectives pour les cinq années 1960-1964^{5/}, exposé comme suit les réalisations de la décennie antérieure : "De grands progrès ont été

^{4/} Les organismes des Nations Unies comprennent l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

^{5/} Publication des Nations Unies, No de vente : 60.IV.14, p. 105 et 106.

faits, qu'il s'agisse des méthodes d'enquête et de l'établissement de statistiques ou autres données internationalement comparables. Maintes études sont en cours qui ont pour but de déterminer les besoins et de dégager les problèmes appelant une action, publique ou privée, nationale ou internationale. On a défini des objectifs et fixé des normes. Mais surtout on a organisé dans le monde entier, au moyen de l'assistance technique, des échanges de connaissances théoriques et pratiques, base même du développement économique et social. C'est de la sorte que les organisations internationales contribuent maintenant beaucoup à encourager l'action des gouvernements et à seconder leurs efforts en vue d'améliorer la situation économique et d'élever les niveaux de vie".

L'éclaircissement des difficultés et problèmes et l'entente qui s'est faite dans une large mesure sur bien des méthodes à adopter se reflètent dans les décisions relatives au développement économique et social qu'ont prises l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes des Nations Unies. Lors des dernières sessions en date de divers organes des Nations Unies, on a constaté une large mesure d'entente sur certaines méthodes clés qui aideront les pays en voie de développement à franchir le seuil du développement. C'est pourquoi les décisions et les recommandations adoptées à cet effet au cours des deux premières années de la Décennie du développement constituent, en vue d'une intensification de l'action des Nations Unies et de l'action internationale, un cadre précieux pour les années à venir. Ces décisions et recommandations sont d'autant plus utiles qu'en général leurs auteurs ou partisans comptent un grand nombre de pays qui se trouvent à divers stades de développement et qui ont des systèmes sociaux ou politiques différents. Le Secrétaire général a soigneusement tenu compte de l'avis des gouvernements et de l'entente dont témoignent ces décisions, et il estime que les propositions qu'il soumet leur répondent.

Mais il est intervenu des transformations qui ont fait apparaître de nouveaux types de problèmes, réclamant de nouvelles techniques et méthodes, une nouvelle optique. A cette nouvelle tâche, tous les organismes peuvent contribuer, sur le plan des idées et des politiques comme sur le plan de l'exécution. Il faut que les gouvernements attachent plus d'importance à la planification, mais il faut en même temps veiller à améliorer les mécanismes actuels qui permettent de coordonner les

politiques et les travaux d'exécution non seulement entre les divers organismes des Nations Unies, mais aussi entre ces organismes et les institutions ne relevant pas des Nations Unies qui, actuellement, s'occupent activement de ces problèmes et des importants programmes bilatéraux.

Un certain nombre de problèmes non résolus pendant la décennie précédente demandent, semble-t-il, qu'on s'y attaque d'urgence au cours de la Décennie du développement. Ces problèmes constituent une épreuve décisive pour les organismes des Nations Unies, comme du reste au premier chef pour les habitants et les gouvernements des pays en voie de développement et pour ceux qui cherchent à les aider. Certains de ces problèmes sont mentionnés ci-après :

- i) Malgré les progrès enregistrés du fait que l'on s'est mis d'accord sur les principes de la planification du développement et que l'on a précisé les concepts et les méthodes du développement, et quoique l'on puisse effectivement citer certains exemples incontestables de planification réussie et judicieuse, il n'en reste pas moins que dans l'ensemble la majorité des pays considérés n'avaient toujours pas de plan de développement, ou, au mieux, n'avaient que des rudiments de plans, sous forme de projections d'ordre général ou de programmes d'investissements publics, ou n'avaient que des plans sans mise à exécution. Dans la plupart des cas, les données de fait indispensables à l'élaboration de ces programmes d'action font encore défaut, comme aussi du reste les compétences en matière de planification qui permettraient d'utiliser et d'interpréter ces données. Un véritable plan de développement, qui constitue un programme d'action intéressant tant le secteur public que le secteur privé de l'économie, tient pleinement compte des sacrifices nécessaires et mobilise les ressources voulues, de même qu'il offre l'occasion de mettre en valeur les ressources inexploitées du pays. Ce type de plan demeure l'exception plutôt que la règle.
- ii) Les prix des produits primaires étaient élevés au début de la dernière décennie, mais ont ensuite progressivement fléchi. Les recettes que les pays sous-développés tirent de l'exportation de produits primaires ou de biens manufacturés n'ont manifestement pas suffi à déclencher l'essor dynamique qui aurait été indispensable pour financer leur développement.

économique à un taux d'expansion acceptable. Cela est d'autant plus décevant que le commerce international, dans son ensemble, se montrait suffisamment dynamique pour assurer le financement du développement économique, pour peu que la part des pays sous-développés dans les échanges globaux eût pu se maintenir. La stabilité persistante de l'expansion des principaux pays industriels n'a pas suffi à elle seule à stabiliser les prix des produits de base. Cet état de choses tenait à plusieurs facteurs, notamment au fait qu'on ne traitait pas les exportations des pays en voie de développement comme on aurait dû pour tenir compte de l'importance primordiale que l'accroissement de ces exportations revêtait, comme on le reconnaissait, pour l'expansion équilibrée de l'économie mondiale.

- iii) En ce qui concerne le courant des capitaux et de l'assistance à long terme, les entrées nettes de capitaux dans les pays à faible revenu ont augmenté considérablement au cours de la seconde partie de la dernière décennie (plus rapidement que le revenu national des pays riches ou des pays bénéficiaires), mais sont néanmoins restées très sensiblement inférieures à 1 p. 100 du revenu national combiné des pays les plus riches. Malgré certains progrès, la majeure partie de cette aide financière était fournie dans des conditions qui ne garantissaient pas effectivement aux pays intéressés qu'elle continuerait d'être fournie; elle est restée fragmentée, par la multiplicité de ses sources, des formes sous lesquelles elle se présentait et des fins auxquelles elle était fournie; la fraction de l'aide multilatérale fournie par l'ONU et les organisations qui lui sont reliées est demeurée faible. Rien n'indiquait nettement qu'on avait trouvé le moyen d'assurer aux pays en voie de développement un apport régulier, sûr et diversifié de capitaux privés, et il n'était du reste aucunement certain que l'on pût compter sur un tel courant tant que le développement n'aurait pas acquis un certain rythme. Quoi qu'il en soit, la charge croissante des engagements pris pour rembourser le principal et les intérêts ou les bénéfices provenant d'investissements antérieurs, si on y ajoutait l'incertitude

et le manque de dynamisme des recettes d'exportation de nombreux pays sous-développés, soulignait combien il importait d'accroître la proportion de l'assistance fournie sous des formes pesant moins sur la balance des paiements que les prêts traditionnels. En outre, le fléchissement des prix des produits de base ces dernières années a réduit à rien une bonne partie de l'accroissement net de l'assistance fournie aux pays en voie de développement.

- iv) La production agricole dans les pays en voie de développement a augmenté, au cours de la dernière décennie, à peine plus rapidement que la population de ces pays. En Asie et en Extrême-Orient, les disponibilités en calories et en protéines animales par habitant viennent juste d'atteindre à nouveau le niveau d'avant guerre. Dans les autres régions sous-développées, les disponibilités en calories sont supérieures à ce qu'elles étaient avant la guerre, mais les quantités de protéines animales par personne demeurent inférieures à ce niveau. Pour la nutrition, l'écart entre les normes existantes est plus marqué que jamais et le nombre d'êtres humains qui souffrent de la faim ou de malnutrition est plus élevé aujourd'hui qu'il n'a jamais été dans l'histoire du monde. L'accroissement de la productivité agricole ne suffit pas, au taux actuel, à fournir les excédents qui sont essentiels si l'on veut réaliser l'industrialisation des pays sous-développés et accélérer l'augmentation de leur revenu national.
- v) La production industrielle par habitant a, depuis 1950, augmenté dans les pays en voie de développement à un rythme égal ou même légèrement supérieur à celui qu'enregistraient les pays plus avancés. Si ce résultat est heureux, on ne peut guère trop s'en féliciter toutefois, car il y a si peu de points de comparaison que le rapprochement n'a pas grand sens. L'industrialisation progresse bien peu à peu, mais l'industrie manufacturière ne représente encore que moins d'un cinquième de la faible production des pays sous-développés et jusqu'à présent, l'emploi créé par l'industrialisation n'a pas suffi à empêcher que dans les pays en voie de développement le chômage et le sous-emploi ne s'étendent.

vi) On s'est trop peu préoccupé d'orienter la science et la technique vers les problèmes particuliers aux pays sous-développés. Cela s'explique en partie par la charge continue et accrue imputable aux armements, qui fait qu'il est plus difficile de s'attacher sur le plan de la science et de la technique aux problèmes des pays en voie de développement. De vastes ressources financières et de nombreuses compétences, dont on pourrait sinon consacrer une partie aux problèmes particuliers des pays en voie de développement, sont absorbées d'emblée par la course aux armements. Mais, même si l'on tient compte des exigences continues de l'armement, il devrait être possible au moment où l'on répartit les ressources disponibles pour la recherche et le développement, d'affecter un rang de priorité plus élevé aux problèmes qui revêtent une importance particulière pour les pays en voie de développement. Autrefois, dans les pays qui en étaient au début de leur développement économique, le taux d'expansion était plus rapide que dans les pays industriels plus anciens, parce que les premiers étaient à même de tirer parti des connaissances théoriques et techniques accumulées par les seconds. Cet enchaînement a constitué un facteur d'égalisation et d'expansion équilibrée dans l'économie mondiale jusqu'en 1914, ou peut-être même jusqu'en 1929, mais il n'en est plus ainsi depuis. De fait, ce sont certains pays développés parmi les plus anciens qui enregistrent les taux d'expansion les plus élevés. De la sorte, il se peut que l'accumulation des connaissances ne parvienne plus à être de plus en plus utile pour les pays sous-développés; en tout cas, son utilité n'est certainement plus fonction de son volume. Outre la pénurie de personnes qualifiées capables de mettre à profit les progrès techniques - pénurie qui est d'une gravité cruciale - les capitaux énormes qu'exige l'application des nouveaux procédés, l'échelle d'opération qu'ils supposent et le fait qu'ils s'orientent vers des secteurs déjà avancés rendent la technologie très poussée de moins en moins directement applicable - sans direction délibérée et un gros effort d'adaptation - aux besoins concrets des pays en voie de développement.

vii) Bien que l'on ait de plus en plus reconnu que l'objectif ultime du développement économique est le progrès social, et que la réforme sociale elle-même est une condition indispensable du progrès économique, ces principes n'en sont pas encore à inspirer partout la politique suivie. A continuer de négliger les aspects sociaux du développement économique, on risque soit la stagnation sur le plan économique, soit un bouleversement de l'ordre social existant par la violence.

Ainsi, au début de la Décennie du développement, le tableau qui se dégage est complexe. Les pays sous-développés ont fait des progrès. Certains d'entre eux ont progressé très rapidement, assez du moins pour prouver que les économies sous-développées pourraient se développer de façon continue. Ces pays-là occupaient en général une place intermédiaire, leur revenu approchant déjà celui des pays les plus développés. Mais le taux de progrès des pays sous-développés considérés en groupe, si on le mesure en fonction du revenu par habitant, a été très faible, plus près de 1 que de 2 p. 100. La plupart des autres indices de progrès social témoignent également d'un progrès lent et irrégulier. En outre, les progrès effectivement accomplis dans les pays sous-développés ont été souvent inégaux, en ce qu'ils étaient limités à certains secteurs de l'économie ou à certaines régions ou groupes de pays. Par suite, l'écart entre les niveaux de vie à l'intérieur même du groupe des pays sous-développés est souvent aussi marqué que celui qui existe entre les pays développés et les pays en voie de développement considérés dans leur ensemble.

L'élévation du niveau de vie moyen, dans l'ensemble du monde, est entravée aussi par les déplacements de la répartition de population dus à ce que le chiffre de la population augmente plus rapidement dans les pays en voie de développement que dans les pays plus riches. A mesure qu'une fraction de plus en plus importante de l'accroissement de la population mondiale est imputable aux pays en voie de développement, l'amélioration des conditions de vie dans l'ensemble du monde qui aurait sûrement été sensible à la suite des progrès accomplis dans certains pays tend à se trouver réduite à rien. Quoi qu'il en soit, le nombre d'êtres humains qui vivent effectivement dans le dénuement ou une pauvreté inacceptables a presque certainement augmenté et non diminué. Cela est dû à l'effet combiné de l'accroissement rapide de la population dans les pays les plus pauvres et du fait qu'ils n'ont pas

participé pleinement à la marche générale vers le progrès. Même en matière d'instruction, domaine dans lequel de nombreux pays sous-développés ont à leur actif des réalisations importantes au cours de la dernière décennie, les progrès ne sont pas assez importants pour qu'il y ait lieu d'en tirer gloire. Malgré tout ce que l'on fait pour éliminer complètement l'analphabétisme, le nombre d'analphabètes risque d'augmenter plutôt que de diminuer par suite de cet accroissement ininterrompu de population. En Inde par exemple, les chiffres des recensements de 1951 et 1961 indiquent que pendant ces dix ans, le nombre des personnes capables de lire et d'écrire a augmenté de plus de 40 millions, mais cette réussite même n'a pas suffi à empêcher que le nombre d'analphabètes n'augmente de plus de 11 millions dans le groupe des personnes âgées de 5 ans et plus^{6/}.

B. Objectifs de la Décennie du développement

Une fois acquise la volonté de réussir, la première tâche est de définir l'objectif à atteindre. A cet égard, la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale, texte de base, indique dans quel sens il faut travailler. L'objectif consiste à

"... accélérer le progrès vers la croissance auto-entretenu de l'économie des divers pays et leur progrès social, de manière à parvenir dans chaque pays sous-développé à une augmentation sensible du taux de croissance, chaque pays fixant son propre objectif, en prenant comme but un taux minimum de croissance annuelle du revenu national global de 5 p. 100 à la fin de la Décennie; ...".

Il est important que l'accent soit mis sur "les divers pays" et sur "chaque pays fixant son propre objectif". Les propositions du Secrétaire général partent de la même hypothèse, à savoir que la clef du problème de l'accélération du développement ne peut être trouvée que dans chaque pays pris séparément. Il appartient à chaque pays de fixer ses objectifs concrets, ainsi que les conditions et les possibilités de son développement, de préférence dans le cadre d'un plan global de développement. Conformément donc à cette notion sur laquelle la résolution de l'Assemblée générale insiste, ce n'est qu'au cours de la seconde étape

^{6/} Aux fins de cette comparaison, on a corrigé les chiffres du recensement pour tenir compte des différences dans la portée géographique des dénombrements de 1951 et de ceux de 1961. D'après les chiffres non corrigés, l'augmentation du nombre des analphabètes est encore plus forte.

- une fois qu'on aura examiné les plans de développement nationaux et que l'entente se sera faite à ce sujet - que l'on pourra évaluer les besoins globaux auxquels il faudra faire face pour atteindre ces objectifs. Il faut que la volonté collective de réussir aboutisse à une association entre pays dans l'exécution des plans nationaux. Il n'est guère besoin de dire que cela n'exclura pas - et de fait cela exigera même - une coopération régionale ou même plus large encore entre pays sous-développés, pas plus que cela n'exclura une action d'ordre mondial là où elle s'impose, notamment dans des domaines comme celui des échanges commerciaux.

La résolution de l'Assemblée assigne à l'objectif à atteindre un ordre de grandeur, et on sait que d'ici 1970 le taux minimum de croissance annuel du revenu national global doit être de 5 p. 100 dans tous les pays sous-développés, ou du moins dans la grande majorité d'entre eux. On peut peut-être poser en principe que pour parvenir à ce résultat minimum à la fin de la Décennie, il faut que pendant tout le reste de cette Décennie le taux moyen d'accroissement du revenu global de tous les pays sous-développés ne soit pas inférieur à 5 p. 100, et il serait même souhaitable que, vers la fin de la Décennie, il atteigne 6 p. 100 au moins. C'est en partant de ces hypothèses que l'on peut évaluer l'ampleur de l'effort global nécessaire.

D'après les meilleures estimations actuelles, le taux d'accroissement du revenu national de tous les pays sous-développés considérés ensemble est d'environ 3 1/2 p. 100 par an. La tâche immédiate consiste donc à augmenter ce taux de quelque 1 1/2 p. 100 de façon qu'il atteigne 5 p. 100 au moins pendant les quelques années à venir, et de l'augmenter à nouveau de 1 1/2 p. 100 de façon qu'il atteigne plus de 6 p. 100 par an à la fin de la Décennie. Il faut souligner toutefois que l'objectif réel de la Décennie du développement ne peut pas être formulé en termes globaux, mais doit être fixé dans chaque pays, où doivent être arrêtés des objectifs nationaux minimaux.

Un accroissement du revenu réel global de 5 p. 100 par an - dans l'hypothèse où le taux de l'accroissement de population se maintiendrait à son chiffre actuel - permettrait de doubler le niveau de vie de l'individu dans les 25 à 30 ans à venir, même si l'on tient compte des taux nécessaires de l'épargne et du réinvestissement des revenus supplémentaires; cela constituerait une amélioration sensible des conditions de vie pendant la période de vie active de chaque individu. Il faut toutefois souligner qu'à 5 p. 100, l'accroissement annuel du revenu national global

ne suffirait pas à entraîner une augmentation très rapide du revenu par habitant dans les pays où la population s'accroît le plus vite. Les taux d'accroissement de la population dans un certain nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont depuis quelque temps de l'ordre de 3 à 3 1/2 p. 100 par an, et, d'après une projection des tendances récentes de la mortalité, il est probable que c'est à ce rythme-là que la population va de plus en plus s'accroître dans ces régions du monde au cours des dix années à venir, à moins que les taux de natalité ne fléchissent fortement. Dans ces conditions, un accroissement de 5 p. 100 du revenu global correspondrait à un accroissement annuel de 1 1/2 à 2 p. 100 seulement du revenu par habitant et il faudrait attendre de 35 à 50 ans pour voir le revenu par habitant doubler.

Il y a lieu de signaler qu'une prime spéciale s'attache à toute intensification du progrès dans les pays sous-développés. Si le taux d'accroissement du revenu global est de 3 p. 100 alors que la population augmente de 2 p. 100, l'amélioration du niveau de vie moyen n'est que de 1 p. 100 et les deux tiers de cette augmentation servent à faire face à l'accroissement de population. Mais si le revenu global est doublé et atteint 6 p. 100, l'amélioration passe de 1 à 4 p. 100, c'est-à-dire qu'elle n'est pas multipliée par deux mais par quatre. Cette constatation devrait pouvoir inciter tout particulièrement à intensifier les efforts, tant dans les pays sous-développés que dans les autres, servir d'impulsion au départ et permettre d'épargner à long terme les ressources indispensables à l'accomplissement d'une tâche dont tous s'accordent à penser qu'il faudra tôt ou tard la mener à bien.

Une autre considération est liée à la précédente : si l'accélération de l'accroissement du revenu se trouve aller de pair avec l'amélioration de la répartition intérieure du revenu et si les avantages sociaux de cette amélioration sont largement répartis, le nombre d'êtres humains vivant dans des conditions inférieures au minimum vital acceptable pourra diminuer à un rythme encore plus rapide que le simple accroissement du revenu global ne permettrait de l'envisager. Il est vrai que la résolution de l'Assemblée générale ne fixe d'objectif quantitatif précis que pour l'accroissement du revenu global et n'en fixe pas pour la modification de la répartition du revenu. On peut toutefois tenir pour acquis que l'accroissement de 5 p. 100 fixé comme objectif par la résolution implique aussi que le revenu

supplémentaire ainsi obtenu soit employé à bon escient dans l'intérêt des groupes les plus pauvres de la population et permette un progrès social qui puisse au moins "répondre" à cette augmentation du revenu national global. Normalement, cela revient à dire que l'augmentation du revenu global doit être associée à une égalisation de la répartition du revenu ou qu'en tout cas elle ne doit pas accuser davantage les inégalités actuelles. L'Assemblée générale, dans sa résolution, mentionne plus particulièrement le progrès social, le développement social, la réforme agraire, l'élimination de l'analphabétisme, de la faim et de la maladie, l'amélioration de l'enseignement et autres mesures analogues de progrès social.

Si l'on pouvait épargner une plus forte proportion du revenu ainsi accru et l'investir de façon productive, ou bien la consacrer à la formation, à l'enseignement, à la recherche, au recensement des ressources naturelles et à d'autres dépenses courantes propres à favoriser le développement, on aurait moins besoin d'assistance extérieure^{7/}.

Les considérations ci-dessus devraient contribuer elles aussi à accélérer l'accroissement du revenu dans les pays sous-développés en vue de l'objectif fixé par l'Assemblée générale. Ces considérations permettent de voir aussi dans quelle direction il conviendrait d'orienter essentiellement les premiers efforts : il faut chercher à réduire les disparités qui existent à l'intérieur même du groupe des pays sous-développés, élever fortement le montant de l'épargne et des investissements et consacrer des crédits importants à la formation et aux dépenses courantes de développement. Ce sont là les grandes lignes dont s'inspirent les mesures que l'on va proposer ici pour la Décennie du développement. L'objectif fixé peut être atteint. L'expérience acquise au cours de la dernière décennie et plus précisément l'expérience que les organismes des Nations Unies ont acquise pour ce qui est du préinvestissement comme du financement proprement dit des diverses activités, nous permet de dire avec une certitude quasi absolue que presque tous les pays

^{7/} Par exemple, si un cinquième du revenu accru pouvait être immédiatement consacré à des investissements raisonnablement productifs, les investissements actuellement financés par des capitaux étrangers pourraient être remplacés par les ressources intérieures en douze à treize ans. On considère là la totalité des ressources - l'arrêt d'un apport de ressources extérieures destinées à l'investissement pourrait de toute manière susciter des difficultés pour la balance des paiements du pays en voie de développement.

sous-développés ont en puissance, de par leurs ressources matérielles et humaines, les moyens d'assurer à leur population un niveau de vie décent. Il s'agit de mobiliser ces ressources matérielles et humaines inexploitées et de les faire produire.

Nous savons en outre qu'une bonne planification du développement est un puissant moyen de mobiliser ces ressources inexploitées du fait qu'elle offre une solution rationnelles des problèmes en jeu.

Un "véritable" plan de développement devrait comporter au moins les éléments suivants :

- i) Des objectifs et des buts globaux, notamment en ce qui concerne le revenu national et l'emploi;
- ii) Un programme d'investissements publics, avec répartition des dépenses de développement entre les principaux secteurs, à l'effet d'édifier l'infrastructure économique et sociale;
- iii) Un plan prospectif des investissements privés dans les secteurs principaux;
- iv) Un ensemble de mesures (notamment dans les domaines suivants : politique fiscale et financière, commerce extérieur, change et investissements étrangers) propres à stimuler, orienter et influencer les investissements privés;
- v) En coordination avec le programme évoqué sous ii), un programme destiné à financer les investissements publics et privés grâce aux ressources nationales et étrangères, y compris le budget de l'Etat et les réserves de devises;
- vi) Des programmes sectoriels comportant des projets précis;
- vii) Des mesures de politique générale visant à changer certaines institutions de base : réforme agraire, politique du travail, etc.^{8/}

Une véritable planification du développement exige que l'on combine tous ces éléments en les reliant systématiquement les uns aux autres. Sous réserve que cette combinaison soit possible, ou même que l'on puisse se rapprocher suffisamment

^{8/} Cette liste est tirée du document intitulé "Dix ans de planification et de mise en valeur dans la région de la CEAE0", publié à l'occasion de la Conférence des planificateurs économiques d'Asie qui a été réunie par la CEAE0 à New Delhi, en 1961.

de cette combinaison idéale, l'expérience montre que cela suffit déjà à accélérer sensiblement le rythme actuel du progrès.

On ajoutera qu'il n'y a véritablement planification du développement que si l'on parvient à s'assurer la coopération de la population en fondant le développement sur leurs aspirations mêmes et à faire des résultats du développement la base de progrès d'ordre social autant qu'économique. Pour reprendre les termes dont s'est servie la Commission que le Conseil a chargée de l'évaluation des programmes : "L'un des plus grands dangers en matière de politique de développement tient à ce que l'on tend à donner aux aspects matériels du développement une importance primordiale et démesurée. Les moyens risquent de faire cublier la fin. Les droits de l'homme risquent d'être perdus de vue, et les humains considérés seulement comme des instruments de production plutôt que comme des êtres libres au bien-être et au progrès de qui l'accroissement de la production doit servir. La reconnaissance de cette exigence influe profondément sur la formulation des buts du développement économique et les méthodes employées pour les atteindre"^{2/}.

Les particuliers se trouveront aussi beaucoup plus encouragés à investir et à produire si, au moment où ils arrêtent leurs plans, ils peuvent avoir une idée de l'évolution probable du reste de l'économie. Toute incertitude à cet égard suffira en soi à freiner les investissements et à contribuer ainsi à la stagnation. Si le tableau d'ensemble de l'économie laisse prévoir une expansion équilibrée et si les résultats acquis par les pouvoirs publics inspirent confiance et permettent de penser que l'expansion sera réelle, le désir d'investir peut se trouver considérablement stimulé et il pourra aussi apparaître de nouvelles possibilités de financement en faveur des investissements supplémentaires ainsi encouragés. Dans ces conditions, si les objectifs sont raisonnablement fixés et judicieusement coordonnés, et s'il y a à la fois désir et possibilité matérielle de les atteindre, ils le seront bien plus vraisemblablement que s'ils n'avaient jamais été fixés.

Un autre facteur qui facilitera l'accomplissement de la fin essentielle de la Décennie est le progrès prodigieux que la science moderne accomplit en mettant au point des techniques qui permettent un accroissement énorme de la productivité.

^{2/} Perspectives pour les cinq années 1960-1964, publication des Nations Unies :
No de vente : 60.IV.14, p. 30.

Il est vrai que ce progrès ne présentait jusqu'à présent que peu d'intérêt pour les pays sous-développés, du fait que la recherche scientifique n'était pas expressément orientée vers la solution des problèmes propres à ces pays. En raison même de cette négligence, cependant, on peut penser qu'il existe en puissance dans ces pays de grandes ressources matérielles et humaines et que de vastes perspectives s'offrent à la planification du développement.

La conclusion est que, si l'on considère l'accomplissement des fins ainsi fixées comme une tâche commune, ces fins sont à la mesure des possibilités mondiales, et on aboutit à la même conclusion si l'on envisage l'assistance extérieure qui sera peut-être nécessaire pendant la Décennie. En effet, le revenu national des pays les plus riches représente actuellement un multiple élevé du revenu global des pays en voie de développement, le rapport étant de l'ordre de 10 à 1. Détourner une proportion comparativement faible du revenu national des pays les plus riches revient donc à ajouter beaucoup au revenu national des pays en voie de développement et à ajouter davantage encore à leurs possibilités d'investissement. Un courant de capitaux représentant 1 p. 100 du revenu des pays développés représente un apport d'environ 10 p. 100 au revenu national des pays sous-développés, et un apport d'environ 100 p. 100 à leur formation nette de capital actuelle. Investi à un taux de productivité normal - ce qui suppose de la part des pays en voie de développement une capacité d'absorption raisonnable et la possibilité de mobiliser les ressources intérieures complémentaires - cet apport permettrait une augmentation du revenu national de ces pays d'environ 3 p. 100. Comme il a été dit plus haut, ce processus, à condition d'être associé à une épargne et à des réinvestissements productifs d'un taux suffisamment élevé, pourrait ne pas avoir à se répéter et l'expansion pourrait dans un délai raisonnable progresser d'elle-même. Si le montant net des capitaux introduits dans les pays sous-développés à des conditions appropriées pouvait être à présent porté à 1 p. 100 du revenu national global des pays les plus riches, et mis efficacement à profit, cela seul suffirait à porter le taux d'accroissement du revenu national global des pays en voie de développement à mi-chemin au moins entre le chiffre actuel de 3 1/2 p. 100 et l'objectif initialement fixé de 5 p. 100 par an.

On pourrait aussi obtenir les devises qui sont nécessaires pour porter le taux d'accroissement du revenu global de 3 1/2 p. 100 à 5 p. 100 et ultérieurement à 6 p. 100 au moins, grâce à une amélioration de la position commerciale des pays en voie de développement. Si les termes de l'échange de ces pays pouvaient enregistrer une amélioration de 10 p. 100 par rapport au niveau actuel et se maintenir à ce niveau-là pendant toute la Décennie, on pourrait ainsi se procurer une grande partie des ressources additionnelles nécessaires à l'accélération initiale de l'expansion. Si, en outre, les pays sous-développés étaient également mis en mesure de porter de 26 p. 100 à 28 p. 100 leur part des échanges mondiaux et de la maintenir ensuite à ce niveau pendant toute la Décennie, cependant que le commerce mondial total se développerait au rythme qu'il a enregistré récemment, les besoins en devises qu'exige l'accélération du taux d'expansion seraient couverts. L'étonnant, du reste, à propos de ces améliorations hypothétiques est qu'elles ne permettraient guère plus que de ramener les pays sous-développés à la position relative qu'ils occupaient vers 1955. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il serait aisé de renverser les tendances défavorables des échanges des pays sous-développés, qui s'expliquent par diverses raisons dont certaines sont difficiles à éliminer. Cela ne veut pas dire non plus que, ramenés au même niveau, ces échanges seraient nécessairement les mêmes que pendant les années 1950, sur le plan de leur composition, de leur direction ou de leur structure. Néanmoins, même compte tenu de ces réserves, les hypothèses faites ci-dessus quant aux ordres de grandeur en jeu devraient nous aider à placer la tâche à accomplir dans sa juste perspective.

Il convient en dernier lieu d'évoquer les très fortes sommes que de nombreux pays consacrent à l'heure actuelle aux armements. On a vu par ce qui précède que l'on peut en fait s'assurer les moyens extérieurs nécessaires à l'accomplissement des fins de la Décennie du développement. On serait plus sûr encore d'y parvenir si un désarmement au moins partiel intervenait au cours de cette Décennie.

A lui seul, le montant des dépenses actuelles d'armement est à peu près égal au montant du revenu national cumulé de tous les pays sous-développés et à peu près dix fois supérieur à leur formation nette de capital. En adoptant à l'unanimité la déclaration figurant dans la résolution 724 (VIII) de l'Assemblée générale, déclaration qui a depuis été réaffirmée, les gouvernements sont convenus de verser

à un fonds international créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies une partie des économies qu'aura permis de réaliser un désarmement mondial sous contrôle international, afin d'aider au développement et à la reconstruction des pays sous-développés. Il suffirait que cet engagement soit exécuté pour que soit libérée une grande partie des ressources extérieures nécessaires à l'accomplissement des fins de la Décennie. On peut indiquer que pour porter du chiffre actuel de 3 1/2 p. 100 environ à 5 p. 100 le taux de l'accroissement du revenu global des pays sous-développés, il n'y aurait pas à divertir plus de 10 p. 100 environ des économies qu'on réaliserait en réduisant les dépenses d'armement de moitié. Dans le rapport publié récemment au sujet des conséquences économiques et sociales du désarmement^{10/}, il était dit que

"les besoins dans les pays développés étant eux aussi urgents, il est fort possible que les ressources financières libérées par le désarmement soient rapidement utilisées à des fins strictement nationales. Il est donc souhaitable qu'une juste proportion de ces ressources soit consacrée à l'aide internationale sous toutes ses formes parallèlement à leur utilisation à des fins nationales."

Montrer ainsi, en invoquant ces diverses raisons, que nous pouvons, à certaines réserves près, être convaincus que la fin essentielle de la Décennie du développement peut être accomplie, cela revient en réalité à énoncer les tâches qu'il faudra accomplir pour faire de nos espoirs des réalités. Le fait même que ces tâches n'ont pas été menées entièrement à bien malgré les progrès accomplis au cours des dernières années indique qu'elles sont énormes. Il s'agit :

- i) De recenser, mettre en valeur et exploiter plus systématiquement les ressources matérielles et humaines des pays sous-développés;
- ii) D'élaborer de véritables plans de développement qui prévoient la mobilisation maximale des ressources intérieures et l'utilisation efficace de l'aide extérieure;
- iii) D'améliorer l'appareil administratif, les institutions et les stimulants offerts à la production, de manière à faire face aux besoins nouveaux et accrus qui découleront de ces plans de développement;

^{10/} Publication des Nations Unies, No de vente : 62.IX.1.

- iv) De réorienter la science et la technique de façon que l'on se préoccupe davantage des problèmes particuliers aux pays à faible revenu;
- v) D'assurer une augmentation, et par la suite une expansion plus vigoureuse, des recettes d'exportation des pays sous-développés;
- vi) D'accroître le volume et la régularité du courant des capitaux introduits à des conditions appropriées dans les pays sous-développés, courant qui doit être encore renforcé si la déclaration adoptée aux termes de la résolution 724 (VIII) de l'Assemblée générale est mise à exécution.

Ces six tâches principales doivent être accomplies dans un cadre particulier qu'on ne saurait méconnaître. Ce cadre se caractérise notamment par la tendance au groupement de pays dans des organisations régionales, par le fait que de nombreux pays viennent d'accéder à l'indépendance ou y accéderont dans le courant de la Décennie, les problèmes africains se trouvant par suite passer au premier plan de la scène mondiale, et par le fait que l'on a désormais pris beaucoup plus nettement conscience des objectifs à atteindre et des politiques à suivre, tant sur le plan social que sur le plan économique. Certains éléments de cette évolution récente peuvent faciliter l'accomplissement des fins de la Décennie et d'autres peuvent l'entraver. Il faudra donc également veiller à ce que l'on comprenne pleinement le parti positif que l'on peut tirer de cette évolution. C'est dans la conviction que la tâche est possible que sont soumises ci-après aux gouvernements des propositions visant à intensifier l'action de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans les domaines du développement économique et social.

II. COMMENT ABORDER LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Dans son étude intitulée "Perspectives pour les cinq années 1960-1964", la Commission chargée de l'évaluation des programmes déclarait il y a deux ans : "Les plans nationaux de développement constituent maintenant pratique courante dans de nombreux pays des régions peu développées et ces pays sont très désireux de mener à bien la mise au point et l'exécution de ces plans... Ces tendances offrent pour les institutions des Nations Unies des possibilités d'action concertée qui demandent à être encore développées"^{1/}. Comme on l'a expliqué au chapitre précédent, une unanimité impressionnante s'est faite sur les avantages que peut présenter la planification du développement, et l'on a fait des progrès en ce qui concerne les méthodes. Tous les organismes des Nations Unies soulignent que leurs travaux seraient plus efficaces s'ils pouvaient se rattacher à des plans et politiques qui correspondraient à un ordre de priorité bien arrêté et découlant d'un plan de développement. Cette observation vaut autant pour la planification en général que pour celle de secteurs particuliers comme celui de l'enseignement, de l'agriculture, de la santé, etc. Cette action concertée possible que la Commission mentionnait demeure l'une des principales tâches de la Décennie pour le développement. Pendant cette période, on pourrait intensifier l'action des organisations des Nations Unies dans les deux domaines suivants auxquels on accorderait une priorité élevée : il s'agirait d'aider les pays sous-développés qui le désirent à élaborer un plan de développement rationnel et de les aider à exécuter ce plan en mobilisant les ressources nationales et en se procurant à l'extérieur des moyens complémentaires (assistance ou coopération). Les éléments d'un plan général rationnel ont déjà été décrits. Les organisations des Nations Unies devraient être désireuses et capables d'offrir à chaque pays - ou d'aider ce pays à obtenir - tous les services nécessaires à l'élaboration ou à la révision du programme de développement et du programme d'action qui correspondent le mieux à ses possibilités et à ses besoins. Elles devraient également pouvoir contribuer à augmenter au maximum les renseignements dont on dispose sur ces besoins, ressources et possibilités de développement, pour la préparation des plans actuels et futurs.

^{1/} Document des Nations Unies, No de vente : 60.IV.14, p. 102.

Certes, il est beaucoup plus aisé d'énoncer ces objectifs que de les atteindre car il faudra pour cela disposer de ressources substantielles, non seulement en argent mais aussi en personnel. Pour traduire dans les faits une part tant soit peu importante des propositions formulées ici, il serait nécessaire de recruter de nombreux économistes, experts, financiers, ingénieurs, sociologues, planificateurs, etc., c'est-à-dire précisément le genre de spécialistes dont on manque déjà. Les services nationaux et les organismes internationaux ont eu l'occasion de mesurer directement à quelles difficultés pratiques se heurte la mise sur pied échelonnée sur une période assez longue de cadres professionnels; or il faudra le faire en quelques années si l'on veut atteindre au cours de la prochaine Décennie les principaux objectifs décrits ici, ce qui rendra la tâche d'autant plus ardue.

Dans le reste du présent chapitre - comme d'ailleurs du rapport tout entier - on se réfère aux différentes formes que l'action des organismes des Nations Unies a prises dans le passé et pourrait prendre à l'avenir. En formulant telle ou telle proposition, on n'a cependant pas voulu préjuger la question de savoir quel secteur particulier des Nations Unies serait appelé à prendre la direction des opérations envisagées. Cependant, par action des organismes des Nations Unies, on entend normalement dans le présent rapport l'action menée par l'ONU (ou par une organisation des Nations Unies) individuellement ou de concert avec une ou plusieurs autres organisations des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies peuvent agir à trois stades différents : premièrement, contribuer à l'obtention des renseignements nécessaires à la planification, à la création des services de planification et à la mise au point des méthodes de planification; deuxièmement, contribuer à l'élaboration du plan; troisièmement, aider à le mettre en oeuvre. Pour atteindre ces objectifs, les organismes des Nations Unies devront prendre toute une série de mesures souvent pour intensifier l'action qu'elles ont déjà menée ou qui serait possible à l'heure actuelle mais parfois aussi pour s'aventurer dans de nouveaux domaines d'action.

Le rôle proposé ici pour les organismes des Nations Unies et qui consiste à faciliter la préparation des plans d'expansion peut ne pas être le même dans tous les pays en voie de développement de toutes les régions du globe. En fait, la nature et la portée exactes des activités varieront sans doute avec chaque pays.

Ainsi, quelques pays préféreront peut-être élaborer directement leur stratégie avec le concours d'organismes régionaux ou bilatéraux d'aide au développement.

Quelques pays en voie de développement ont mis au point par leurs propres moyens des méthodes satisfaisantes de planification et n'auront peut-être pas besoin d'assistance ou nécessiteront seulement une assistance limitée. On croit cependant qu'un grand nombre de pays auront de la difficulté à élaborer seuls un plan de développement rationnel et préféreront recevoir pour cela une assistance importante des organisations des Nations Unies. On peut mentionner tout particulièrement à cet égard les pays d'Afrique en général et les pays nouvellement indépendants en particulier, ainsi que les petits pays d'autres régions.

Les organisations des Nations Unies sont particulièrement bien placées pour remplir cette tâche. Elles peuvent puiser à une réserve mondiale de connaissances théoriques et techniques intéressant de nombreux domaines fort différents et ont un réseau de relations qui leur sera d'une utilité incomparable si elles savent s'attaquer aux problèmes de chaque pays avec ensemble et rapidité. Leurs services sont impartiaux et n'impliquent aucun lien ni aucune considération politique. Elles n'ont pas d'intérêt à favoriser un secteur, un genre de développement ou un projet de financement plus qu'un autre. Et pourtant, tout en demeurant à l'écart des rivalités et des disputes locales, les organisations des Nations Unies ne sont pas des organismes étrangers dans la mesure où le pays aidé en faisant lui-même partie, elles symbolisent l'idée même d'association. Enfin si, par leur procédure constitutionnelle, les organisations des Nations Unies n'agissent qu'à la demande des gouvernements leurs avis et leurs suggestions ne dépendent pas de ces gouvernements.

Les organisations des Nations Unies aideraient le gouvernement considéré à formuler son plan de développement, lui donneraient l'assistance technique dont il a besoin pour l'exécuter et montreraient ainsi qu'elles sont persuadées à la fois de l'intérêt du plan et de la capacité du pays de le mener à bien; en même temps, elles mettraient leurs connaissances spécialisées et leurs ressources diverses à la disposition de tous ceux qui voudraient prêter leur concours. En soi, cette dernière forme d'action pourrait beaucoup contribuer à rendre les pays et institutions qui prêtent une assistance à même de se conformer à un ordre de priorité et à les persuader que leur aide sera bien utilisée. On éviterait ainsi

un grand nombre de recherches et d'études individuelles qui prennent beaucoup de temps. Qui plus est, quelques pays qui sont prêts à donner leur assistance mais qui n'ont pas les services ou les relations nécessaires pour évaluer la situation locale ou mener à bien les négociations requises pourraient contribuer effectivement alors qu'autrement, ils ne l'auraient peut-être pas fait. Dans le cas de l'assistance technique et des préinvestissements en particulier, une grande part de l'assistance pourrait être fournie sans que des négociations détaillées soient nécessaires sur les dépenses locales (de contrepartie) ou sur tel ou tel projet si ces dépenses étaient inscrites au plan de développement et au budget annuel établi à partir de ce plan. Ces mesures ne sont évidemment pas nouvelles. C'est précisément ce genre d'assistance que les organisations des Nations Unies offrent depuis des années. Au cours de la prochaine décennie, il s'agirait donc plutôt d'intensifier ces activités et d'en étendre la portée.

Cette action intensifiée serait menée à l'échelon du Siège de l'ONU et des institutions spécialisées ainsi qu'au niveau régional et national. Tel est l'ordre que l'on a suivi ci-après pour énoncer les diverses propositions.

A. Action au Siège de l'ONU et à celui de la Commission économique pour l'Europe

C'est pour répondre aux besoins des pays sous-développés qui ne peuvent, sans aide, élaborer des plans de développement ou formuler des politiques nationales de développement que l'Assemblée générale a proposé la création d'un Centre des projections et de la programmation économiques, avec des bureaux auxiliaires dans les différentes régions. Une des principales tâches de ce Centre et d'autres services du Secrétariat serait d'effectuer, en collaboration avec les commissions économiques régionales et les instituts régionaux de développement ainsi qu'avec les institutions spécialisées intéressées, un ensemble de projections à long terme des tendances économiques et industrielles dans le monde. Ces projections viseraient surtout à faciliter la formulation des plans nationaux de développement, les politiques de développement ne donnant de bons résultats que si elles sont établies compte tenu de l'évolution probable de l'économie mondiale. Il faut notamment veiller à ce que les objectifs de développement correspondent aux disponibilités en devises; il est également indispensable de connaître ces tendances pour déterminer la répartition des ressources entre les divers secteurs économiques

et surtout dans celui des exportations. Le Secrétariat contribuerait de la même manière à fournir des données indispensables à la planification industrielle.

Outre la nécessité de faire les projections qui sont à la base de toute planification du développement, il faut aussi de toute urgence améliorer les techniques de planification et fournir des techniciens et des administrateurs formés à ces techniques. Le Centre des projections et de la programmation économiques contribuerait à répondre à ces besoins en organisant périodiquement des réunions d'experts et des cycles de formation sur les problèmes posés par les projections et la planification. Le Centre coopérerait également avec les commissions régionales et les instituts régionaux de développement afin de donner l'appui requis par les programmes d'assistance technique des Nations Unies entrepris à la demande de gouvernement d'Etats Membres désireux de recevoir une aide dans le domaine de la planification du développement. Il servirait de centre de consultation et de coopération entre l'ONU et les institutions spécialisées pour tout ce qui concerne les projections et la planification économiques et il favoriserait et renforcerait l'établissement de rapports avec les institutions intergouvernementales non rattachées aux Nations Unies, avec les institutions nationales et avec d'autres institutions actives en ce domaine. On pourrait aussi répondre en partie à la nécessité d'asseoir les plans de développement sur une base technique solide en organisant un programme d'études sur les problèmes et techniques de planification dans le cadre de divers systèmes économiques et sociaux.

B. Activités des organisations dans le domaine de la planification du développement

L'aide fournie par la Banque internationale dans le domaine de la programmation du développement prend plusieurs formes dont certaines seront intensifiées pendant la Décennie pour le développement. Tout d'abord, les membres du Service consultatif en matière de développement qui vient d'être créé fourniront, souvent à long terme, des conseils sur les questions économiques et financières, particulièrement pour l'élaboration et l'exécution des programmes de développement. La Banque compte également s'intéresser encore davantage à la préparation d'études sur des projets ou des secteurs afin d'aider ses membres à formuler les projets qui pourraient être ultérieurement financés par la Banque ou l'AID. La Banque aide non seulement le pays membre intéressé à trouver des conseillers qualifiés pour effectuer ces travaux

mais elle peut aussi au besoin organiser les études et couvrir une partie des frais. A l'Institut de développement de la Banque où de hauts fonctionnaires étudient les problèmes pratiques posés par la préparation et l'exécution de projets et de programmes de développement, on a élargi le programme d'études de manière à compléter les cours ordinaires par toute une série de cours spéciaux très variés. La Banque a récemment pris l'initiative d'encourager le financement du développement par des consortiums ou des groupes consultatifs grâce auxquels l'assistance promise pour un programme de développement à long terme peut être coordonnée. Cette méthode a été appliquée en Inde et au Pakistan et on envisage de l'étendre à un certain nombre d'autres pays.

La Banque compte enfin continuer à élargir la portée et à accroître la variété de son assistance technique en matière de programmation du développement et mettre au point les nouvelles techniques que pourrait nécessiter l'évolution des événements au cours de la Décennie.

En coopération avec d'autres institutions et notamment avec les commissions économiques régionales et les instituts régionaux de développement économique (à mesure que ceux-ci seront créés), l'OIT compte intensifier ses recherches et ses cours de formation et multiplier ses avis aux gouvernements sur la mise au point de programmes équilibrés de développement économique et social, pour ce qui est notamment de la place à réserver aux objectifs concernant l'emploi dans les plans et programmes de développement et des moyens à utiliser pour atteindre ces objectifs. Parmi les aspects de la planification du développement auxquels l'OIT se propose d'accorder une attention croissante au cours des prochaines années, il convient de citer l'évaluation et la prévision des besoins en main-d'oeuvre et les programmes sociaux liés à la planification du développement, en ce qui concerne par exemple la création ou l'extension de régimes de sécurité sociale et le développement des instituts de relations industrielles. L'OIT et la FAO coopèrent étroitement à la mise au point d'un programme spécial à long terme de recherches et d'activités opérationnelles afin d'aider les gouvernements à élever les revenus et à améliorer les conditions de vie dans les collectivités rurales des pays en voie de développement.

Au cours de la Décennie pour le développement, la FAO compte intensifier ses activités dans le domaine du développement agricole, partie intégrante de la

planification économique et de la planification générale; elle s'efforcera également de veiller à ce que l'agriculture reçoive la place qui lui est due dans les plans de développement nationaux de manière à pouvoir répondre aux accroissements prévus sur le plan de la consommation nationale de produits alimentaires et agricoles et de la formation interne de capital et à pouvoir fournir des excédents exportables pour financer les importations indispensables. La FAO poursuivra ses études et ses projections des tendances enregistrées sur le marché international des produits agricoles et aidera les pays qui le désirent à se servir de ces renseignements pour leur planification. La FAO espère pouvoir aider les gouvernements à élaborer des plans de développement agricole bien conçus et réalistes, à mettre sur pied des services de planification et aussi à former le personnel national nécessaire par des cycles d'études nationaux et régionaux ou dans des centres de formation ainsi que par l'octroi de bourses plus nombreuses. Elle travaillera parallèlement, en consultation avec les gouvernements, à l'établissement des objectifs à long terme du développement agricole, c'est-à-dire des objectifs qui correspondent à l'accroissement démographique prévu pendant la prochaine décennie et les décennies qui suivront. Au cours de la décennie, la FAO considérera comme prioritaires les activités concernant les problèmes institutionnels et administratifs du développement agricole, les enquêtes de préinvestissement et la fourniture d'une assistance aux pays en voie de développement pour les mettre à même d'administrer leurs services de développement agricole. Non seulement la FAO coopère de façon active avec les diverses commissions économiques régionales par l'intermédiaire des divisions communes de l'agriculture pour tout ce qui touche à la planification du développement agricole mais elle a également ses propres bureaux régionaux et sous-régionaux qui s'intéressent plus spécialement aux problèmes techniques du développement agricole. Le personnel de ces bureaux contribue efficacement à coordonner les activités à l'intérieur de la région en organisant des réunions régionales concernant tel ou tel domaine technique et en communiquant d'un pays à l'autre des renseignements sur les idées et techniques nouvelles. Les commissions forestières, les commissions des pêches, la Commission internationale du riz et diverses autres commissions spécialisées s'emploient activement à assurer la coopération régionale.

La principale contribution de l'UNESCO consistera à aider à mobiliser les ressources humaines nécessaires à une croissance économique accélérée pendant la Décennie et à favoriser leur pleine utilisation par le développement de l'enseignement, le progrès de la science et la diffusion des informations. A cette fin, elle intensifiera, en coopération avec les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées, les efforts qu'elle a entrepris dès 1960 pour aider les pays à faire entrer ces programmes de développement dans le cadre de leurs plans généraux de développement économique et social équilibré, à étendre leurs services d'enseignement conformément à des objectifs chiffrés convenus et à les rendre plus efficaces ainsi qu'à créer les instituts d'enseignement et de recherche et les cadres de techniciens indispensables pour leur progrès technique et social.

Dans une résolution adoptée en janvier 1962, le Conseil exécutif de l'OMS a recommandé aux gouvernements d'entreprendre pendant la Décennie pour le développement et avec l'aide de l'OMS s'ils le désirent des programmes décennaux de santé publique qui seraient coordonnés avec les autres plans exécutés dans les domaines économique et social. Des équipes pourraient pour cela effectuer des enquêtes auxquelles l'OMS participerait sur la demande des gouvernements; l'OMS compte continuer à prendre les mesures nécessaires pour renforcer ses services de manière à pouvoir répondre aux demandes d'assistance concernant la planification sanitaire nationale.

Le Comité exécutif de l'OMM a proposé l'adoption d'une résolution qui recommanderait aux gouvernements de préparer des plans nationaux pour le développement des services météorologiques avec des objectifs précis correspondant directement à une élévation du niveau de vie de la population; la question doit être étudiée pendant les mois de mai-juin 1962. Les plans nationaux proposés devraient être fondés sur l'application de la météorologie à l'agriculture et à la production alimentaire, à la mise en valeur des ressources hydrauliques, à la pêche, à la navigation et à l'aviation et devraient être coordonnés avec les plans économiques correspondants. Ils devraient également tenir compte de la nécessité de former du personnel scientifique et technique.

En élaborant le programme de travail à long terme que sa Conférence générale lui a recommandé, l'AIEA se préoccupera tout spécialement d'aider les pays en voie de développement à établir des plans pour introduire et développer graduellement les utilisations de la science et de la technique nucléaires, ce qui leur

permettra de prévoir le montant des investissements à effectuer dans le domaine de l'énergie notamment.

C. Rôle des commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies

La planification doit certes se faire sur le plan national, mais une coopération régionale étroite deviendra de plus en plus nécessaire au cours des prochaines années, pour de multiples raisons. En premier lieu, du point de vue du pouvoir d'achat, les marchés actuels de nombreux petits pays sont tout simplement trop exigus pour permettre d'édifier des plans nationaux et de nombreuses industries ne seront sans doute viables que si elles alimentent les marchés de plusieurs pays. En second lieu, de nombreux projets de développement indispensables devront sans doute être régionaux et dépasser des frontières nationales qui sont souvent des lignes administratives ne délimitant pas de véritables régions économiques. En troisième lieu, s'ils ne sont pas harmonisés, les plans nationaux destinés à encourager les exportations et à remplacer les produits d'importation risquent d'être contradictoires et il pourrait être aussi nuisible d'essayer de les exécuter que de ne pas en avoir du tout. Les organismes des Nations Unies agiraient donc utilement s'ils favorisaient dès le début la coopération indispensable entre les divers pays. En quatrième lieu, on pourrait en développant les échanges commerciaux à l'intérieur d'une même région aider les pays en voie de développement à résoudre les difficultés de leurs balances des paiements qui proviennent d'une croissance accélérée. En cinquième lieu, certains des services et des organismes nécessaires seront anti-économiques s'ils sont établis sur le plan national; ils devraient de préférence desservir plusieurs pays ou toute une région. Cette remarque vaut en particulier pour les instituts spécialisés de formation et de recherche et aussi pour les services consultatifs essentiels dans le domaine de la planification du développement.

Pour toutes ces raisons, les organismes régionaux peuvent jouer un rôle fort constructif dans la planification du développement. L'ONU a l'avantage d'avoir déjà établi un cadre régional d'assistance avec les commissions économiques qu'elle a créées et dont trois desservent les principales régions sous-développées du globe. Ces commissions ont établi des liens étroits avec les gouvernements des pays de leur région, avec les institutions spécialisées et, au besoin, leurs

organismes régionaux. Elles jouissent de la confiance des gouvernements des pays de la région où elles sont situées. En même temps, elles ont derrière elles les ressources d'une organisation mondiale. On dispose ainsi grâce à elles d'une excellente base d'action. Malheureusement, les ressources de ces commissions ont souvent été trop faibles dans le passé pour leur permettre de donner la pleine mesure de leur capacité. Dans un rapport adressé, en même temps que le présent rapport, au Conseil économique et social, le Secrétaire général signale les mesures qu'il a déjà prises ou qu'il envisage de prendre pour renforcer les travaux des commissions régionales.

Les fonctions de ces commissions ont été décrites de la manière suivante à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : "Calculer en commun des objectifs économiques et les reviser périodiquement à la lumière des étapes franchies, étudier ensemble les principes d'action et les méthodes de travail nécessaires pour les atteindre, comparer sans cesse les résultats obtenus et rechercher les causes des erreurs et des manquements, s'exposer volontairement à des influences réciproques, ou même à certaines contraintes extérieures, faire tout cela dans le cadre d'une communauté qui, si diverse soit-elle, est liée par des traits importants de son histoire et par la grandeur de ses aspirations, ce sont là des méthodes et des disciplines contemporaines qui ont fait leur preuve ailleurs, et dont les bienfaits doivent s'affirmer ici dans une action méthodique pour le progrès économique"^{2/}.

Depuis de nombreuses années, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) fait beaucoup dans le domaine de la planification du développement. Son action montre l'intérêt qu'il pourrait y avoir à insister davantage au cours des prochaines années sur l'organisation de groupes consultatifs en particulier dans les pays où les services de planification sont rudimentaires.

D'autres méthodes seront peut-être préférables ailleurs s'il existe déjà des services de planification et d'administration et si du personnel de contrepartie

^{2/} Déclaration du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales à la séance d'ouverture de la dernière session de la CEA.

a été formé. Les commissions régionales ont l'avantage de pouvoir adapter leur méthode de travail et leurs activités pratiques aux besoins et à la situation des pays de la région qu'elles desservent.

En Asie et en Extrême-Orient où quelques pays ont commencé assez tôt à élaborer des plans complets de développement, l'action de la CEAE0 au nom de l'ONU a plutôt consisté, comme le demandaient les gouvernements d'ailleurs, à établir des projets précis notamment pour développer l'industrie et exploiter les ressources naturelles. La Commission a cependant eu d'autres activités consultatives dans le domaine de la planification. La Conférence des planificateurs d'Asie a proposé récemment de créer des groupes consultatifs de planification semblables à ceux qui existent en Amérique latine.

En Afrique où un grand nombre d'Etats n'ont obtenu leur indépendance que tout récemment, la réunion des données statistiques indispensable pour établir les plans et la création des services administratifs requis pour les exécuter exigeront des efforts accrus au cours des premières années de la Décennie. Les domaines d'action envisagés sont donc plus particulièrement ceux des enquêtes par pays, de la formation professionnelle, de l'assistance technique et des services consultatifs sur le plan statistique. La mesure dans laquelle il sera effectivement possible d'élaborer des plans généraux de développement dépendra en grande partie des succès obtenus au cours de cette phase initiale. En attendant, l'appui accordé en matière de planification consistera surtout en l'application de méthodes pragmatiques fondées sur l'expérience et sur ce que l'on pourra savoir des ressources et des conditions locales. Par contre, la planification est déjà parvenue à un stade avancé.

L'une des innovations les plus importantes est l'établissement d'instituts, qui a été proposé il y a un peu plus d'un an. Des instituts de développement économique seront donc créés dans chaque région pour fournir toute l'assistance en matière de planification du développement économique que les secrétariats des commissions économiques régionales ne peuvent donner qu'en arrêtant pratiquement l'exécution du reste de leur programme de travail. Conformément à la recommandation de l'Assemblée générale, ces instituts seront "étroitement liés" à leurs commissions économiques régionales respectives et leurs activités coordonnées avec

celles des institutions spécialisées dans la région. Ces instituts devraient maintenir avec les organisations des Nations Unies le degré de coopération et de coordination auquel sont parvenues les commissions économiques régionales, de manière à pouvoir bénéficier de toutes les connaissances accumulées par les institutions spécialisées et des contributions que ces dernières peuvent apporter à la planification du développement. Pour pouvoir s'attaquer comme il convient aux problèmes interdépendants de la planification générale et de la planification par secteur du développement économique et social, les instituts devront prévoir du personnel suffisant dans ces deux domaines. Il a été déjà tenu compte de cette considération dans les plans pour l'Institut d'Amérique latine approuvé par le Fonds spécial et l'on en tiendra également compte lors de la création des instituts d'Afrique et d'Asie. La création et l'affermissement de ces instituts au cours des prochaines années devraient être parmi les principaux facteurs de succès de la Décennie pour le développement. Ces instituts pourraient devenir des centres régionaux de formation à la planification du développement. Cela ne sera néanmoins possible que si les pays développés fournissent à la fois des experts et des capitaux. On espère pouvoir compter sur leurs concours.

D. Action au niveau national

En sa qualité de coordonnateur à l'échelon national de l'action menée par tous les organismes des Nations Unies qui participent au Programme élargi d'assistance technique, le représentant résident a un rôle important à jouer. Normalement, ce n'est ni un expert de la planification ni un conseiller économique et même s'il l'est, il a généralement trop d'autres tâches à assumer pour agir en cette qualité. Il sera néanmoins fort utile lorsque les travaux des Nations Unies seront intensifiés. C'est lui qui est chargé d'appeler l'attention des gouvernements qui n'ont pas encore préparé de plans de développement sur les avantages qu'ils auraient à en établir et il doit s'efforcer d'obtenir au besoin pour ces pays un traitement prioritaire lors de la programmation par pays. Si l'on envisage de créer des équipes communes de planification, le représentant résident veille à ce que tous les secteurs économiques importants soient effectivement étudiés. Même s'il n'est pas directement responsable des questions techniques, il rappelle au gouvernement combien il importe d'établir des projets équilibrés et il lui signale les moyens

de tirer profit de l'expérience acquise lors de l'exécution de projets achevés ou en cours.

Pour travailler efficacement, le représentant résident doit bien connaître les plans et programmes de priorité du gouvernement et demeurer en contact avec les personnes chargées des activités qui ne relèvent pas des Nations Unies mais qui viennent compléter l'oeuvre de celles-ci. Il doit aussi être capable de signaler tous les domaines où des besoins urgents risquent d'avoir été oubliés. Sans être lui-même conseiller ou planificateur, il doit pouvoir indiquer au gouvernement quelles organisations des Nations Unies pourraient le mieux l'aider à établir ses plans et par quel moyen il a le plus de chances d'obtenir une assistance. Lorsque des conseillers ou des groupes consultatifs en matière de planification travaillent dans un pays, le représentant résident doit être au courant de leur action et les aider à résoudre leurs difficultés. Enfin, il doit avoir une vaste expérience et jouir de la confiance du gouvernement.

Etant donné la nature de son action, il est difficile de faire des propositions formelles. Le rôle du représentant résident devrait évoluer graduellement surtout pour tenir compte de la situation du pays considéré, des désirs du gouvernement et de la nature de l'assistance demandée en matière de planification. On peut cependant suggérer de développer les activités dans un domaine particulier.

Tous les pays, qu'ils soient contributeurs ou bénéficiaires, s'accordent sur la nécessité de disposer de renseignements exacts sur l'action et les plans des nombreux organismes d'assistance à l'oeuvre dans les pays peu développés. Pour éviter des pertes de temps, d'argent et d'efforts, les ministères bénéficiaires et les missions d'assistance devraient pouvoir s'informer sans difficulté des projets passés et en cours et si possible des plans d'avenir. C'est pourquoi, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 781 (XXX), de faire rapport sur la possibilité d'établir un répertoire complet et à jour de l'assistance technique et de l'assistance en matière de préinvestissement fournie dans le cadre du développement économique et social des pays sous-développés, sous une forme qui permette de le consulter aisément. Coordonner, ce n'est pas recourir à de lourdes procédures opérationnelles mais disposer de tous les renseignements nécessaires au moment de prendre des décisions. En effet, ni les donateurs, ni

les bénéficiaires n'exécutent sciemment de projets dans des domaines déjà couverts par d'autres programmes d'assistance. Les enquêtes et les études de programmation seraient plus efficaces s'il était plus facile de connaître les résultats des enquêtes et études antérieures.

Les organismes des Nations Unies pourraient aider tous les gouvernements à établir un répertoire national central des activités de développement et des projets d'assistance. Ce répertoire pourrait être consulté, avec l'approbation du gouvernement, par tous ceux qui aident ce pays ou qui envisagent de le faire. On ne peut en effet se procurer à l'heure actuelle d'information systématique sur les nombreuses activités de développement entreprises par divers organismes dans un pays sous-développé donné. S'il était possible de réunir ce genre d'informations, cela aiderait grandement les gouvernements et organismes donateurs ainsi que les organismes privés et peut-être même le gouvernement du pays bénéficiaire.

On pourrait fort bien créer des bureaux d'information sur les activités de développement qui seraient placés sous les auspices des Nations Unies et rattachés soit aux services du représentant résident (au niveau national) soit aux commissions régionales (au niveau de la région). Le représentant résident - qui est déjà le dépositaire de nombre des renseignements requis - et les commissions régionales devraient fournir leur concours entier aux gouvernements qui voudraient établir eux-mêmes de tels bureaux d'information.

Mettre sur pied un centre où l'on réunirait ces informations pour le monde entier est une tâche gigantesque, peut-être trop vaste pour être immédiatement réalisable, mais le progrès des techniques de récupération des informations et l'emploi de calculateurs électroniques en font dès à présent une entreprise possible. En outre, si ce centre était jugé souhaitable, on pourrait lui communiquer périodiquement des résumés et des analyses des renseignements nationaux.

D'autre part, ce "répertoire" des activités et des diverses formes d'assistance pourrait être développé progressivement. C'est lui qui donnerait les renseignements nécessaires pour les consultations à l'échelon national mentionnées dans le présent chapitre. En outre, il pourrait permettre d'intensifier de façon rationnelle l'assistance apportée aux pays en voie de développement.

/...

E. Assistance à l'exécution des plans de développement

On a fait état plus haut des nouvelles méthodes qui consistent à faire financer le développement par des consortiums ou des groupes consultatifs et l'on a rappelé l'initiative qu'a prise la Banque internationale à cet égard. On pourrait étendre cette méthode aux domaines d'assistance autres que celui du financement, en organisant des consultations internationales par pays afin de tirer le parti le plus grand et le plus efficace des possibilités d'assistance non financière des pays industrialisés. Ces consultations pourraient porter par exemple sur les problèmes commerciaux. Dans le cadre des politiques commerciales libérales, ne comportant aucun traitement discriminatoire des pays en voie de développement que l'on a proposées dans une autre partie du présent rapport, un groupe consultatif pourrait examiner les plans d'importation et d'exportation appropriés et obtenir des pays intéressés qu'ils s'engagent à prendre les mesures nécessaires. Ces méthodes consultatives pourraient également permettre de rechercher les possibilités de lancer des programmes d'aide supplémentaire et d'accroître l'assistance sous forme de produits alimentaires ou fournitures matérielles. Comme exemple récent de ce genre d'action entrepris par l'ONU, on peut mentionner le projet du Mékong décrit assez en détail dans l'annexe II. Cette idée de faire de l'assistance extérieure une entreprise commune ou consultative est fondée sur l'hypothèse que chaque donateur prêtera plus volontiers son concours s'il voit que les autres sont prêts à faire de même. On espère pouvoir perfectionner cette méthode et l'appliquer de manière encore plus systématique au cours de la Décennie pour le développement.

III. LA MOBILISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Peut-être n'est-il guère nécessaire de s'étendre pour l'instant sur l'importance qu'il convient d'accorder à la mobilisation des ressources humaines, en tant que condition préalable permettant d'atteindre les objectifs de la Décennie du développement et en tant que domaine appelant une intensification de l'action internationale. Des hommes instruits et compétents sont toujours les principaux et, en dernière analyse, les seuls artisans du développement. Pour les pays en voie de développement, l'inutilisation des capacités de la population constitue le principal élément actuel de gaspillage, mais aussi le principal espoir pour l'avenir. Il faut donc accorder une priorité élevée à la création d'établissements d'enseignement bien adaptés aux besoins économiques et sociaux des pays en voie de développement.

Au sens le plus large, l'un des principaux objectifs du développement est d'augmenter en quantité et en qualité les aptitudes des hommes et de donner à ceux-ci le sentiment qu'ils participent à une tâche plus vaste, sur le plan local et national. L'intensification de l'action visant à défendre les droits de l'homme et à éliminer la discrimination constitue également une partie essentielle de tout programme de développement bien conçu.

Il est important de ne pas perdre de vue ces objectifs à long terme du développement. Mais, pendant la Décennie pour le développement, il faut concentrer les efforts nationaux et internationaux sur trois aspects principaux de la mise en valeur des ressources humaines qui doivent recevoir la plus haute priorité :

- i) Une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre grâce à la création de niveaux plus élevés d'emploi productif;
- ii) Une amélioration qualitative de la main-d'oeuvre grâce à la formation et à l'enseignement professionnels;
- iii) L'obtention de l'appui de la population pour les tâches de développement national, et la participation à ces tâches de larges groupes sociaux.

Il faut également accorder une attention particulière aux problèmes et aux besoins de l'enfance et de la jeunesse. Les enfants qui viennent de quitter l'école primaire constituent à cet égard un groupe clé et représentent à la fois pour les pays en voie de développement le grand espoir et le grand problème.

Il faut fixer pour l'utilisation et la mise en valeur des ressources humaines des objectifs s'insérant dans le cadre des plans nationaux de développement. Pour pouvoir fixer ces objectifs nationaux, il est de toute évidence nécessaire de procéder d'abord à des enquêtes sur la main-d'oeuvre et de créer un appareil de planification en matière de main-d'oeuvre. Dans ces domaines, les différents pays peuvent solliciter une assistance de l'ONU et des institutions qui leur sont rattachées. La valeur des objectifs à atteindre pour l'utilisation et la mise en valeur des ressources humaines serait considérablement accrue si les enquêtes voulues sur la main-d'oeuvre pouvaient être effectuées de façon plus expéditive qu'il n'est possible à présent et il ne faut négliger aucun effort pour mettre au point les nouvelles techniques nécessaires.

Les excédents de main-d'oeuvre qui apparaissent dans les pays sous-développés, et même dans beaucoup de ceux qui n'ont pas une forte densité de population, soulèvent des problèmes difficiles qu'il n'est pas possible de résoudre en se contentant d'adopter des plans de formation professionnelle appropriés, etc., si importants que ceux-ci puissent être. Il faut, de toute urgence mettre au point des méthodes pratiques qui soient économiquement viables et compatibles avec les concepts fondamentaux de la liberté de l'homme. Malheureusement, l'expérience des pays économiquement avancés offre relativement peu d'enseignements qui soient d'une utilité directe dans ce domaine.

Les gouvernements et les peuples des pays avancés auraient la possibilité de faire beaucoup pour la Décennie du développement en élargissant le réseau de la coopération technique. Leur contribution à la mobilisation des ressources humaines des pays en voie de développement, surtout sous forme d'assistance en matière d'enseignement et de formation technique et professionnelle, est déjà importante, mais elle devrait être considérablement élargie, en particulier dans le domaine de l'enseignement scientifique et technique, où les possibilités de transmission et d'adaptation des connaissances dépassent de loin les programmes existants.

Si l'on veut mobiliser au maximum les ressources humaines des pays avancés pendant la Décennie du développement, il faudra non seulement élargir et adapter les programmes d'assistance technique des Nations Unies, ce dont il sera question

dans un chapitre ultérieur du présent rapport, mais encore mettre au point de nouvelles formes de coopération technique. Dans plusieurs des pays avancés, on constate déjà un intérêt accru pour la création d'un cadre institutionnel permettant de mobiliser des volontaires désireux de servir à l'étranger et de mobiliser les ressources techniques de l'entreprise privée en vue de venir en aide aux pays en voie de développement.

A. La jeune génération

Les enfants et les jeunes sont les principaux agents et les principaux bénéficiaires de tous les programmes de développement économique et social dont beaucoup ne porteront vraiment leurs fruits que dans une génération au moins. Toutefois, pendant leurs premières années, les jeunes constituent également une charge importante qui grève les ressources susceptibles d'être utilisées pour le développement. Les enfants sont des consommateurs et non des producteurs, et plus les jeunes auront de possibilités de parfaire leur instruction, plus il s'écoulera de temps avant qu'ils ne participent à un travail productif. Dans beaucoup de pays en voie de développement, où la famille voit dans les enfants une source supplémentaire de revenus, de fortes pressions risquent de s'exercer pour qu'on les mette au travail le plus tôt possible, mais il est indispensable de différer cette utilisation immédiate de la main-d'oeuvre juvénile au profit d'un "investissement" consacré à sa mise en valeur, si l'on veut bénéficier de tout le potentiel que la jeune génération représente en tant que ressource pour le développement.

Cette conception pratique, selon laquelle les enfants et les jeunes constituent une ressource inexploitée - ou sous-exploitée - exigeant un investissement pour la mise en valeur de son potentiel, n'est nullement incompatible avec la conception selon laquelle les enfants ont certains droits fondamentaux : avant tout, le droit de survivre, et également le droit d'avoir une santé et une nutrition meilleures, le droit à l'enseignement et le droit d'obtenir un emploi qui soit à la fois satisfaisant du point de vue personnel et utile à la collectivité. Quand on considère les besoins et le rôle de la jeune génération pendant la Décennie du développement, il est nécessaire d'examiner non seulement

les questions d'enseignement et de formation (qui seront étudiées dans d'autres sections du présent chapitre), mais également d'envisager pour les enfants et les jeunes la création de services dans le domaine de la santé, de la nutrition et de la protection sociale, ainsi que dans celui de l'orientation et de la formation professionnelles.

Beaucoup des besoins de la jeune génération sont inséparables de ceux du reste de la collectivité et ils n'exigent pas la création d'organismes spéciaux, à condition que l'on comprenne la nécessité d'un développement coordonné de toute la gamme des services destinés à l'enfance et à la jeunesse. Au-delà d'un certain point, il ne sera guère utile de consacrer davantage de ressources aux services sanitaires si les principaux problèmes de nutrition restent sans solution : d'un autre côté, il risque d'être impossible d'avancer très loin dans le domaine de la nutrition si l'on n'est pas venu à bout de l'ignorance. Et le progrès dans tous les secteurs du développement sera limité si l'on ne donne pas aux enfants et aux jeunes le sentiment de participer à ce progrès et si on ne les prépare pas convenablement à y contribuer.

En formulant des plans coordonnés pour la jeune génération, on est amené à intervenir dans plusieurs des secteurs classiques de l'Administration et de la planification du développement. Les services destinés à l'enfance et à la jeunesse dépendent généralement de différents ministères. Ils sont également financés et administrés de différentes manières : par exemple, les services de protection sociale peuvent être financés par les ressources des collectivités locales et administrés à l'échelon local, alors que l'enseignement peut être tout à fait centralisé du point de vue financier et administratif.

Ce qui est nécessaire sur le plan national, n'est pas tant d'établir un plan spécial de développement pour la jeune génération que de reconnaître de façon beaucoup plus générale que la génération montante joue un rôle central dans le processus du développement. En élaborant leurs plans de développement et, en particulier, en créant le cadre institutionnel nécessaire à l'application de ces plans, les gouvernements pourront envisager d'accorder une attention spéciale aux besoins de la jeunesse et à son rôle dans le développement.

1. Problèmes relatifs à l'emploi des jeunes

Une question particulièrement importante pour la jeunesse (en dehors de l'enseignement et de la formation, qui seront examinés plus loin) est celle de la création de nouvelles possibilités d'emploi et de l'organisation de l'orientation et de la formation professionnelles. Le plus ambitieux des programmes régionaux pour le développement de l'enseignement pendant la Décennie du développement envisage qu'environ 30 p. 100 des enfants en âge de fréquenter des établissements secondaires recevront effectivement sous une forme ou sous une autre un enseignement secondaire en 1970. Il est clair que des enfants n'ayant fait en tout et pour tout que des études primaires auront besoin d'orientation professionnelle et d'assistance pour trouver un emploi productif, en particulier dans les régions rurales. A présent, de nombreux enfants des campagnes qui ont reçu quelques années d'enseignement primaire se dirigent vers les grandes villes à la recherche des emplois "meilleurs" auxquels ils estiment que leur instruction leur donne droit, et parce que les emplois et le genre de vie qu'on trouve dans les villages ne les satisfont pas. Ce mouvement crée de graves problèmes sociaux, non seulement parce que les enfants des campagnes éprouvent des difficultés à s'adapter à la vie dans les villes, mais aussi parce que les possibilités d'emploi sont tout aussi rares dans beaucoup d'agglomérations urbaines et que l'équipement urbain, le logement en particulier, est insuffisant. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, on peut définir deux champs d'action principaux :

- i) Il est indispensable de trouver des moyens d'inciter les enfants des campagnes à travailler dans les zones rurales au lieu de se diriger vers les villes, tout en leur fournissant le meilleur enseignement possible de manière à accroître leurs possibilités d'emploi. Il est parfois possible de développer les industries rurales et d'autres secteurs dans certains pays, mais le problème fondamental est de rendre la profession agricole plus attrayante. Cela exige une réorientation des programmes scolaires visant à développer les connaissances pratiques fondamentales et l'esprit d'initiative des élèves. Cela exige également la création de moyens supplémentaires pour la formation agricole et le renforcement des services de vulgarisation pour la jeunesse rurale,

/...

l'introduction de nouvelles méthodes agricoles et de cultures nouvelles, la cession de terres aux jeunes cultivateurs à des conditions raisonnables, éventuellement par l'intermédiaire de coopératives, et enfin le développement du système de commercialisation des récoltes, à la fois pour les cultures destinées à l'exportation et pour les produits horticoles, etc., pour lesquels les zones urbaines offrent un marché. L'objectif principal de toutes les mesures prises devrait être de rendre la vie du cultivateur plus attrayante, en particulier sur le plan matériel, pour les jeunes campagnards.

- ii) Dans les zones urbaines, les problèmes les plus importants sont le manque de possibilités d'emploi satisfaisantes pour les jeunes dans l'industrie et la nécessité de protéger les jeunes contre certains des dangers du travail dans l'industrie et de la vie urbaine, tâche qui peut revêtir beaucoup d'importance sur le plan social et humanitaire. Dans les zones industrielles, le problème qui consiste à trouver des emplois satisfaisants pour les jeunes est souvent compliqué par le fait que la législation destinée à les protéger contre l'exploitation (horaires de travail, salaires, etc.) risque de les détourner des grandes entreprises industrielles bien organisées, où les conditions de travail sont généralement meilleures vers de petites entreprises qui exploitent leur personnel et où les conditions d'emploi sont fréquemment très mauvaises. Il semble donc opportun de mettre de plus en plus l'accent sur la tâche positive consistant à créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les adolescents qui quittent l'école et les jeunes des zones urbaines plutôt que de se borner à les protéger contre les abus. Cela nécessitera une coopération étroite sur le plan local entre les écoles, les établissements de formation professionnelle et les employeurs et exigera peut-être la création de services spéciaux de coordination.

2. Domaines se prêtant à une intensification de l'action de l'ONU et des institutions qui leur sont rattachées

Les problèmes concernant l'enfance et la jeunesse relèvent d'un certain nombre de services différents de l'ONU et des institutions qui leur sont rattachées et, en fait, la fragmentation des attributions est aussi frappante sur le plan international que sur le plan national. Les institutions et services intéressés comprennent le FISE, qui travaille au profit de tous les enfants, quatre institutions spécialisées s'occupant de secteurs d'une grande importance pour le développement de l'enfance et de la jeunesse, à savoir l'UNESCO, l'OMS, l'OIT et la FAO, ainsi que la Direction des affaires sociales de l'ONU, qui s'occupe notamment des services sociaux et des services de protection sociale destinés à l'enfance et à la jeunesse.

- i) Au cours des deux dernières années, on a jeté les bases d'un système de coopération destiné à aider les pays à évaluer les besoins de l'enfance et de la jeunesse et à établir des programmes qui leur sont destinés. Le Conseil d'administration du FISE a indiqué qu'il était prêt à aider les pays, en liaison avec les institutions spécialisées, "à étudier les besoins de l'enfance dans leur territoire et à établir, dans le cadre général de leurs plans de développement économique et social, des programmes orientés vers les besoins prioritaires de l'enfance et tenant compte des possibilités d'action qui existent dans les pays"^{1/}. Il faut tenir compte des besoins particuliers et de l'apport potentiel des enfants et des jeunes dès les premiers stades de la planification du développement, et c'est à ce moment que l'action des organismes des Nations Unies - notamment services consultatifs, coopération technique et une assistance matérielle - a le plus de chances de produire le maximum d'effet.

1/ Conseil économique et social, Documents officiels, trente-deuxième session Supplément No 13B, par. 56, alinéa 1).

ii) Il est possible à un pays de demander l'assistance de l'ONU et des institutions qui lui sont rattachées pour la création de services d'orientation professionnelle et de formation des jeunes. L'ONU s'occupe des besoins essentiels de l'enfance et de la jeunesse en matière de protection sociale ainsi que de l'apport de la jeunesse aux programmes de développement communautaire, et elle envisage d'intensifier son assistance dans ce domaine. L'OIT, en liaison avec le FISE, est en train de mettre au point des propositions relatives à des Centres d'orientation professionnelle pour la jeunesse qui devraient se rattacher à un programme plus ambitieux d'assistance et de protection pour les jeunes gens qui commencent à travailler. Les services de vulgarisation agricole peuvent jouer un rôle important dans l'enseignement et la formation pratique de la jeunesse rurale et, en particulier, susciter chez les jeunes un intérêt pour différents métiers. L'organisation d'associations rurales de jeunesse s'est révélée extrêmement utile à cet égard. Dans les pays en voie de développement, on pourrait renforcer les services de vulgarisation pour qu'ils puissent s'acquitter convenablement de cette tâche sur le plan national.

B. Enseignement

L'enseignement est indispensable à la formation des cadres et de la main-d'oeuvre qualifiée nécessaires au développement. Il ne faut cependant pas perdre de vue que, dans les pays en voie de développement, l'enseignement représente d'ordinaire le poste le plus important des dépenses publiques et qu'il intéresse à la fois le secteur économique et le secteur social de l'économie au même titre que les activités exposées au chapitre IV.

1. Objectifs de la Décennie du développement

En coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et avec les commissions économiques régionales, l'UNESCO a déjà jeté les bases d'une décennie d'action intensifiée pour le développement de l'enseignement, action qui s'intégrerait et contribuerait au développement économique et social d'ensemble. Les besoins en matière d'enseignement ont été étudiés aux niveaux national et régional

et l'on a arrêté dans leurs grandes lignes des décisions relatives au niveau que le développement de l'enseignement devra atteindre en 1970-1971.

En Afrique : 70 p. 100 des enfants âgés de 6 à 12 ans fréquenteront les écoles primaires (niveau actuel : 40 p. 100), 15 p. 100 des enfants du groupe d'âge intéressé fréquenteront les écoles secondaires (niveau actuel : 3 p. 100) et 0,4 p. 100 du groupe d'âge intéressé fréquentera les universités (niveau actuel : 0,2 p. 100);

En Asie : 50 p. 100 des enfants du groupe d'âge intéressé fréquenteront les écoles primaires. D'après des renseignements incomplets sur les plans nationaux, on estime en outre que 50 p. 100 des enfants ayant terminé leurs études primaires fréquenteront les écoles secondaires et que 20 p. 100 fréquenteront les écoles professionnelles et agricoles. Pour l'enseignement supérieur, on compte passer du pourcentage actuel de 2 p. 100 à l'objectif de 3 p. 100 du groupe d'âge intéressé;

En Amérique latine : tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire suivront un cycle d'études primaires de six ans, ce qui portera les effectifs des établissements d'enseignement primaire de 26 millions d'enfants en 1960 à 45 millions en 1970; 30 p. 100 des enfants du groupe d'âge intéressé fréquenteront les écoles du second degré et 4 p. 100 du groupe d'âge intéressé fréquenteront les universités.

Outre ces objectifs concernant les divers degrés de l'enseignement, des plans régionaux prévoient un développement important des programmes d'éducation et de formation des adultes. Des conférences réunissant les ministres de l'éducation seront organisées périodiquement pour examiner les progrès réalisés et envisager les nouvelles dispositions à prendre. Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire d'y consacrer une dépense annuelle représentant 4 p. 100 du produit national brut à la fin de la décennie, ce à quoi les pays des régions visées se sont engagés, et d'obtenir en outre une assistance extérieure importante dont le montant a été calculé avec une certaine précision pour la décennie. Il est prévu qu'au cours de la décennie, la proportion de l'aide financière, bilatérale et internationale, consacrée au développement de l'enseignement, ira en augmentant. L'AID compte notamment étendre ses activités dans ce domaine.

La FAO a entrepris une série d'études régionales sur les ressources et les besoins en matière d'éducation agricole, dont la première (sur l'Amérique latine) a commencé en 1955. Elle a fait ensuite des études sur l'Asie et l'Extrême-Orient et sur le Proche-Orient. Ces études ont été suivies, en association avec l'UNESCO, de réunions de doyens des facultés d'agriculture et de directeurs généraux des ministères de l'agriculture, destinées à remanier les programmes de formation actuels et à envisager les améliorations qui permettront aux pays de couvrir leurs besoins en personnel qualifié.

2. Planification de l'enseignement

Les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine se sont engagés à établir au cours des trois prochaines années des plans nationaux d'enseignement correspondant aux objectifs de la Décennie et intégrés aux programmes généraux de développement. Les demandes d'assistance technique présentées par les pays de chaque région à l'UNESCO et aux commissions économiques régionales pour l'élaboration de ces plans sont considérées comme prioritaires. En répondant à cette demande accrue d'assistance en matière de planification - qui représente plus de 500 experts pour les trois régions - on prend actuellement des mesures pour accroître l'effectif de ce personnel clé pendant la Décennie du développement.

On se propose de créer à Paris un institut international pour la planification de l'enseignement qui serait chargé de former du personnel enseignant de niveau élevé et des économistes aux disciplines variées que cette planification exige. Des instituts régionaux ou spécialisés, destinés à augmenter rapidement le nombre des planificateurs dans les régions intéressées, sont en voie de création à Delhi et à Beyrouth ainsi qu'à Santiago, Bangkok et Dakar, où ils feront partie des instituts de développement économique.

Comme l'UNESCO est en faveur d'une politique rattachant l'enseignement aux besoins du développement, elle fait une place aux économistes spécialistes du développement dans les missions d'experts chargées d'aider les divers pays à élaborer leurs plans d'enseignement, et les instituts de planification de l'enseignement donnent des cours d'économie sur les rapports entre l'enseignement et le développement. Le groupe d'analyse de l'UNESCO sur le rôle de la science pédagogique et de l'information dans le développement économique et les services

statistiques de l'UNESCO collaboreront étroitement avec les organes économiques des Nations Unies en vue de stimuler la recherche et de réunir des données sur les investissements nécessaires pour les divers types d'enseignement à différents stades du développement, d'évaluer la demande et l'offre futures des différents types d'enseignement et de faire des analyses de l'interdépendance entre science pédagogique et développement économique et social. Avec l'aide d'institutions scientifiques extérieures aux Nations Unies, on recherche actuellement de nouvelles méthodes d'évaluation des besoins et des possibilités en matière d'enseignement. Ces travaux sont liés à la fois aux enquêtes à plus court terme sur la main-d'oeuvre entreprises par l'OIT (l'UNESCO s'intéressant à l'élément enseignement des différentes spécialités susceptibles de faire l'objet d'une demande) et avec les travaux à plus long terme entrepris par les commissions régionales de l'ONU et par la FAO pour prévoir les changements qui devraient intervenir dans la production et la technique ainsi que dans la demande de main-d'oeuvre qualifiée pour les dix ou quinze années à venir, c'est-à-dire pour la période nécessaire à la fixation d'objectifs en matière de planification de l'enseignement.

Un programme spécial d'enseignement et de formation agricoles en Afrique a été approuvé par la onzième conférence de l'organe directeur de la FAO. L'objectif principal de ce programme, actuellement en cours d'exécution, est d'aider les pays d'Afrique à développer leurs services d'enseignement et de formation agricoles, compte tenu de leurs possibilités, de leurs besoins actuels et prévisibles et du meilleur usage qui peut être fait de l'aide locale et extérieure disponible. On envisagera également les possibilités de collaboration régionale et sous-régionale à des fins déterminées entre les pays intéressés. La FAO propose de poursuivre et d'intensifier ces efforts, en collaboration étroite avec l'OIT et l'UNESCO, pendant la Décennie du développement.

3. Enseignement primaire et enseignement secondaire général

Les fonds nécessaires à l'enseignement primaire et secondaire doivent provenir essentiellement des ressources nationales puisque la plus grande partie du coût de l'éducation est représentée par les traitements du personnel enseignant. Tant sous le rapport des ressources réelles que des ressources financières, des efforts particuliers doivent être entrepris pour augmenter le nombre des maîtres. On y

parviendra en formant des instructeurs qui formeront à leur tour les maîtres du premier degré. Pour le second degré, il faut surtout accroître rapidement les moyens permettant de former du personnel enseignant. Le Fonds spécial aide déjà à créer un certain nombre d'écoles normales. Un vaste champ d'action s'ouvre à l'aide extérieure étant donné que l'expansion rapide des programmes d'enseignement, particulièrement au niveau secondaire, exige des experts étrangers et des devises étrangères. De plus, dans les cas où les ressources financières d'un pays ne sont pas à la mesure de ses ressources humaines et matérielles (personnel enseignant, bâtiments, etc.), il semble indiqué d'envisager des prêts ou des dons étrangers pour le développement de l'enseignement.

Pendant la Décennie du développement, l'UNESCO se propose de poursuivre et d'étendre son action pour la formation de personnel enseignant du premier et du second degré par les moyens suivants :

- i) Création d'écoles normales pour la formation des professeurs de l'enseignement secondaire en vue d'atteindre les objectifs prioritaires de l'expansion de l'enseignement secondaire, en insistant spécialement sur la formation de professeurs de sciences et de langues;
- ii) Intensification du programme de formation d'instructeurs pour les écoles normales d'instituteurs, en vue d'atteindre en 1980 l'objectif de l'enseignement primaire universel;
- iii) Recherches pour la réforme des méthodes pédagogiques dans les écoles primaires et création de projets pilotes pour la mise en pratique des techniques nouvelles;
- iv) On étudiera également la nécessité de reviser les programmes de l'enseignement secondaire en fonction de la situation et des besoins économiques des pays intéressés.

4. Enseignement technique et professionnel

Dans ce domaine, l'effort principal au cours de la Décennie du développement consistera à aider les Etats membres à développer ce type d'enseignement au niveau secondaire, où la pénurie de personnel constitue le problème le plus grave, comme c'est également le cas pour l'enseignement général du second degré. Les mesures prises dans ce domaine s'inspireront de la Recommandation internationale qui sera

présentée à la Conférence générale de l'UNESCO pour sa douzième session (novembre-décembre 1962) et dont les dispositions sont étroitement coordonnées avec celles de la Recommandation internationale de l'OIT sur la formation professionnelle adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1962.

Une autre tâche essentielle consistera à continuer de renforcer, avec l'assistance du Fonds spécial, les instituts polytechniques et les écoles d'ingénieurs afin de fournir aux pays en voie de développement le personnel technique supérieur et les techniciens de la production indispensables à leur développement économique. Ces activités comportent la fourniture des services de soutien nécessaires.

5. Éducation des adultes - Élimination de l'analphabétisme

Les programmes d'élimination de l'analphabétisme comprendront à la fois des mesures en faveur de l'enseignement primaire universel, dont il a déjà été question, et des cours de rattrapage pour les adultes et les jeunes gens qui n'ont pas suivi, ou qui n'ont pas suivi suffisamment, les cours de l'enseignement primaire. Il faut d'urgence s'attaquer à fond au problème de l'ignorance si l'on veut que les populations puissent contribuer partout, dans toute la mesure de leurs capacités, aux programmes nationaux de développement économique et social. Ces populations devront non seulement apprendre à lire et à écrire, mais aussi à tirer parti de ces connaissances.

Un certain nombre de pays instituent des programmes nationaux d'élimination de l'analphabétisme et, durant la Décennie du développement, on s'attachera à apporter à ces programmes nationaux des encouragements et une assistance. Les domaines d'activité dans lesquels l'UNESCO envisage de fournir un appui aux programmes nationaux sont les suivants :

- i) Planification et administration : On devra s'occuper spécialement, pendant la décennie, d'organiser des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans le cadre des plans de développement communautaire et autres plans nationaux de développement ainsi que de créer, pour mener à bien ces programmes, les organes administratifs voulus qui, dans de nombreux pays, sont rudimentaires ou inexistantes;

- ii) Formation de personnel : à l'échelon régional et à l'échelon national on pourrait fournir une aide en matière de formation et lancer des projets de formation dans certains domaines spécialisés;
- iii) Etudes et recherches, y compris les recherches sur les méthodes pédagogiques, l'emploi des moyens nouveaux (à essayer dans des projets pilotes), etc.;
- iv) Emploi des moyens d'information à des fins éducatives et production en grosses quantités de matériel de lecture;
- v) Il faudra trouver pendant la Décennie de nouvelles mesures pour financer les programmes dans le domaine de l'enseignement grâce à des contributions bénévoles et locales.

6. Enseignement supérieur et formation de personnel hautement qualifié

Dans tout plan de développement de l'enseignement supérieur, on tiendra dûment compte des éléments fondamentaux ci-après :

- i) L'enseignement supérieur fait partie intégrante du système d'enseignement. L'université n'est pas seulement un centre intellectuel et un moyen de former les cadres les plus élevés, mais constitue également l'instrument indispensable à l'amélioration qualitative des écoles primaires et secondaires. La qualité des dirigeants et le niveau scientifique d'un pays sont en grande partie fonction de ses universités.
- ii) On pourra donc insister de plus en plus sur le principe selon lequel les possibilités d'accès à l'université doivent être les mêmes pour tous ceux qui ont les aptitudes et les capacités voulues pour faire des études supérieures.
- iii) L'UNESCO accordera une aide pour améliorer le niveau des universités et des centres d'enseignement supérieur et de recherche (en particulier pour certaines des sciences de la nature et des sciences sociales) de manière à mettre le pays à même de bénéficier pleinement des avantages de la technique moderne dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture et de l'administration.

- iv) Les établissements auxiliaires d'enseignement supérieur seront rattachés aux universités pour garantir des normes et des objectifs satisfaisants.
- v) L'UNESCO entreprendra un programme à long terme en vue d'aider les Etats membres à améliorer le recrutement des cadres supérieurs, techniques et non techniques (personnel de direction et personnel administratif). Le processus de développement économique exige un taux d'accroissement beaucoup plus élevé pour le personnel scientifique et technique que pour l'ensemble de la main-d'oeuvre. On élabore actuellement un programme à long terme qui augmentera le volume de la main-d'oeuvre hautement qualifiée en améliorant l'enseignement scientifique et technique, notamment :
- En recueillant, en analysant et en diffusant une documentation sur les programmes d'études et les méthodes modernes pour l'enseignement de la science et de la technique ainsi que sur les installations nécessaires à cet effet,
 - En favorisant un enseignement moderne à l'aide de méthodes nouvelles, de matériel peu onéreux, etc.
 - En facilitant l'amélioration rapide du recrutement des enseignants, des technologues et des professeurs des sciences de la nature et des sciences sociales grâce à des cours spéciaux, des programmes de bourses et des conférences internationales.
- vi) On encouragera également la formation de spécialistes de la prospection et de la cartographie scientifique des ressources naturelles ainsi que d'océanographes (en liaison avec le programme de sciences maritimes). Bien que, pour de nombreux pays en voie de développement, en particulier en Afrique, le besoin le plus pressant soit probablement de donner une formation de base aux techniciens et d'organiser des études supérieures dans les disciplines techniques bien établies, il ne faut pas méconnaître l'importance que présente la préparation de spécialistes au courant des plus récents progrès de la science et de la technique. Ces cadres peu nombreux, formés par exemple aux techniques avancées comme celles des applications de la science nucléaire, serviront de base à l'évolution

scientifique ultérieure des pays intéressés et constitueront un ferment décisif pour le progrès scientifique et pour la formation des esprits de la génération d'étudiants suivante.

A cet égard, les centres de science nucléaire dont la création est déjà en cours pourront jouer un rôle de catalyseurs en constituant les noyaux autour desquels pourront s'édifier d'autres institutions scientifiques et en créant l'atmosphère scientifique indispensable à un développement soutenu.

C. Formation professionnelle

Toutes les mesures proposées dans le présent rapport pour la Décennie pour le développement impliquent une intensification de la formation professionnelle. En outre, il faut envisager cette formation dans ses rapports et dans son interdépendance avec l'enseignement d'une part et les possibilités d'emploi de l'autre. De toute façon, le fait que la formation peut contribuer de façon décisive au succès de la Décennie du développement justifie qu'on lui accorde une attention spéciale.

Les pays avancés et leurs organisations devront fournir les spécialistes nécessaires pour former et compléter temporairement la main d'oeuvre des pays en voie de développement; d'autre part, il faudra faire usage des moyens de formation des pays avancés pour les programmes internationaux destinés aux pays sous-développés. Pour contribuer de façon décisive à la réussite de la Décennie du développement, les pays développés pourraient, soit directement, soit par le truchement de leurs propres organisations, soit par une action internationale, s'engager à former plus de spécialistes qu'il ne leur en faut et à envoyer les spécialistes en surnombre dans les pays en voie de développement, à créer les services voulus, à consentir à leur personnel des conditions avantageuses en matière de traitements de stabilité de l'emploi, d'ancienneté, de possibilités d'avancement, etc., et à mettre au moins une partie de ces services et de ce personnel à la disposition des programmes des Nations Unies.

La fourniture de personnel qualifié et de moyens de formation n'est sans doute pas le seul secteur dans lequel l'action des pays développés sera nécessaire. Il y aura peut-être lieu également d'accorder une assistance financière aux pays en voie de développement pour les aider à couvrir les frais très lourds qu'entraînera

l'expansion rapide de leurs services d'enseignement et de formation professionnelle. La possibilité pour ces pays de disposer d'un personnel qualifié reste toutefois l'élément fondamental. Au cours de la Décennie du développement, l'une des tâches prioritaires des organismes des Nations Unies devra être de fournir en nombre beaucoup plus important des experts de différents niveaux pour l'exécution des divers programmes de formation qui sont nécessaires et qui doivent être créés dans les pays en voie de développement.

Dans le cadre d'une intensification générale des activités de formation entreprises par les organismes des Nations Unies, on peut préciser certains secteurs dans lesquels un changement d'orientation est probable. Certains de ces changements ont déjà été notés, il y a deux ans dans la publication "Perspectives pour les cinq années 1960-1964"^{2/}, due à la Commission chargée de l'évaluation des programmes, créée par le Conseil économique et social.

- i) La formation devrait de plus en plus avoir lieu dans les pays en voie de développement eux-mêmes. Les bourses d'études à l'étranger devraient être réservées aux spécialistes de rang élevé ou aux étudiants qui acquerront des connaissances techniques dans les domaines où la formation dans les pays en voie de développement serait difficile ou trop coûteuse, même à l'échelon régional. Il faut tout spécialement veiller à ce que la formation à l'étranger ne conduise pas les spécialistes à quitter ensuite définitivement leur pays. Le départ des spécialistes des pays en voie de développement constitue déjà un problème grave qui pourrait empêcher d'atteindre les objectifs de la Décennie du développement.
- ii) Lorsque cela est possible, il faut créer des instituts de formation à l'échelon national ou régional. Lorsqu'il faut former en permanence un assez grand nombre de personnes pendant une très longue période, il ne suffit pas d'organiser des cours de formation spéciaux, des cycles d'études, etc. Les instituts de formation peuvent être moins coûteux et plus efficaces pour la mise au point des méthodes de formation voulues et l'utilisation de l'expérience acquise. Le Fonds spécial donne aux organismes des Nations Unies une possibilité remarquable de fournir une assistance efficace en la matière.

- iii) Comme les fonds disponibles sont, et continueront vraisemblablement à être inférieurs aux besoins, l'aide apportée par les Nations Unies en matière de formation professionnelle doit être dirigée vers les secteurs où elle peut produire le maximum d'effet. L'OIT, par exemple, accorde une priorité aux projets de formation qui font "tache d'huile" : elle commence par aider les pays à améliorer la qualité du personnel enseignant des écoles professionnelles, des cadres inférieurs et moyens de la petite et de la grande industrie et à perfectionner les cadres supérieurs.
- iv) Il faut également former du personnel moyen et auxiliaire. La pénurie de personnel auxiliaire dans les pays en voie de développement est souvent aussi aiguë, sinon plus, que la pénurie de spécialistes. De ce fait, les spécialistes disponibles voient leur efficacité réduite, notamment dans les domaines de la santé et du développement de l'agriculture.
- v) On attache de plus en plus d'importance à la préparation de programmes de formation systématiques rattachés aux plans généraux de développement et établis grâce à des enquêtes sur la main-d'oeuvre et à des projections quantitatives des besoins en main-d'oeuvre qualifiée. Dans les domaines relevant de leur compétence particulière, les divers organismes des Nations Unies prêteront, au cours des années à venir, une assistance accrue pour ces enquêtes et pour les projections relatives aux divers pays ainsi que pour la mise au point des procédés et méthodes voulus.
- vi) Les demandes d'assistance technique reçues par les organismes des Nations Unies montrent également que certains domaines ont été relativement négligés jusqu'à présent. La formation de jeunes diplomates, pour laquelle un centre est en voie de création à Genève, et la formation de juristes ont fourni récemment des exemples typiques de questions dont les Nations Unies pourraient utilement s'occuper, compte tenu notamment des besoins des pays nouvellement indépendants. La Banque internationale pense élargir le programme de son Institut de développement afin de permettre la création d'une plus large gamme de cours spéciaux qui viendront s'ajouter au cours ordinaire destiné à de hauts fonctionnaires s'occupant du développement, et le FMI étudie les moyens d'élargir et d'intensifier les programmes destinés à former des fonctionnaires des

Etats membres aux disciplines de son ressort. Le secrétariat du GATT étend son programme de formation en cours d'emploi pour des fonctionnaires nationaux qualifiés des pays peu développés qui reçoivent à cet effet des bourses d'études au titre de l'assistance technique des Nations Unies. En outre, à partir de 1962, le GATT, en collaboration avec la CEA et l'administration de l'assistance technique des Nations Unies, organisera en Afrique des cours de politique commerciale de faible durée. Enfin, le GATT a récemment offert de fournir aux pays nouvellement indépendants des services consultatifs techniques pour les aider à résoudre leurs problèmes de politique commerciale.

Une proposition de l'OIT actuellement à l'étude mérite une mention spéciale. Au cours de l'été de 1961, le Gouvernement italien a demandé à l'OIT d'étudier la possibilité d'utiliser, après transformation, les bâtiments construits à l'occasion de l'Exposition internationale du travail de Turin pour la création d'un centre international de formation technique et professionnelle supérieure. Ce centre aurait pour objectif principal d'aider les pays en voie de développement à améliorer les qualifications de personnes qui travaillent à tous les niveaux dans les petites et grandes entreprises industrielles de leur pays et qui sont considérées comme capables de recevoir une formation plus poussée que celle qui pourrait leur être donnée dans leur propre pays. Selon des estimations initiales, les installations de Turin pourraient accueillir chaque année quelque 2 000 étudiants de pays en cours d'industrialisation, qui suivraient des cours supérieurs théoriques et pratiques d'une durée d'un mois à un an.

La mise en valeur des ressources humaines exige des institutions et des mécanismes appropriés qui permettent d'arrêter et d'appliquer des politiques systématiques en ce qui concerne des questions telles que le niveau et la structure de l'emploi ou l'établissement d'un enseignement professionnel équilibré et des moyens de formation connexes. Ce mécanisme devrait faire partie intégrante de l'appareil de planification ou de conception générale du développement économique et bénéficier de la collaboration de larges groupes sociaux, comme le mouvement syndicaliste, les associations patronales et les services de relations industrielles en général. Il faut également prendre des dispositions pour évaluer périodiquement

les résultats obtenus dans les domaines ci-dessus et pour modifier les politiques et les institutions en conséquence. L'OIT attache une importance particulière à ces questions et entend faire des efforts soutenus pour aider à la création de ces institutions et former du personnel pour celles-ci, considérant qu'il s'agit là d'un des apports principaux qu'elle puisse faire en faveur du développement économique et social.

D. Développement communautaire

Dans la plupart des pays en voie de développement, une petite partie de la population seulement participe activement à la vie nationale. La grande majorité de la population, qui vit principalement dans des zones rurales, ne prend pas part aux efforts de développement national. Les programmes de développement communautaire, qui impliquent une mobilisation de la population et la participation volontaire de celle-ci à des projets locaux, sont, avec la diffusion de l'enseignement et le développement des moyens d'information, un moyen direct de transformer l'apathie, la suspicion ou l'hostilité des masses en une force nationale constructive.

Le développement communautaire est une méthode qui peut s'appliquer aux problèmes du développement rural dans son ensemble, notamment au problème clé de la réforme agraire. Dans ce contexte, la réforme agraire est bien plus qu'une transformation du mode de propriété foncière ou qu'une redistribution des terres; elle implique dans son sens le plus large une réforme des institutions agraires. Pour que la réforme agraire puisse réussir, elle doit être suivie d'une orientation et d'une formation techniques de la population agricole ainsi que d'autres mesures destinées à augmenter la production agricole, notamment l'octroi de crédits et la création de services de commercialisation, éventuellement sous une forme coopérative. Ces activités complémentaires, comme beaucoup d'autres programmes d'amélioration rurale, relèvent de disciplines spécialisées mais les conditions favorables créées par le développement communautaire permettent de les exécuter de façon plus efficace et avec l'espoir que les progrès seront durables.

Dans le domaine du développement communautaire, on propose, pour les dix années à venir, de :

- i) Renforcer les programmes de développement communautaire et les étendre à de nouveaux pays, notamment aux pays nouvellement indépendants d'Afrique;

- ii) Insister davantage sur les aspects économiques du développement communautaire;
- iii) Etablir un lien plus étroit entre le développement communautaire et l'administration locale.
- i) Renforcer les programmes de développement communautaire et les étendre à de nouveaux pays

Les renseignements dont dispose l'ONU indiquent que, vers 1950, les pays ayant un programme de développement communautaire complet à l'échelon national n'étaient qu'au nombre de 7; dix ans plus tard, ils étaient plus de 30. Trente autres pays possédaient les rudiments de projets pilotes de développement communautaire, sans toutefois utiliser tous cette dénomination.

L'intérêt accru qu'a suscité le développement communautaire au cours des dix dernières années montre qu'il devrait être possible de se proposer pour objectif d'étendre les programmes de développement communautaire à bien d'autres pays peu développés d'ici la fin de la Décennie du développement. Pour les pays nouvellement indépendants, ces programmes paraissent offrir un bon moyen de combler le fossé qui existe entre les besoins urgents et divers dans le domaine du développement et les ressources limitées dont on dispose. Dans des pays plus anciens, le développement communautaire pourrait permettre de surmonter un obstacle considérable et déconcertant qui s'oppose au développement, à savoir le fait qu'on ne parvient pas à obtenir le soutien de la population.

Un autre objectif de la Décennie du développement pourrait être d'étendre le développement communautaire aux zones urbaines. L'application des principes du développement communautaire urbain qui, depuis quelques années, commence à attirer beaucoup l'attention, constituerait un moyen particulièrement utile de remédier aux bouleversements sociaux dans les régions en voie d'industrialisation rapide et de résoudre les problèmes que pose l'existence de "bidonvilles" à la périphérie des agglomérations urbaines.

Pour étendre à cette échelle les programmes de développement communautaire, il faudra insister plus que jamais sur la formation de personnel. Il faudra également augmenter considérablement l'assistance technique internationale. Là encore, la tendance des dix dernières années peut donner des indications sur les

possibilités d'avenir; alors qu'en 1951, un seul expert du développement communautaire avait été fourni au titre du programme d'assistance technique des Nations Unies, en 1960, 39 experts prêtaient leur aide à 23 pays répartis dans le monde entier. Comme objectif minimum de la Décennie du développement, on devrait donc pouvoir envisager de fournir, d'ici la fin de la décennie, une assistance aux pays qui n'en reçoivent pas déjà pour la planification et l'organisation de programmes de développement communautaire et de consacrer de plus en plus cette assistance à la formation des cadres nécessaires.

ii) Insister sur les aspects économiques du développement communautaire

En plus de l'expansion quantitative mentionnée ci-dessus, le développement communautaire, au cours de la Décennie du développement, devrait être plus spécialement orienté vers le développement général de l'économie. A cet égard, il est nécessaire d'insister sur les aspects ci-après :

- a) Inclusion du développement communautaire dans la planification générale du développement économique et social. A l'échelon régional, la planification du développement rural et communautaire devrait être rattachée aux travaux de recherche et de formation des instituts de développement régionaux qui sont en cours de création dans les diverses régions.
- b) Evaluation et réduction du sous-emploi rural, notamment utilisation de la main-d'oeuvre en chômage total ou partiel dans les régions rurales pour la construction de routes, puits, canaux, etc.
- c) Intégration du développement communautaire à la politique de réforme agraire, compte particulièrement tenu de la création de nouvelles communautés de village ou du renforcement des communautés existantes.
- d) Encouragement et assistance pratique pour la création de coopératives, celles-ci devant être à la fois un aboutissement du processus de développement communautaire et un moyen de faciliter le développement économique et social de la communauté.

iii) Etablir un lien entre le développement communautaire et l'administration locale

La question des rapports entre les programmes de développement communautaire et l'administration locale est examinée au chapitre VII sous la rubrique "Administration publique et collectivités locales". Il faut également accorder une attention spéciale à la question plus vaste des méthodes susceptibles d'être utilisées pour l'administration même du développement rural et, en particulier, aux autres moyens qui pourraient permettre d'établir un lien entre les activités de l'administration locale, des organisations coopératives et des autres organismes volontaires, d'une part, et celles du développement communautaire rural à l'échelon local.

IV. DEVELOPPEMENT PAR SECTEUR

A. L'alimentation et l'agriculture dans la Décennie du développement

1. La faim, problème fondamental de la prochaine décennie

Au cours des dix années à venir, la faim restera l'un des problèmes fondamentaux à résoudre dans le monde, notamment dans la plus grande partie de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. D'après une évaluation récente et de bonne source, environ un sixième de la population mondiale - soit quelque 500 millions de personnes - ne consomme pas suffisamment de calories et près d'un tiers de la population souffre de malnutrition, c'est-à-dire d'une carence en vitamines, en minéraux et en protéines.

Cette situation subsiste malgré les progrès technologiques considérables accomplis depuis dix ans en matière d'alimentation et d'agriculture et dans d'autres domaines connexes. La principale raison en est que jusqu'ici, les bienfaits de ces progrès se sont fait sentir surtout dans les pays développés d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie, relativement peu nombreux, et dans quelques-uns seulement des pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Dans la plupart des pays sous-développés, ou bien le progrès des techniques de production alimentaire et agricole a été lent, ou bien ses effets ont été en grande partie annulés par un accroissement démographique considérable. La preuve en est que dans certaines des grandes régions géographiques reconnues comme sous-développées, le niveau nutritionnel est encore égal, ou très peu supérieur, à celui d'avant guerre. En Asie et en Extrême-Orient, région la plus peuplée du monde, les rations journalières de calories et de protéines animales - qui sont respectivement de 2 070 calories et de 8 grammes à l'heure actuelle - ne se sont pas encore tout à fait rétablies au niveau d'avant guerre qui était de 2 170 calories et 8 grammes. Dans les trois autres régions - Proche-Orient, Afrique et Amérique latine - la consommation de calories par personne et par jour (2 470, 2 360 et 2 470 respectivement) dépasse les niveaux d'avant guerre mais la ration de protéines animales par habitant et par jour (14,11 et 25 grammes respectivement) est encore inférieure à celle d'avant guerre (15,15 et 30 grammes). Toutefois, pour le monde dans son ensemble, la ration actuelle de protéines animales par habitant (20 grammes) dépasse le niveau d'avant guerre (18 grammes) en raison de l'augmentation considérable de la

consommation d'aliments d'origine animale en Europe (36 grammes au lieu de 27) et en Amérique du Nord (66 grammes au lieu de 50). Aujourd'hui, l'apport d'éléments nutritifs essentiels et notamment de protéines animales, varie beaucoup d'une région à l'autre et plus encore à l'intérieur d'une région ou d'un pays.

Au cours des dix dernières années, la population de la plupart des pays en voie de développement s'est accrue au taux relativement élevé de plus de 2 p. 100 par an, tandis que l'augmentation annuelle du volume total de leurs disponibilités en produits alimentaires était de l'ordre de 2,5 à 3 p. 100, soit une augmentation annuelle par habitant d'environ 1 p. 100. Etant donné un accroissement continu et aussi élevé du chiffre de la population, le problème de la faim subsistera inévitablement pendant la prochaine décennie et celles qui suivront à moins que, parallèlement à l'accroissement de 5 p. 100 du produit national brut envisagé dans le cadre de la Décennie pour le développement, les disponibilités alimentaires ne soient sensiblement augmentées, de façon à laisser une marge suffisante, compte tenu de l'accroissement démographique, pour relever le niveau actuel du régime alimentaire.

On prévoit que durant les dix prochaines années, c'est-à-dire d'ici 1970, la population des quatre grandes régions sous-développées continuera de s'accroître au taux le plus récent, voire à un taux supérieur, c'est-à-dire d'environ 2,5 p. 100 par an en Extrême-Orient, au Proche-Orient et en Afrique, et de près de 3 p. 100 en Amérique latine. Le chiffre total de la population augmentera d'un peu moins de 30 p. 100 en Extrême-Orient, au Proche-Orient et en Afrique et de plus de 30 p. 100 en Amérique latine. A la fin du siècle, la population de l'Afrique devrait avoir doublé, celle de l'Extrême-Orient et du Proche-Orient être deux fois et demie ce qu'elle est à l'heure actuelle et celle de l'Amérique latine avoir triplé. Pour l'ensemble du monde, on prévoit que la population aura un peu plus que doublé à la fin du siècle.

Satisfaire aux besoins alimentaires d'une population ainsi accrue et assurer simultanément une certaine amélioration de la nutrition constituera une des principales tâches au cours de la Décennie du développement et de celles qui suivront. Puisque l'amélioration de la nutrition sera subordonnée à la possibilité d'assurer les ressources alimentaires nécessaires, d'une part, et d'accroître le revenu par habitant, d'autre part, le niveau souhaitable de cette amélioration

ne pourra être atteint que par étapes, particulièrement dans les régions où le progrès à réaliser est important. On trouvera, dans les tableaux figurant au document E/3613/Add.1 (section relative à la FAO), les objectifs minimum et maximum pouvant être fixés en ce qui concerne la ration de calories et de protéines animales nécessaire par jour et par habitant en 1970 et à la fin du siècle, dans le cas des différentes régions en voie de développement. Conformément à ces objectifs, le niveau nutritionnel - ration individuelle de calories et de protéines animales (en grammes) - à atteindre à la fin de la présente décennie dans les quatre grandes régions s'établit comme suit : 2 300 calories et 10 grammes en Extrême-Orient, 2 470 calories et 20 grammes au Proche-Orient, 2 420 calories et 15 grammes en Afrique; 2 400 calories et 25 grammes en Amérique latine.

A seule fin d'atteindre les objectifs nutritionnels minimaux, il faudra, au cours de la décennie, un accroissement global des disponibilités alimentaires variant entre 45 et 52 p. 100 selon les régions, ce qui représente un accroissement annuel de 3,8 à 4,3 p. 100.

En ce qui concerne les disponibilités alimentaires par habitant, il faudrait que le taux d'accroissement annuel s'établisse entre 1,5 et 2 p. 100 (1,8 p. 100 en Extrême-Orient, 1,6 p. 100 au Proche-Orient, 1,4 p. 100 en Amérique latine et 1,3 p. 100 en Afrique). On estime que le taux moyen d'accroissement des disponibilités alimentaires en Extrême-Orient a été de l'ordre de 1 p. 100 par an au cours des dix dernières années; c'est dire qu'il devra être presque doublé au cours de la prochaine décennie si l'on veut atteindre les objectifs nutritionnels.

Pour accroître la production alimentaire et agricole dans les proportions voulues, il faudra généraliser l'emploi des techniques agricoles modernes. Par exemple, une étude récente de la FAO montre que les besoins en engrais chimiques des quatre régions sous-développées (Afrique, Asie, Proche-Orient et Amérique latine) seront de l'ordre de 15 millions de tonnes en 1970, soit 8 fois la quantité actuellement utilisée dans ces régions. Dans la plupart des pays sous-développés, moins de 20 p. 100 des cultures vivrières sont produites avec des semences améliorées alors qu'à la fin de la Décennie, le chiffre correspondant devra être d'au moins 50 p. 100. De même, pour disposer de la quantité de produits animaux nécessaire, il faudra augmenter de 50 p. 100 la production de lait par vache,

doubler le nombre des volailles, développer l'abattage, améliorer le traitement et la commercialisation de la viande et augmenter de 50 à 75 p. 100 le produit de la pêche.

2. La Campagne mondiale contre la faim de la FAO et le Programme alimentaire mondial

La Campagne mondiale contre la faim consiste à intensifier toutes les activités de la FAO en vue d'accroître la production alimentaire, d'améliorer la nutrition et d'élever à la fois le revenu et le niveau de vie des populations rurales; c'est la somme de toute l'oeuvre de la FAO. Elle constituera donc la principale contribution de la FAO aux efforts communs entrepris, dans le cadre de la Décennie pour le développement, par les organismes des Nations Unies.

Le but essentiel de la campagne était jusqu'ici de faire prendre conscience au public de l'ampleur du problème de la faim et de la nécessité d'accélérer le développement général de l'économie et de l'agriculture, d'indiquer les possibilités qui s'offrent et les problèmes qui se posent à cet égard et de souligner la nécessité d'une action coopérative plus intense à l'échelon national et international, le point culminant des efforts déployés en ce sens étant le Congrès mondial de l'alimentation qui doit se tenir en 1963. Dans le contexte de la Décennie pour le développement, la Campagne mondiale contre la faim prendra une importance encore accrue. Si l'on peut compter disposer de ressources supplémentaires à mesure que les peuples du monde prendront conscience de la nécessité d'accélérer le progrès économique dans les pays peu développés, la FAO sera en mesure d'apporter une contribution en fixant les buts à atteindre en matière de nutrition, pour chaque pays, pour diverses régions et pour les différents groupes à l'intérieur de chaque pays en voie de développement, ainsi qu'en déterminant les méthodes de production et les ressources nécessaires pour atteindre effectivement les objectifs au cours des dix prochaines années.

Le recours à l'assistance alimentaire pour favoriser le développement économique et social a marqué un progrès en avril 1962, lorsque le Conseil de la FAO et le Conseil économique et social ont donné leur approbation finale au Programme alimentaire mondial. Il s'agit d'un programme expérimental en vertu duquel près de 100 millions de dollars, en denrées et en espèces, seront dépensés au cours des trois années à venir par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies.

Le Conseil économique et social a décidé que l'exécution du Programme devait être entreprise dans les meilleurs délais et a invité les gouvernements à prendre sans retard des mesures pour préparer la Conférence des contributions et à tenir compte, lorsqu'ils fixeront le montant de la contribution qu'ils annonceront, de la nécessité d'atteindre l'objectif de 100 millions de dollars en produits, en services et en espèces.

Dans la mesure où la différence entre l'accroissement de la demande de produits alimentaires et l'augmentation de la production agricole peut être couverte par utilisation des excédents, on peut éviter que le progrès économique des pays sous-développés ne soit compromis. En même temps, comme une part de leur demande croissante peut être satisfaite grâce à des importations commerciales, les marchés des pays exportateurs s'étendront, ce qui aidera l'économie mondiale dans son ensemble.

3. Principales tâches à accomplir dans le domaine de la production alimentaire et agricole durant la Décennie du développement

Le problème de la faim pourrait être résolu par l'application généralisée de la technique moderne à l'agriculture et par la mise en culture de nouvelles terres arables. Cette solution, simple en théorie, est difficile et longue à mettre en pratique, et elle exige la mise en oeuvre de nombreux autres types de programmes et mesures dans les domaines économique et social.

Tout d'abord, il faut produire une plus grande quantité de denrées alimentaires et de produits agricoles en recourant largement aux méthodes scientifiques et aux techniques modernes qui ont donné de si bons résultats dans les pays les plus développés. A cette fin, les méthodes en question devront être rapidement adaptées aux différentes conditions écologiques et culturelles des pays peu développés. Cette tâche exigera aussi :

- a) Des moyens physiques tels qu'engrais, semences, outillage agricole perfectionné et insecticides;
- b) Des stimulants à la production tels qu'établissement de prix équitables et stables, réforme agraire, facilités de crédit et de commercialisation;
- c) Des institutions et des services essentiels, notamment administration, recherche et vulgarisation, enseignement et formation dans le domaine agricole.

En deuxième lieu, l'augmentation de la production agricole n'est pas, à elle seule, une panacée pour tous les maux dont souffre la majorité des pays dans le monde moderne. La production actuelle et le supplément de production de demain devront être emmagasinés, traités et distribués de manière plus efficace, aussi bien à l'intérieur d'un pays donné qu'entre les différents pays. Cela pose la question de la distribution interne et de l'établissement de prix raisonnables pour les différents produits agricoles dans chaque pays en même temps que des problèmes de commerce international, notamment celui du rapport entre les prix des produits agricoles écoulés sur les marchés régionaux et mondiaux et le prix des produits non agricoles ou industriels. Le problème des excédents agricoles intervient également à cet égard.

Les organismes des Nations Unies participent déjà activement aux efforts déployés pour résoudre un grand nombre de ces problèmes. Mais, eu égard à la nécessité et à la possibilité d'assurer une forte augmentation de la production alimentaire et agricole pendant la prochaine décennie, ils devront manifestement intensifier encore leur action pour assurer l'organisation d'un système de distribution et d'écoulement plus efficaces et plus réguliers des produits alimentaires et agricoles, sur le plan national comme sur le plan international.

En troisième lieu, la faim est un problème dont les ramifications vont bien au-delà du domaine de l'alimentation et de l'agriculture. On ne pourra réellement l'éliminer qu'en faisant disparaître la pauvreté. Si l'on veut assurer effectivement durant la prochaine décennie, un relèvement du niveau de la consommation alimentaire correspondant à l'augmentation nécessaire des disponibilités alimentaires (environ 1,5 à 2 p. 100 par personne et par an), l'accroissement du revenu annuel global dans les régions sous-développées devra être de 5 p. 100 environ, ce qui est l'objectif minimum proposé par l'Assemblée générale. Le développement agricole doit donc être assuré en tant que partie intégrante du développement économique dans son ensemble; d'où l'importance de plans généraux de développement à l'échelon national.

En quatrième lieu, si le développement agricole doit être envisagé dans le cadre de l'ensemble du développement économique, il est tout aussi important que, dans les plans nationaux de développement, on donne à l'agriculture la place qui lui revient. On ne l'a pas toujours fait dans le passé et les plans s'en sont ressentis. Toute insuffisance de la production agricole affectera le taux de développement général; elle provoquera l'inflation et la hausse du prix des denrées, avec toutes les conséquences néfastes que cela implique.

Enfin, il faut accroître les possibilités d'emploi dans les régions rurales. On a déjà insisté au chapitre III sur cette question ainsi que sur la nécessité de rendre plus attrayante la vie dans les fermes afin d'enrayer l'exode vers la ville.

Il ressort de ce qui précède que, dans la planification du développement et la mise au point de plans de développement rationnels, des crédits suffisants doivent être prévus pour les investissements au titre du développement agricole. Si l'on veut atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire obtenir, à la fin de la Décennie pour le développement, un taux minimum de croissance de 5 p. 100 par an, il faudra que le taux d'expansion de l'agriculture dans les pays en voie de développement soit de l'ordre de 4 à 4,5 p. 100.

4. Principaux domaines d'activité de la FAO au cours de la décennie

La présente section énumère les activités auxquelles la FAO s'attachera tout spécialement durant la prochaine décennie; si aucun ordre de priorité n'est indiqué, c'est en partie parce qu'un très grand nombre des mesures en cause sont interdépendantes :

- i) La FAO aidera les pays qui en feront la demande à définir les buts à atteindre en matière de nutrition et à fixer des objectifs pour les divers groupes de produits alimentaires et de matières premières dont on aura besoin au cours de la prochaine décennie.
- ii) Elle élaborera des programmes d'éducation nutritionnelle en vue de mieux faire comprendre les principes fondamentaux de la nutrition, de déterminer l'acceptabilité des nouveaux aliments et de donner des conseils sur leur production et leur utilisation.
- iii) Elle s'occupera d'améliorer les techniques de production dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.
- iv) Elle s'occupera d'améliorer le stockage, le traitement et la commercialisation des denrées alimentaires.
- v) Elle s'occupera des problèmes que pose la distribution des produits alimentaires et agricoles, sur les plans national, régional et mondial, ainsi que du rapport entre les prix de ces produits et ceux des produits industriels.

- vi) Elle établira des projections plus exactes de la demande mondiale des divers produits agricoles, dans l'esprit de la récente étude intitulée "Produits agricoles - Projections pour 1970"^{1/} et elle coopérera avec les pays et avec d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux en vue de fixer et stabiliser les prix internationaux de ces produits.
- vii) Elle insistera davantage sur l'assistance à fournir aux pays pour qu'ils puissent entreprendre les réformes agraires nécessaires afin d'augmenter leur production agricole.
- viii) Dans le cadre de sa coopération au titre de l'OPEX, elle se préoccupera davantage de rationaliser et de réorganiser les services nationaux d'administration agricole pour qu'ils puissent s'acquitter des responsabilités nouvelles et complexes qui leur incomberont dans l'exécution des programmes de développement agricole.
- ix) Elle aidera les pays à évaluer les travaux des coopératives de crédit et organisations de développement communautaire existantes et leur suggérera, le cas échéant, les moyens d'en accroître l'efficacité.
- x) Elle portera une attention accrue aux services essentiels tels que l'éducation, la formation, la recherche et la vulgarisation. Elle intensifiera son programme d'éducation en Afrique et dans les autres régions où un programme de cette nature est nécessaire, et elle accordera plus d'attention à la formation de techniciens de l'agriculture, y compris la sylviculture, la pêche, les services vétérinaires, la nutrition et l'économie domestique, ainsi que l'économie de la planification agricole, pour que l'offre de ce type de techniciens s'accroisse parallèlement à la demande.
- xi) Elle s'attachera à ce que le développement de l'agriculture soit envisagé dans le cadre de la planification économique nationale et régionale.
A cet égard, la FAO coopérera avec d'autres organismes internationaux

^{1/} Rapport de la FAO sur les produits, 1962, Supplément spécial : Produits agricoles - Projections pour 1970, FAO, Rome, avril 1962.

dans l'évaluation des ressources actuelles et potentielles, en vue de faciliter la planification à long terme dans les différents pays ou dans des régions homogènes groupant plusieurs pays.

- xii) Elle veillera à ce que l'agriculture reçoive la place qui lui revient dans les plans nationaux de développement de manière à pouvoir assurer à la fois l'augmentation prévue de la production alimentaire et agricole, à la fin de la période d'exécution du plan, et des excédents aux fins d'exportation, contribuant ainsi à la formation de capital.
- xiii) Elle coopérera avec les autres organismes internationaux et bilatéraux, ainsi qu'avec les pays membres, en vue d'atteindre, à la fin de la décennie, l'objectif minimum de 5 p. 100 fixé pour le taux de croissance annuel du revenu national global, mais elle s'attachera surtout à assurer le rythme de développement voulu dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.
- xiv) Elle tiendra à jour un inventaire des besoins et des disponibilités en ce qui concerne l'aide en capital nécessaire à la mise en oeuvre des plans nationaux de développement agricole; elle suivra donc de près les changements de la situation mondiale qui conduiraient à une augmentation de ce type d'assistance. A mesure que le volume total de l'aide financière aux pays en voie de développement augmentera pendant la prochaine décennie, la FAO souhaiterait veiller à ce qu'une part suffisante de cette aide aille à l'agriculture.
- xv) La FAO compte que les opérations d'assistance technique et de préinvestissement seront encore développées pendant la prochaine décennie dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, du Fonds spécial et du nouveau Programme alimentaire mondial. Elle souhaite en outre établir des relations plus étroites, d'une part, avec certains autres organismes des Nations Unies et, d'autre part, avec les diverses organisations multilatérales et bilatérales - y compris la Banque internationale et l'Association internationale de développement - en ce qui concerne la mise au point et le contrôle de l'exécution des programmes d'aide en capital dans le secteur agricole.

B. Les ressources naturelles et la Décennie du développement

1. Prévision des tendances

Il est très probable qu'au cours de la Décennie du développement, on enregistrera une forte augmentation du nombre des demandes émanant des pays et concernant l'exécution de projets opérationnels financés par le PEAT, par le Fonds spécial et dans le cadre de programmes analogues. Pour faire face à ces demandes, il faudra, si l'on veut que les connaissances et l'expérience acquises soient systématisées et diffusées plus largement, renforcer la recherche et toutes les autres activités sur lesquelles s'appuient les travaux effectués sur le terrain. Qui plus est, la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui doit se tenir en 1963, indiquera probablement de nouvelles orientations à donner aux recherches et aux activités opérationnelles.

Les propositions précises faites dans les paragraphes ci-après intéressent les questions suivantes : renforcement des services cartographiques et préparation de cartes adéquates; intensification des enquêtes par pays sur les besoins et ressources en eau pour l'irrigation, la boisson, l'énergie hydro-électrique, la navigation et à d'autres fins; organisation du travail préparatoire en vue d'un accord sur l'aménagement intégré des bassins fluviaux internationaux; intensification des travaux concernant la prospection rapide des ressources minérales à partir de cartes photogéologiques et d'enquêtes géophysiques aériennes suivies d'études localisées au sol; encouragement de la coopération entre pays voisins pour la mise en valeur des ressources minérales; enquêtes systématiques sur les besoins et ressources en énergie; création de petites centrales utilisant les ressources énergétiques locales, en vue d'électrifier les grandes régions rurales qui ont été négligées et qui n'ont pas l'électricité.

2. Enquêtes et cartes

On pense que les demandes d'aide adressées aux Nations Unies pour l'organisation d'enquêtes et l'établissement de cartes se feront plus nombreuses au cours de la Décennie et qu'elles auront trait de plus en plus à l'établissement de cartes géologiques et pédologiques locales, ainsi qu'à des études cadastrales pouvant servir de base à la réforme agraire et à la modernisation de l'administration foncière.

Ces travaux seront sans doute fréquemment conjugués avec la création de nouveaux services de cartographie ou l'amélioration de ceux qui existent déjà. Dans certains cas, les organismes des Nations Unies seront peut-être en mesure d'organiser la mise en commun de ces services - notamment dans les pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance - sur une base régionale ou subrégionale, et des conférences cartographiques régionales pourraient fort bien susciter une évolution en ce sens. Les conférences de cette nature entraînent souvent aussi une normalisation internationale plus poussée, laquelle implique, à son tour, des responsabilités pour les services du Siège.

Les nouvelles méthodes applicables aux enquêtes aériennes et à l'interprétation des photographies pour l'établissement de cartes locales, géophysiques et autres, peuvent présenter un intérêt capital pour les pays en voie de développement. Il y aura donc lieu de suivre attentivement les progrès réalisés en la matière et de les diffuser par divers moyens, tels que la préparation d'études et l'organisation de cycles d'études.

3. Mise en valeur des ressources hydrauliques

Dans les zones industrielles qui connaissent actuellement des pénuries d'eau et dans les pays en voie de développement gênés par le manque d'eau, la mise au point d'un bon système d'approvisionnement en eau constituera l'un des problèmes les plus complexes au cours des années à venir. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies s'occupent de divers aspects de ce problème et la nécessité de coordonner et renforcer leurs activités a été reconnue : en 1959, on a créé le Centre d'aménagement des ressources hydrauliques. Le Conseil économique et social a prié ce Centre de proposer un programme de priorités pour la Décennie du développement. Ce programme sera présenté au printemps de 1963 mais il est d'ores et déjà évident qu'il faudra donner la priorité aux enquêtes par pays sur les besoins et ressources en eau et aux travaux concernant les bassins fluviaux internationaux. Les travaux à exécuter sont brièvement décrits ci-dessous :

i) Enquêtes par pays sur les besoins et ressources en eau

Si l'on veut organiser efficacement la mise en valeur des ressources hydrauliques d'un pays, il est essentiel de procéder à une évaluation générale des besoins présents et futurs de chaque subdivision du pays en la matière et de

recueillir des renseignements sur les ressources disponibles en eaux de surface et en eaux souterraines. L'expérience a prouvé que, dans de nombreux cas, une enquête fructueuse menée à l'échelon national et avec le concours de divers services gouvernementaux, fera apparaître la nécessité de créer un service administratif central chargé de déterminer la politique générale de l'eau et de coordonner la mise en valeur des ressources hydrauliques. La création rapide d'un tel service peut permettre aux pays en voie de développement d'éviter la prolifération d'organismes s'occupant des questions hydrauliques, qui s'est produite ailleurs.

Il est indispensable d'assurer une utilisation beaucoup plus efficace des eaux dans les anciennes et nouvelles zones d'irrigation. La mauvaise utilisation et le gaspillage des eaux d'irrigation entraînent une grave diminution de la capacité productive des sols qui deviennent salins ou saturés d'eau.

On peut s'attendre à ce que la déminéralisation des eaux saumâtres et de l'eau de mer prenne de l'importance avec la mise au point de techniques plus économiques dans ce domaine. Cette possibilité est déjà étudiée dans le cadre de nombreuses enquêtes hydrauliques nationales; on espère que des enquêtes supplémentaires seront menées dans de nombreux autres pays pendant la Décennie du développement. Certaines de ces enquêtes par pays ont fourni les données nécessaires à l'exécution de projets du Fonds spécial.

ii) Mise en valeur des ressources des bassins fluviaux internationaux

Pratiquement tous les grands cours d'eau du monde sont des fleuves internationaux et la création récente de nombreux Etats, dont la superficie est souvent faible, a eu pour effet d'internationaliser un certain nombre de fleuves qui n'appartenaient pas à cette catégorie. Les zones drainées par les fleuves internationaux couvrent environ les quatre cinquièmes de l'Amérique latine et de l'Afrique au sud du Sahara ainsi qu'une part importante de l'Extrême-Orient. Pourtant, un très petit nombre de fleuves internationaux seulement font actuellement l'objet de vastes travaux de mise en valeur. De nos jours, la mise en valeur des ressources des bassins fluviaux répond à de nombreux objectifs parmi lesquels il faut citer l'irrigation et le drainage, la production d'énergie électrique, la navigation, la lutte contre les inondations, l'aménagement des bassins hydrographiques, l'approvisionnement en eau des habitations et des entreprises industrielles, les activités récréatives et la conservation de la faune.

Il est évident qu'une coopération régionale et internationale est nécessaire à la mise en valeur effective des ressources en eau. Au cours des quelques dernières années, l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec un certain nombre d'institutions spécialisées, a participé aux études coordonnées et coopératives menées pour la mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin inférieur du Mékong^{2/}. De même, les efforts de la Banque internationale ont abouti à un accord sur l'utilisation des eaux de l'Indus.

Un cycle d'études sur la mise en valeur et l'administration des bassins fluviaux internationaux, qui s'est tenu récemment à Vancouver, a recommandé que les Nations Unies et d'autres organismes internationaux essaient d'encourager les travaux de mise en valeur en développant les recherches, la formation, les opérations de prêt et des consultations. Conformément à d'autres recommandations formulées au cours du cycle d'études, on propose maintenant que, durant la Décennie du développement, les Nations Unies intensifient leurs études techniques, économiques et sociales relatives à certains fleuves internationaux en vue de jeter les bases d'un accord entre les pays intéressés et de préparer ainsi l'aménagement des bassins fluviaux en question.

iii) Approvisionnement en eau des collectivités

L'insuffisance de l'approvisionnement en eau des collectivités constitue un grave obstacle à l'amélioration de la situation sanitaire et au progrès général, notamment dans les pays en voie de développement. On estime que dans les seules zones urbaines 250 millions de personnes environ n'ont pas actuellement l'eau courante et que la population urbaine s'accroît deux ou trois fois plus rapidement que la construction de systèmes d'adduction d'eau. La construction, dans ce secteur, représente une valeur de moins de 50 millions de dollars par an et, pour que l'approvisionnement en eau courante aille de pair avec l'accroissement de la population urbaine, compte tenu du retard à rattraper, il faudrait effectuer des travaux d'adduction d'eau d'une valeur d'environ 400 millions de dollars par an (sans compter l'Amérique du Nord et l'Europe). On pense que l'approvisionnement en eau des collectivités exigera des efforts d'une ampleur comparable.

^{2/} Ce projet est décrit à l'Annexe II.

Cette situation exige que les pays créent des organismes efficaces chargés de la planification de la construction et du fonctionnement des systèmes d'adduction d'eau, qu'ils élaborent des plans réalistes pour le financement de ces systèmes et assurent la formation de personnel technique. Les organismes des Nations Unies accordent une certaine aide technique et financière pour la mise au point de programmes d'approvisionnement en eau des collectivités. On propose d'étendre et de développer cet effort de coopération, l'accent étant mis principalement sur les programmes d'action considérés comme un élément essentiel du développement social, économique et sanitaire.

4. Mise en valeur des ressources minérales

Les pays en voie de développement ont de plus en plus recours à l'aide des Nations Unies dans des domaines tels que l'établissement de cartes géologiques et les travaux de prospection préalables aux investissements, ainsi que pour l'évaluation de gisements précis, la création d'instituts géologiques et miniers et la préparation d'une législation minière moderne. Le nombre des demandes de ce type présentées par les gouvernements augmentera certainement bien qu'il ne soit pas possible de dire dans quelle mesure. On peut toutefois prévoir qu'il faudra prendre des mesures spéciales au cours de la Décennie pour fournir une assistance aux fins de la prospection rapide des ressources minérales et d'enquêtes communes sur des régions ou bassins géologiques englobant plusieurs pays voisins. Il y aura également lieu d'accorder plus d'attention à la découverte et à l'exploitation de gisements minéraux qui seraient trop peu importants pour attirer les capitaux étrangers et contribuer à l'expansion des exportations, mais qui présenteraient toutefois un intérêt local et national. On trouvera ci-dessous une indication du type d'activités nécessaires :

i) Prospection rapide des ressources minérales

La photographie et les enquêtes géophysiques aériennes peuvent accélérer les travaux de prospection géologique et réduire les coûts de façon spectaculaire. Un certain nombre de projets du Fonds spécial faisant appel à ces techniques sont en cours d'exécution.

Grâce à l'expérience dont disposent maintenant les Nations Unies, il serait possible de déployer au cours de la Décennie un effort soutenu pour accroître la prospection rapide des ressources minérales dans de nombreux pays en voie de développement, mais l'introduction, sur le plan mondial, de techniques modernes de

prospection exigera des fonds et des techniciens. Peu de pays en voie de développement disposent d'experts capables de préparer des cartes photogéologiques à partir de photographies aériennes, ou des experts et des moyens nécessaires pour mener des enquêtes géologiques aériennes. Les pays en voie de développement devront naturellement fournir l'appui nécessaire pour l'exécution de projets de cette nature et l'utilisation des connaissances acquises.

ii) Prospection commune de bassins géologiques

Les doubles emplois et le gaspillage d'efforts en matière de prospection des ressources minérales pourraient être évités, dans une large mesure, si les pays voisins organisaient en commun les enquêtes et les services nécessaires. Les bassins géologiques ressemblent à cet égard aux bassins fluviaux internationaux et il se peut fort bien que les gouvernements demandent aux Nations Unies une assistance analogue à celle qui est accordée pour l'aménagement intégré des bassins fluviaux.

La coopération entre pays, notamment entre petits pays compris dans un même bassin géologique, permettrait de réaliser des économies considérables sur le coût des enquêtes aériennes et autres. La préparation des cartes et le rassemblement de données pourraient être normalisés, des instituts géologiques et miniers plus efficaces pourraient être créés et les compétences, qui sont rares, pourraient être mieux utilisées. Une telle coopération pourrait alors être progressivement étendue et l'on pourrait former des entreprises communes pour l'exploitation des ressources minérales.

5. Développement des ressources énergétiques et électrification

La consommation d'énergie s'accroît très rapidement dans les pays peu développés et il se peut qu'elle triple au cours des dix prochaines années, encore qu'une expansion de cette ampleur implique un investissement de deux milliards de dollars au moins par an. Faute de pouvoir s'assurer une quantité suffisante d'énergie, à des prix raisonnables et là où ils en ont besoin, ces pays peuvent voir sérieusement compromises leur expansion industrielle et l'exécution rapide de leurs plans de développement. Le développement des ressources énergétiques est donc une condition essentielle de la croissance économique des régions sous-développées.

Au cours de la prochaine décennie, une importante source d'énergie viendra s'ajouter à celles qui peuvent être utilisées pour aider les pays sous-développés à

remédier à leur pénurie d'énergie. Après 20 ans de recherches et de travaux, l'énergie nucléaire en arrive maintenant au stade de l'utilisation commerciale et il se peut qu'elle acquière une position concurrentielle dans de nombreux pays d'ici la fin de la décennie. Peut-être certains pays sous-développés, notamment ceux qui n'ont pas d'importantes ressources énergétiques, seront-ils en mesure d'utiliser avec profit l'énergie nucléaire. En fait, on assistera sans doute, au cours des quelques années à venir, à l'installation de centrales nucléaires dans certains de ces pays.

Les organismes des Nations Unies seront appelés à jouer un rôle très important dans le domaine de l'énergie, du développement des ressources et de l'électrification. Les besoins particuliers varieront d'un pays à l'autre mais, à en juger d'après les demandes reçues, les pays en voie de développement auront besoin d'une aide dans des domaines comme les suivants : inventaire des ressources énergétiques, estimation des besoins d'énergie à court terme et à long terme, évaluation économique de divers programmes destinés à répondre aux besoins d'énergie, élaboration des programmes de développement de l'énergie, y compris ceux qui visent à satisfaire les besoins particulièrement urgents et fondamentaux en matière d'électricité dans les régions essentiellement rurales et mise en oeuvre des programmes relatifs à l'énergie. Ce dernier point posera souvent des problèmes considérables lorsqu'il s'agira de fournir des moyens de formation technique élémentaire et supérieure.

Les enquêtes et évaluations concernant les ressources énergétiques naturelles, les besoins d'énergie électrique, etc., supposent l'existence d'études méthodologiques de base en la matière. Il faudra notamment prévoir, pour utilisation dans le contexte des économies en voie de développement rapide, des études méthodologiques dans trois domaines principaux, à savoir l'évaluation des ressources hydrauliques et des ressources en combustible, les prévisions et la planification de la demande d'énergie à court et à moyen termes, et la formulation de critères en matière de développement pour faciliter le choix entre divers programmes d'investissement.

Dans l'évaluation des possibilités qu'offrent les nouvelles sources d'énergie que l'on pourra sans doute utiliser effectivement d'ici la fin de la décennie, il convient de tenir dûment compte des incidences à long terme de cette évolution sur le plan de l'enseignement ainsi que des moyens d'y faire face. Indépendamment des modifications qu'il faudra apporter aux plans touchant l'enseignement pour répondre

aux exigences nouvelles, on pourrait créer, par exemple, des "réserves" de personnel technique et scientifique de façon à opérer des transferts, lorsque ce serait nécessaire, des industries traditionnelles aux industries nouvelles.

i) Inventaire des ressources énergétiques

Le développement de l'énergie exige, au premier chef, que l'on s'efforce de connaître aussi exactement que possible les ressources potentielles en énergie hydraulique et en combustibles fossiles (y compris, le cas échéant, les ressources en combustibles solides, liquides et gazeux et les sources potentielles d'uranium) et aussi que l'on essaie de déterminer le rôle revenant à tout carburant non commercial important dont il serait fait usage, ainsi que les prix et les facilités d'approvisionnement en combustible à l'étranger. C'est là une entreprise particulièrement difficile dans les pays sous-développés, en raison du manque de renseignements. Il est souvent extrêmement malaisé, par exemple, d'aboutir à une conclusion ferme quant aux possibilités de développement hydraulique dans une région donnée parce que l'on ne dispose pas, pour la plupart des bassins fluviaux, de données sûres touchant les précipitations et le débit des cours d'eau pendant un nombre suffisant d'années. Le rassemblement de données dignes de foi à cet égard exige la création ou le développement de vastes réseaux hydrologiques et météorologiques. Dans le cas des combustibles (tant fossiles que nucléaires), la situation est encore plus compliquée, parce que les enquêtes sur les ressources naturelles d'un pays peuvent révéler l'existence de nouvelles sources d'énergie qui modifieront considérablement les perspectives à court terme. C'est pourquoi il importe de reviser assez souvent les estimations concernant les ressources énergétiques. Dans les enquêtes, il convient de classer les sites d'ouvrages hydrauliques éventuels en fonction de leur accessibilité et d'autres critères économiques pertinents. Les gisements de combustibles fossiles et d'uranium doivent être analysés d'après leur volume total, leur qualité et les capitaux nécessaires à leur exploitation. Des enquêtes sur les ressources énergétiques, dans le cadre desquelles sont formulés des programmes à long terme pour le développement de l'énergie, sont actuellement menées dans un certain nombre de pays par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, mais il en faudra beaucoup d'autres.

ii) Estimations des besoins d'énergie

Il est essentiel de disposer d'une estimation réaliste des besoins d'énergie d'un pays pour formuler un programme de développement dans le domaine de l'énergie. Des enquêtes systématiques sur les besoins d'énergie devront être effectuées périodiquement, à intervalles relativement courts, étant donné que, dans un pays en cours de développement rapide, les estimations relatives à la demande d'énergie s'entendent sous réserve de nombreux impondérables. La planification du développement industriel dans ces pays entraîne l'établissement de toute une gamme de projets; dont les modalités et la date d'exécution peuvent évidemment être révisées et modifiées. Qui plus est, on s'est aperçu qu'en pratique le fait d'apporter à une région des ressources énergétiques dont elle manquait avait souvent pour effet d'y attirer très rapidement des industries nouvelles, et qu'il en résultait des besoins dépassant de loin ceux qui pouvaient raisonnablement être prévus. Par conséquent, les prévisions touchant la consommation d'énergie varient dans des proportions beaucoup plus grandes que dans le cas des pays hautement industrialisés. Outre les besoins d'énergie des régions déjà industrialisées, il convient notamment d'étudier attentivement les besoins en électricité des régions rurales, qui constituent habituellement la majeure partie des pays en voie de développement. Cet aspect des besoins énergétiques des pays en voie de développement a souvent été méconnu dans le passé, ce qui a provoqué de graves problèmes économiques et sociaux.

iii) Planification du développement de l'énergie

Les programmes élaborés en ce qui concerne l'énergie doivent tenir compte des ressources énergétiques disponibles (y compris les importations éventuelles), de la demande prévue, des ressources financières et de considérations économiques. En plus de la construction de centrales, l'installation de lignes de transport et de distribution ainsi que de centrales auxiliaires revêt une importance primordiale. Il est également très important de bien choisir la taille de chaque centrale. La normalisation des divers types de matériel devra sans doute être étudiée attentivement et il convient de signaler que les pays sous-développés ont besoin à la fois de petites et de grandes centrales électriques. En fait, on méconnaît souvent les possibilités des petites sources locales d'énergie. Alors qu'il faut de petites

centrales (de quelques centaines de kilowatts à, par exemple, 25 mégawatts) pour les régions isolées non reliées au réseau électrique national, les grandes centrales (100 à 200 mégawatts) peuvent parfois être aisément englobées dans les enclaves industrielles existant dans certains des pays en voie de développement.

La planification détaillée d'un programme concernant l'énergie exige l'examen attentif des différentes sources d'énergie possibles, énergie hydraulique, thermique, géothermique, nucléaire, etc. Le choix entre ces diverses possibilités peut être très difficile. Par exemple, toute estimation des coûts et de l'économie d'une centrale hydro-électrique se trouve compliquée par le fait que la plupart des projets hydrauliques sont à fins multiples : ils peuvent servir à la lutte contre les inondations, à l'approvisionnement en eau, à l'irrigation et aux activités récréatives en même temps qu'à la production d'énergie. Le choix d'un certain type de centrale et son emplacement peuvent avoir une influence sur la construction de lignes de transport, d'un oléoduc, d'une voie ferrée, etc., qui peuvent assurer d'autres avantages. En revanche, il y a lieu de signaler que ces autres avantages entraînent normalement, d'une façon ou d'une autre, une charge financière supplémentaire à laquelle il peut être difficile de faire face. Cela montre la complexité du problème que pose le choix des sources d'énergie qui se prêtent le mieux à la mise en oeuvre d'un programme particulier. A ce propos, l'AIEA, l'ONU et la Banque internationale ont déjà aidé à évaluer les perspectives relatives qui s'ouvrent à l'énergie nucléaire dans divers pays sous-développés. On pense que le nombre de ces études augmentera dans un proche avenir.

L'électrification des campagnes pose des problèmes spéciaux, mais elle paraît devoir offrir une excellente occasion d'élever le niveau de vie dans de nombreuses régions d'un pays en voie de développement si, dans quelques-unes des applications élémentaires de l'électricité ayant été introduites dans certains centres, on peut démontrer les avantages que présente cette dernière au niveau de la petite exploitation rurale et de l'artisanat. La difficulté principale réside peut-être dans la nécessité d'utiliser, au début, de petites centrales ayant souvent besoin de carburant amené de loin à grands frais. A cet égard, la récente mise au point de

petits réacteurs nucléaires pouvant fonctionner pendant trois à cinq ans sans qu'il faille les réalimenter, est importante. En plus de groupes électrogènes diesel fixes, il est possible d'utiliser de très petites centrales hydrauliques peu coûteuses ou des groupes générateurs mobiles comprenant des turbines à gaz, ainsi que d'exploiter des sources d'énergie non conventionnelle telles que l'énergie solaire et éolienne, les sources d'énergie géothermique, etc. Toutes ces formes d'énergie peuvent contribuer dans une large mesure à satisfaire les besoins purement locaux qui, au début, sont généralement faibles. Les Nations Unies ont suivi cette évolution de près et ont convoqué en 1961 une Conférence sur les sources nouvelles d'énergie.

iv) Mise en oeuvre de programmes relatifs à l'énergie

Même dans les cas où un programme complet et réaliste de développement de l'énergie aura été élaboré, sa mise en oeuvre posera de nombreux problèmes. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ont reçu de nombreuses demandes à cet égard. Un tiers environ de tous les prêts octroyés par la Banque internationale sont allés à des projets de production et de distribution d'énergie électrique. Comme on s'attend, au cours de la prochaine décennie, à une importante évolution en matière d'électrification dans les pays sous-développés, le besoin d'assistance financière augmentera certainement. En outre, il faudra des experts pour donner des conseils sur les aspects techniques des problèmes relatifs à la construction de centrales et à l'expansion des réseaux électriques nationaux. La formation de personnel technique spécialisé pose un problème ici comme ailleurs.

C. Développement industriel pendant la Décennie du développement

1. Programme général

D'après les estimations, si l'on veut atteindre l'objectif fixé par l'Assemblée générale pour la fin de la Décennie du développement, c'est-à-dire assurer un accroissement annuel du revenu global de 5 p. 100, il faudra que la production de l'industrie manufacturière des pays en voie de développement augmente de 130 p. 100, tandis que leurs besoins en équipement industriel importé passeront vraisemblablement de 3 milliards à plus de 6 milliards de dollars pendant la même période.

L'Assemblée générale a vu avec inquiétude l'insuffisance des efforts déployés pour aider les pays en voie de développement à s'industrialiser; de son côté, le Conseil économique et social a déclaré qu'il fallait consacrer au développement industriel des crédits plus élevés en matière d'assistance technique et de préinvestissement, et renforcer les activités du Secrétariat dans ce domaine - notamment par la création du Centre de développement industriel.

Le plan d'action proposé pour la Décennie du développement comprend des travaux de recherches et des activités opérationnelles qui se complètent et s'étayent mutuellement. Ces travaux et activités peuvent être rangés sous les rubriques suivantes :

- assistance pour la planification industrielle et la programmation des projets;
- développement des services consultatifs industriels;
- mesures en faveur de petite industrie, l'accent étant mis spécialement sur la création de domaines industriels;
- formation industrielle.

Les paragraphes ci-après en donnent une description plus détaillée.

2. Assistance pour la planification industrielle et la programmation des projets

Le Comité du développement industriel a estimé que la planification et la programmation étaient indispensables au développement économique régulier et accéléré et que toute tentative d'industrialisation qui ne s'appuierait pas sur la planification risquait de se traduire par un gaspillage de ressources.

En conséquence, on a l'intention, pendant la Décennie du développement, de procéder à des études relatives à la programmation des projets, aux problèmes que pose l'organisation de la planification et aux moyens par lesquels la planification peut être mise en pratique. Parallèlement, on analysera systématiquement l'expérience acquise grâce aux méthodes de planification actuellement utilisées. On s'attachera tout particulièrement à établir un ordre de priorité parmi les industries, ainsi que des prévisions relatives à la demande de produits industriels. Dans le passé, il s'est parfois avéré difficile de choisir des projets précis car on ne disposait pas, pour les diverses industries, de données se présentant sous une forme qui permette de les utiliser dans les programmes de développement. Le manque de données de cette nature paralyse, non seulement les organismes chargés de la planification, mais aussi les institutions financières et, si l'on pouvait rassembler les renseignements nécessaires, l'établissement de programmes industriels plus efficaces serait grandement facilité étant donné notamment que l'on pourrait ainsi détecter, assez à l'avance, l'existence de facteurs susceptibles de freiner l'expansion industrielle. Bien des efforts inutiles et des doubles emplois pourraient être évités si un organisme central, l'ONU par exemple, était chargé de réunir et d'analyser les données dont on a besoin pour les plans nationaux.

3. Développement des services consultatifs industriels

Une assistance de type consultatif pourrait être fournie aux stades suivants de la planification :

- i) planification des programmes industriels dans le cadre du programme de développement général du pays;
- ii) études entreprises aux fins de déterminer les possibilités de réalisation du projet;
- iii) établissement de l'usine ou du projet;
- iv) fonctionnement de l'usine ou exécution du projet.

On se propose de réunir un groupe d'experts assisté du personnel nécessaire; chaque expert aura une connaissance intime de la programmation industrielle en général et de secteurs industriels particuliers mais, dans certains cas, on aura besoin de crédits pour s'assurer les services de consultants spécialisés. Une

coopération étroite entre les experts, économistes et techniciens, devrait permettre de mieux coordonner les aspects économiques et techniques de la planification industrielle.

Les remarques antérieurement formulées quant à la difficulté de trouver des techniciens de valeur, laquelle revêt une importance cruciale, s'appliquent pleinement à la présente proposition. C'est surtout, on le sait bien, parmi les organisations et sociétés privées de consultants spécialisés que l'on peut trouver les connaissances techniques requises pour l'exécution de ce travail. En outre, les erreurs de décision imputables à des avis mal fondés ou incompetents peuvent être particulièrement onéreuses dans l'industrie. Il convient de souligner aussi que cette proposition est faite eu égard à la recommandation du Conseil économique et social visant à renforcer considérablement le personnel et les autres ressources du Secrétariat dans le domaine industriel.

4. Mesures en faveur de la petite industrie

Les petites industries, qui jouent un rôle important aux stades initiaux de l'industrialisation, éprouvent des difficultés particulières à obtenir une assistance efficace auprès des sources gouvernementales ou commerciales ordinaires; c'est pourquoi, l'Organisation des Nations Unies et les institutions qui s'y rattachent envisagent de prendre les mesures suivantes afin d'encourager la modernisation et le développement de la petite industrie :

- i) création de domaines industriels;
- ii) création d'établissements spécialisés chargés d'aider la petite industrie;
- iii) assistance accrue pour l'obtention de fonds.

i) Création de domaines industriels

Par domaine industriel, on entend un terrain soigneusement choisi et aménagé, sur lequel existent déjà des bâtiments industriels pouvant être utilisés à diverses fins, ainsi que certaines installations et services communs. L'expérience a prouvé que c'était là un moyen efficace d'encourager la création de nouvelles entreprises

et d'augmenter la productivité industrielle. Cette méthode peut avoir en outre l'avantage d'assurer le bon emplacement des industries et de créer ainsi un milieu social plus sain.

Un bon nombre de domaines de cette nature sont actuellement créés ou prévus dans des pays en voie de développement et l'ONU, dans le cadre de son programme d'assistance technique ou par l'intermédiaire du Fonds spécial, aide un certain nombre de gouvernements à progresser dans cette voie. L'AID envisage également de travailler dans ce domaine. La création de domaines industriels conjuguée avec l'amélioration des conditions de logement et d'autres services sociaux peut fort bien donner naissance, dans les pays en voie de développement, à une nouvelle conception de ce que devrait être une collectivité industrielle.

L'assistance fournie par l'ONU et le Fonds spécial consisterait normalement à faire une étude des possibilités de réalisation du projet, afin de déterminer l'emplacement du domaine, la nature des besoins fondamentaux à prévoir et les perspectives de développement, ainsi qu'à évaluer le coût total. A un stade ultérieur, une équipe d'experts serait envoyée sur place pour donner des conseils touchant la planification et la construction du domaine, ainsi que les premières opérations; l'assistance fournie par l'AAT et par le Fonds spécial est limitée à des activités de préinvestissement.

En outre, le Fonds spécial est disposé à faciliter la création, dans le cadre d'un domaine industriel, d'un institut chargé de fournir des services aux petites industries, ainsi que la mise en place de certaines installations pilotes.

ii) Etablissements spécialisés chargés d'aider la petite industrie

L'importance du rôle que peuvent jouer les instituts de technologie dans l'expansion industrielle des pays en voie de développement n'est plus à démontrer. Jusqu'ici, vingt-deux instituts de cette nature, dont neuf fonctionnent déjà, ont été créés avec l'assistance du Fonds spécial. Certains d'entre eux ont un caractère général tandis que d'autres intéressent des industries particulières; les uns et les autres donnent de bons résultats dans les pays en voie de développement.

Le rôle de ces établissements est de faire des enquêtes, des recherches, des analyses et des essais. Ils procèdent à des expériences et à des travaux de recherche dans le domaine de la technique industrielle, étudient l'utilisation des ressources locales, donnent à l'industrie des avis de caractère technique ou économique, procèdent à des enquêtes dans les usines en vue d'améliorer les méthodes de production, mettent au point du matériel, des procédés et des produits pour la fabrication locale, développent l'utilisation de produits de remplacement ou de produits résiduels, essaient le matériel, les matériaux et les produits, favorisent la formation technique et, enfin, réunissent et diffusent des renseignements d'ordre technique.

Il existe également des centres consultatifs en matière de gestion qui fournissent des directives, des avis et des services techniques à l'industrie, en particulier aux petites entreprises industrielles qui ne peuvent pas se permettre d'avoir recours à des spécialistes de façon permanente. Ces instituts donnent des conseils dans les domaines de la commercialisation, de la comptabilité, de l'administration et de la formation du personnel de gestion, y compris les contremaîtres. A maints égards, ils correspondent, sur le plan industriel, aux services de vulgarisation agricole. Le Fonds spécial a déjà fourni une assistance à divers centres de ce genre.

Pendant la Décennie du développement, on envisage d'augmenter l'aide fournie aux instituts de recherche technologique et aux centres consultatifs en matière de gestion. Pour sa part, l'OIT s'attend à ce que ses activités dans ce domaine se développent rapidement; on créera des instituts spécialisés chargés de fournir les services nécessaires à la petite industrie et, d'une façon générale, on encouragera les petites entreprises à travailler de concert, sur une base coopérative.

iii) Assistance accrue pour l'obtention de fonds

Le financement de la petite industrie pose des problèmes particuliers pour ce qui est de l'obtention des capitaux, tant à l'étranger que dans le pays même. Bien que l'essentiel des prêts directement consentis par la Banque internationale dans le secteur industriel soient allés à de grosses entreprises, la Banque a indirectement financé la petite industrie en fournissant une assistance aux banques de

développement privées. De cette manière, les fonds de la Banque atteignent des entreprises relativement modestes auxquelles il serait impossible, du point de vue administratif, et peu économique pour la Banque de consentir des prêts directs. Maintenant que la SFI est autorisée à effectuer des investissements en capital social, on verra certainement, dans les années qui viennent, la Banque et la SFI fournir conjointement une assistance à des banques privées de développement industriel, la première prêtant des capitaux et la seconde intervenant sous forme de participation au capital social.

Dans certains pays, les gouvernements ont créé des institutions spéciales chargées d'aider les industries à domicile et les petites entreprises. Les organismes des Nations Unies auront peut-être la possibilité de favoriser de nouvelles initiatives en ce sens.

Il est clair, en ce qui concerne le problème précis du financement de la petite industrie qu'il reste là une lacune à combler. Le Secrétaire général propose qu'au cas où de nouvelles sources de financement seraient créées au sein des Nations Unies pendant la Décennie du développement, on envisage, d'une façon générale, de consacrer des fonds au financement des domaines industriels et à d'autres formes d'assistance à la petite industrie, de préférence dans le cadre d'objectifs définis en termes plus généraux. En moyenne, il faut à peu près 250 000 dollars pour créer un domaine industriel d'environ quatre hectares (aménagement du terrain, principales installations d'utilité publique et bâtiments industriels), mais cette somme n'englobe ni le coût de l'acquisition du terrain ni celui des services communs. On pourrait arriver à un multiple de ce chiffre s'il s'avérait nécessaire de fournir des logements et d'autres services collectifs essentiels aux personnes travaillant dans le domaine et à leur famille. On voit donc que le financement des domaines industriels, fussent-ils peu nombreux, peut constituer un fardeau excessif pour une petite nation qui manque de ressources.

5. Formation industrielle

L'OIT a l'intention d'accorder une attention croissante aux projets de formation qui sont l'une des conditions essentielles d'un développement industriel fructueux. Ces activités portent sur tous les types de formation destinés aux

aux jeunes ou aux adultes - employés ou en chômage -, aux travailleurs qualifiés, techniciens ou instructeurs, aux contremaîtres ou aux surveillants. Il s'agira, soit d'inculquer de nouvelles connaissances, soit de perfectionner, compléter ou améliorer les connaissances ou aptitudes déjà acquises. Des projets à fins multiples offriront des avantages supplémentaires en ce sens que les programmes de formation peuvent permettre de répondre aux besoins de l'industrie, en général, ainsi qu'à ceux de la petite industrie, de l'artisanat et de certaines branches d'activité dans les régions rurales, en particulier; toutefois, avant d'entreprendre une action de cette nature, il est indispensable d'assurer une coordination minutieuse fondée sur une connaissance approfondie des besoins et des ressources du pays intéressé.

Le programme futur de l'OIT en ce qui concerne la formation industrielle à tous les niveaux aura surtout pour objectif de parfaire les aptitudes du personnel dirigeant les entreprises et de former des spécialistes des différentes branches de la gestion des affaires publiques et privées. Les travaux pratiques effectués par les intéressés sous la direction d'experts représenteraient une part très importante de la formation qui serait normalement organisée en dehors des établissements d'enseignement mais pour laquelle on utiliserait les services existants, le cas échéant. La quasi-totalité des projets seraient exécutés en liaison avec les centres nationaux de productivité et de perfectionnement des cadres, l'objectif essentiel étant de former, dans les pays intéressés, les personnes qui assumeront, par la suite, la responsabilité des activités de formation dont sont chargés les experts étrangers. En outre, le programme intéressera surtout la gestion au sein de l'entreprise, et ne concernera pas les politiques d'industrialisation, l'emplacement des industries ou les problèmes plus vastes que pose le développement industriel, pour lesquels il semble souhaitable de prévoir un mécanisme distinct.

/...

D. L'habitation et le développement urbain dans la Décennie du développement

1. Ampleur du problème

On estime qu'en Afrique, en Asie et en Amérique latine plus d'un milliard de personnes - la moitié environ de la population totale de ces continents - sont sans abri ou logées dans des conditions qui compromettent leur santé et constituent un affront à la dignité humaine. Dans les grandes villes de ces régions, on trouve de vastes bidonvilles où vivent jusqu'à 20 à 30 p. 100 de la population de l'agglomération dans des abris rudimentaires, sans eau, sans égouts, sans voirie ou autres installations collectives. La situation est encore pire dans les zones rurales du point de vue des services et installations essentiels sans lesquels ne peuvent exister de saines communautés rurales propres à enrayer l'exode vers les zones urbaines. Dans les villes comme dans les campagnes, les conditions sont aggravées par des loyers excessivement élevés qui réduisent dangereusement les dépenses consacrées à l'alimentation ou à l'habillement, et par l'insécurité qu'implique le régime de location. Le mécontentement causé par les conditions de logement et de vie est une cause d'instabilité et de tension politiques et sociales.

Dans la quasi-totalité des pays en voie de développement, les conditions de logement ne cessent de s'aggraver, bien que ces pays consacrent au logement entre 12 et 30 p. 100 du montant brut des investissements intérieurs fixes. Le tableau est encore assombri par le fait que, selon les estimations, plus de 200 millions de nouveaux habitants viendront s'entasser dans les villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine au cours de la Décennie du développement.

Il faut prendre d'urgence des mesures pour améliorer le logement, aussi bien à la campagne qu'à la ville, si l'on veut éviter dans les villes la prolifération de taudis et de bidonvilles, qui engendrent la maladie et la misère et mettent en péril l'ordre public et la vie nationale.

2. Avantages d'un programme d'amélioration

L'embauche dans le bâtiment, qui constitue souvent le premier stade du passage du secteur agricole au secteur industriel, peut se développer d'une façon particulièrement rapide. Le bâtiment exige une main-d'oeuvre importante et les

compétences et matières premières locales dont il a besoin, de même que les marchés nécessaires, existent déjà. Une industrie du bâtiment efficace est l'une des conditions essentielles du maintien à un niveau raisonnable du coût de l'investissement qu'implique le développement. S'il était possible d'augmenter de 10 p. 100 le rendement de l'industrie du bâtiment, et si l'économie correspondante pouvait être consacrée à l'accroissement de l'investissement, on aurait déjà fait un cinquième du chemin à parcourir pour atteindre le taux de croissance annuelle de 5 p. 100 fixé comme objectif pour la fin de la décennie. On pourrait obtenir ce gain de 10 p. 100 en introduisant dans les industries du bâtiment et des matériaux de construction des pays sous-développés - essentiellement traditionnelles - des idées plus avancées concernant la production ainsi qu'en améliorant les techniques et l'organisation de la production; il va sans dire que ces innovations devraient être adaptées aux ressources et aux besoins locaux.

En général les populations prennent rapidement conscience des avantages tangibles qu'elles retirent de l'amélioration du logement et du développement urbain et il n'est guère besoin de les encourager à fournir leur contribution sous forme de participation à la formation de capital, d'épargne et de travail. Les aptitudes qu'elles acquièrent grâce à des programmes de construction fondés sur l'initiative individuelle ou sur l'entraide et exécutés avec des mises de fonds modestes provenant de sources internationales, seront précieuses pour le développement industriel en général. Les améliorations du logement incitent les intéressés à redoubler d'efforts dans les domaines de la formation et de l'épargne et donnent à chaque personne le sentiment que le progrès économique la concerne directement.

3. Assistance internationale actuelle en matière de logement et de développement urbain

L'Association internationale de développement finance des programmes municipaux d'adduction d'eau et des projets pilotes de logement. En mars 1962, elle avait fourni 6,4 millions de dollars au titre de programmes municipaux d'adduction d'eau mais n'avait encore participé à aucun projet pilote de logement. La Banque ne finance pas, normalement, l'habitation et le développement urbain, mais un certain nombre de prêts accordés au titre de projets industriels intéressent le financement de l'ensemble du projet, y compris le développement

indispensable de l'habitation et des communautés urbaines. L'aide des Nations Unies a pris la forme d'une assistance technique faute de capitaux substantiels ou d'autres ressources suffisantes pour entreprendre le financement de projets pilotes ou autres. On demande de plus en plus à l'Organisation des Nations Unies, aux commissions régionales et aux institutions spécialisées, d'élargir leurs programmes en matière de logement et de développement urbain. Des centres régionaux du logement et des instituts de planification physique ont été créés avec l'assistance des Nations Unies qui ont fourni des experts et du matériel et l'on a reçu des demandes visant la poursuite de cette assistance. Le Fonds spécial accorde des subventions à des instituts de recherche en matière de construction et de logement en vue de réduire le coût de la construction, et il a également prêté son assistance à un laboratoire de recherche sur les matériaux de construction.

L'un des objectifs de la Charte de Punta del Este, qui a créé l'Alliance pour le progrès, est d'accroître la construction d'habitations à bon marché pour les familles à faible revenu. Les Etats-Unis d'Amérique ont créé un fonds de développement social de 500 millions de dollars, dont la gestion est essentiellement confiée à la Banque interaméricaine de développement, pour la réforme agraire, la construction de logements destinés aux familles à faible revenu, l'installation de systèmes municipaux de tout-à-l'égoût et d'adduction d'eau et l'éducation. La Banque interaméricaine a commencé à accorder des prêts substantiels à des pays d'Amérique latine au titre du financement du logement, des installations collectives, du matériel de construction et de l'outillage nécessaire à la production de matériaux de construction. Ces prêts servent à financer des projets dont on pense qu'ils auront un effet "multiplicateur", favorisant le développement des programmes d'habitation, mobilisant l'épargne intérieure au profit du logement et offrant l'occasion d'exécuter des projets d'autoconstruction et d'entraide grâce à une main-d'oeuvre et à des matériaux obtenus sans déboursement.

4. Recommandations du groupe d'experts de l'habitation et du développement urbain en rapport avec la Décennie du développement

Au début de cette année, un groupe d'experts des Nations Unies a recommandé qu'il soit accordé au logement et à l'urbanisme un rang élevé dans l'ordre de priorité de la Décennie du développement et que les Nations Unies apportent leur aide et leur appui, dans le cadre de la Décennie, à un programme décennal d'améliorations dans les régions urbaines et rurales combinant l'assistance

internationale, la mobilisation des efforts nationaux, le recours aux sources locales de financement et l'effort personnel. Ils ont suggéré que les Nations Unies aient un fonds ou une réserve pour le matériel, les services techniques et les ressources essentielles en se fondant sur la suite donnée par les Etats Membres à la résolution 1508 (XV) de l'Assemblée générale. Le Groupe a estimé qu'une contribution substantielle de tous les pays sous forme de crédits, de matériel, de matériaux et de services, était essentielle pour renforcer l'assistance de l'Organisation des Nations Unies aux pays en voie de développement où la crise du logement et les problèmes urbains sont particulièrement graves. Le Groupe a recommandé que le fonds ou la réserve des Nations Unies soit géré par un organe permanent au sein des Nations Unies, composé d'experts hautement qualifiés. Il a recommandé aussi que le service du Secrétariat qui s'occupe de l'habitation, de la construction et du développement urbain et régional soit renforcé.

5. Objectifs concernant l'habitation et le développement urbain dans le cadre de la Décennie du développement

En Afrique, en Asie et en Océanie, 19 à 24 millions de logements devraient être construits chaque année au cours de la décennie 1960-1970 pour éliminer en 30 ans les pénuries existantes, pour loger le surplus de population et remplacer les logements vétustes. Ces objectifs comprennent :

- a) La construction d'ici 1965 de 4 millions d'habitations et installations connexes chaque année dans les zones urbaines et de 4,6 millions d'habitations et installations connexes dans les régions rurales, pour faire face à l'accroissement démographique. En 1970, ces taux annuels devraient avoir été portés à plus de 5 millions d'habitations aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales;
- b) L'amélioration des zones occupées par les "squatters" et des bidonvilles dans le cadre d'un programme visant à éliminer les pénuries en l'espace de 30 ans et à remplacer les logements devenus vétustes. Il faudrait à cette fin construire, d'ici 1970, environ 6 millions d'habitations par an pour éliminer les pénuries et 4 à 9 millions de logements par an pour remplacer les logements vétustes.

La construction entreprise à ce rythme absorberait, sur la base des coûts habituels, des ressources d'investissement équivalant à 10 p. 100 du produit national brut soit, dans de nombreux cas, le total des ressources que les pays sous-développés seraient en mesure de consacrer à l'investissement. Il faut donc trouver le moyen de ramener les coûts à un niveau plus acceptable.

On estime, d'après l'expérience effectivement acquise dans les trois grandes régions sous-développées, qu'en intensifiant la recherche en matière de construction à bon marché, en exécutant des projets de construction massive et en utilisant au maximum les ressources de main-d'oeuvre et de matériaux pouvant être obtenus sans déboursement, on pourrait ramener la mise de fonds à environ 500 dollars pour chaque logement urbain, plus 500 autres dollars par unité de logement pour les installations et services urbains connexes. Les dépenses relatives aux habitations et aux services et installations connexes ne devraient pas dépasser 200 dollars par unité de logement dans les régions rurales, étant donné les vastes possibilités qu'offrent dans ces régions la construction faisant appel à l'effort personnel et l'entraide et utilisant la main-d'oeuvre et les matériaux obtenus sans déboursement.

En Afrique, en Asie et en Amérique latine, les ressources locales disponibles, aussi bien que le total de l'assistance extérieure sur laquelle peuvent actuellement compter les trois continents, sont bien insuffisants pour faire face aux dépenses qu'impliquerait la fourniture de logements et d'installations et services connexes répondant à des normes acceptables. C'est pourquoi il semble certain que la situation actuelle s'aggraverait au lieu de s'améliorer durant les quelques années à venir si aucune nouvelle mesure n'est prise.

6. Propositions en vue d'une assistance accrue des Nations Unies

Le Groupe d'experts de l'habitation et du développement urbain a recommandé que soit créé un fonds ou une réserve des Nations Unies. La Commission des questions sociales a recommandé l'octroi de ressources supplémentaires suffisantes, dans le cadre du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique, au titre de l'habitation et des installations connexes. Il est par conséquent d'autant plus important que l'objectif de 150 millions de dollars fixé pour ces deux programmes soit atteint sans retard. L'objectif initial de cette assistance accrue pourrait être l'exécution de projets pilotes ou de projets de démonstration

destinés à établir, à l'aide d'une vaste coopération technique internationale, des prix de revient plus bas en matière de construction qui, dans les pays en voie de développement, aideraient à mettre le coût de l'amélioration du logement et du développement urbain en rapport avec les moyens des familles à faible revenu et avec les possibilités économiques du pays. Un autre objectif serait de faciliter, par la fourniture de "capitaux de départ", la création ou l'extension d'associations d'épargne et de prêt, d'établissements de prêt sur hypothèque, etc., afin de créer le mécanisme nécessaire pour l'expansion du crédit hypothécaire à long terme. Un troisième objectif majeur serait de donner suite à la recommandation du Groupe d'experts sur l'amélioration des zones habitées par les "squatters" et des bidonvilles. On pourrait entreprendre des projets pilotes intéressant des zones ou bidonvilles donnés afin de faciliter l'acquisition de terrains à bâtir, créer des services d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées et d'autres installations, et d'organiser l'effort personnel et l'entraide pour la construction ou l'amélioration de logements moyennant des mises de fonds réduites au minimum.

Les ressources complémentaires pourraient également, si elles étaient suffisamment importantes, servir à créer des fonds de roulement qui assureraient le financement à court terme de la construction en cours. Le nouveau Comité spécial du Conseil, dont la Commission des questions sociales a suggéré la création à sa récente session, fera vraisemblablement des recommandations quant à la meilleure façon d'utiliser ces ressources.

D'une manière générale, l'assistance supplémentaire des Nations Unies serait utilisée dans un but stratégique ou pour des activités pilotes, en vue de mobiliser les ressources intérieures latentes. La construction d'habitations et d'installations connexes sur une échelle assez vaste pour répondre à la demande dépendrait en dernière analyse, spécialement dans les zones urbaines, de l'existence de crédits à long terme suffisants. Les ressources intérieures, accrues grâce à l'augmentation du revenu national et à la mobilisation de l'épargne par un système élargi d'épargne et de prêt, doivent être la principale source de ces crédits à long terme. Il est évident, cependant, d'après les évaluations déjà mentionnées, que les ressources intérieures devront être

complétées par des capitaux d'origine extérieure pour que l'investissement nécessaire soit assuré. Les investissements privés étrangers dans l'habitation et le développement urbain devraient pouvoir se développer, étant donné que les marchés existent déjà. Le Groupe d'experts a recommandé que les Nations Unies étudient le recours à l'aide internationale ou à d'autres types d'assistance, aux moyens de crédit et au financement des échanges essentiels portant sur l'équipement et les matériaux pour la construction d'habitations à bon marché et le développement urbain.

On propose que, dans ce contexte, une étude spécialisée soit entreprise sous les auspices des Nations Unies concernant l'opportunité et la possibilité de créer un système international d'assurance ou de garantie pour encourager l'investissement de capitaux étrangers dans la construction d'habitations, la création de lotissements et de services municipaux, la production de matériaux de construction et les établissements de prêts à la construction.

Les excédents de denrées alimentaires peuvent également devenir une forme d'assistance internationale pour l'habitation et le développement urbain. Les denrées pourraient être directement fournies aux personnes participant aux activités d'autoconstruction ou aux travailleurs du bâtiment en général. Dans son rapport intitulé "Les produits alimentaires au service du développement", le Directeur général de la FAO a déclaré que l'aide alimentaire peut jouer le rôle de capitaux supplémentaires et favoriser l'exécution de projets faisant appel à une main-d'oeuvre importante. L'Assemblée générale, en instituant le Programme alimentaire mondial a expressément demandé que soient entreprises des études spécialisées qui faciliteraient l'examen du développement futur de programmes alimentaires multilatéraux. Les excédents alimentaires pourraient aussi jouer un rôle important dans la lutte contre les tendances inflationnistes que risquerait d'engendrer l'expansion des programmes d'habitation et de développement urbain. Dans le cadre de la Décennie du développement, il faudrait prévoir un échange international plus intense de données d'expérience et de connaissances pratiques et théoriques entre les pays en voie de développement eux-mêmes, aussi bien qu'avec les pays plus développés, la fourniture sur une plus grande échelle de services techniques, d'experts, de conseillers et de bourses d'études à l'étranger, ainsi

que l'organisation de conférences, de cycles d'études, de groupes de travail, de voyages d'études et d'expositions. Cette assistance technique devrait aussi englober la formation de personnel administratif et technique et des conseils relatifs à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'habitation et de développement urbain, y compris les arrangements d'ordre administratif et structurels. La normalisation et la coordination modulaire des matériaux et éléments de construction constitueraient un objectif principal.

L'établissement, sur ces bases, d'un nouveau programme d'aide internationale à l'habitation et au développement urbain au moyen de crédits, de services et de matériel, s'inscrirait dans le cadre d'une action intégrée visant à résoudre les problèmes que pose le sous-développement économique et social.

E. La santé et la Décennie du développement

L'Assemblée mondiale de la santé et le Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé ont, à maintes reprises, appelé l'attention des gouvernements sur l'étroite relation des facteurs économiques, sociaux et sanitaires dans le développement économique des pays sous-développés. On retrouve cette même idée dans le Troisième programme de travail pour une période déterminée qui a été adopté par la Treizième Assemblée mondiale de la santé et qui place les questions de santé dans leur véritable contexte socio-économique. Plus récemment, par une résolution de janvier 1962, le Conseil exécutif de l'OMS a prié le Directeur général de mettre au point certaines propositions pour la Décennie du développement en collaboration avec le Secrétaire général. En même temps, il a recommandé aux gouvernements d'entreprendre, avec l'assistance de l'OMS s'ils le désirent, un programme décennal de santé publique tendant à l'élévation du niveau de santé et contenant certains objectifs précis. Parmi ces objectifs, on peut citer l'établissement de plans nationaux de développement des programmes de santé publique pour la Décennie et leur coordination avec d'autres plans connexes; une concentration des efforts sur l'enseignement et la formation de personnel professionnel et auxiliaire pour le renforcement des services de santé, avec fixation d'objectifs précis et mesurables pour chaque catégorie de personnel selon les besoins déterminés à l'avance dans chaque cas; l'adoption comme base de référence de certains indices de la situation sanitaire actuelle, à l'aide desquels on pourrait évaluer les progrès réalisés vers divers objectifs; enfin, un accroissement des ressources nationales consacrées à la lutte contre les maladies et à l'amélioration de la santé.

1. Plans nationaux de santé

La condition essentielle du progrès est, en dernière analyse, la faculté pour chaque individu de développer ses aptitudes personnelles; elle ne sera remplie que lorsque les handicaps majeurs de la maladie et de l'insuffisance des installations sanitaires auront été surmontés.

Il faut s'attacher à réduire les risques biologiques et sanitaires existants si l'on veut que l'agriculture et l'industrie se développent. Il importe donc de procéder à une évaluation réaliste de la situation et, lors de la planification du développement, de considérer l'organisation et la création d'un réseau de services de santé minima de base comme une opération essentielle de préinvestissement. /...

Elaborer un plan national de santé publique implique l'évaluation des besoins existants en matière de santé publique et l'inventaire du personnel, de l'équipement et des bâtiments dont on dispose, afin de déterminer l'ordre de priorité des mesures à prendre et les moyens les plus efficaces et les plus économiques de les mettre en pratique. Le plan fournira les renseignements nécessaires, non seulement à ceux qui sont chargés de son exécution, mais encore aux pouvoirs publics et aux collectivités intéressées. Il permettrait, en outre, aux organismes extérieurs - internationaux ou autres - qui prêtent leur assistance de tenir compte des priorités établies à l'échelon national.

Rares sont les pays qui ont à leur disposition tous les renseignements et les données statistiques nécessaires à l'établissement d'un plan décennal de développement des services de santé, qui tiennent compte des réalités. Dans la plupart des cas, des enquêtes devront être spécialement organisées afin de les obtenir. Si ces enquêtes sont confiées à une équipe d'experts spécialisés dans les principaux domaines de l'activité socio-économique, elles faciliteront une planification équilibrée.

En règle générale, un plan de santé national fera intervenir les pouvoirs publics à l'échelon central, provincial et local. L'administration centrale a pour rôle principal d'arrêter la politique à suivre, et les autorités sanitaires locales sont essentiellement chargées de l'exécution. Les autorités sanitaires provinciales ont des attributions intermédiaires relevant des deux catégories. La coordination des activités à ces trois échelons est indispensable pour assurer l'homogénéité du plan et son exécution harmonieuse. D'un point de vue historique, c'est dans les centres urbains que l'action sanitaire organisée a débuté et elle n'a que lentement gagné les campagnes. Il faudra donc s'attacher à accélérer ce mouvement d'expansion. Pour être efficace, la décentralisation doit se fonder sur le renforcement des administrations de la santé publique à l'échelon local afin de leur permettre de bien exercer leurs fonctions d'exécution. La coopération et la participation actives de la population à l'action sanitaire sont indispensables et le meilleur moyen de les obtenir est de faire figurer l'éducation sanitaire dans les programmes d'enseignement général et dans les programmes du type "développement communautaire", qui font appel à tous les services techniques du gouvernement, avec ou sans les conseils et l'assistance d'organismes internationaux.

L'OMS attache beaucoup d'importance à sa participation à des programmes de cette nature. La planification relève en dernier ressort des gouvernements eux-mêmes, mais l'OMS a renforcé et continuera de renforcer ses services pour pouvoir satisfaire les demandes qui lui sont présentées dans cet important domaine.

2. Enseignement et formation

Le deuxième élément du programme recommandé en vue du développement de la santé publique durant la Décennie est la concentration des efforts sur l'éducation et la formation de personnel médical, professionnel et auxiliaire, pour renforcer les services de santé; il faut, à cette fin, fixer des objectifs précis pour chaque catégorie de personnel, en fonction des besoins estimatifs. L'efficacité des services de santé est essentiellement subordonnée à la qualité du personnel, qui doit avoir la formation requise; c'est pour cette raison que l'éducation et la formation du personnel sont un élément de base de l'assistance technique fournie par l'OMS.

Tout programme sanitaire bien conçu et bien établi s'appuie essentiellement sur le corps médical, les infirmières de la santé publique, les ingénieurs sanitaires, les hygiénistes, les dentistes, les pharmaciens et spécialistes de laboratoire, mais pour que ces personnes, d'une haute compétence, soient employées de la façon la plus utile, elles doivent être secondées par du personnel auxiliaire qu'il s'agit de former. Il faut, par conséquent, concevoir le programme d'enseignement et de formation dans le domaine médical à deux niveaux, correspondant l'un aux cadres et aux techniciens, l'autre au personnel auxiliaire.

Si les objectifs envisagés pour les pays sous-développés sont atteints, chacun de ces pays aura, d'ici 1970, un minimum de :

- 1 médecin pour 10 000 habitants,
- 1 infirmière pour 5 000 habitants,
- 1 technicien (laboratoire, radiologie, etc.) pour 5 000 habitants,
- 1 auxiliaire sanitaire pour 1 000 habitants,
- 1 hygiéniste pour 15 000 habitants,
- 1 ingénieur sanitaire pour 250 000 habitants.

Les efforts entrepris par les pays pour atteindre leurs objectifs peuvent être complétés par l'assistance internationale grâce à une action aux échelons régional et interrégional, à la coopération régionale et à la collaboration inter-institutions. L'OMS continuera à aider les pays à déterminer leurs besoins en matière d'enseignement et de formation, les ressources en personnel, existantes et potentielles, ainsi que les méthodes les plus efficaces et les plus économiques de créer et d'améliorer les écoles de médecine et les moyens de former du personnel technique, paramédical et auxiliaire en organisant des cours adaptés aux besoins des pays intéressés. Des bourses seront également utilisées pour favoriser la formation du personnel destiné aux postes clés et des futurs enseignants. La création d'instituts régionaux de formation peut permettre de doter plus rapidement les services sanitaires nationaux d'un personnel national compétent. L'OMS a un rôle à jouer dans l'organisation de cycles d'études et de groupes de travail susceptibles de faciliter l'échange des connaissances pratiques acquises par les travailleurs sanitaires des divers pays qui connaissent des problèmes analogues en matière de santé publique.

3. Objectifs sanitaires en vue du développement

Le troisième élément d'un programme éventuel de développement de la santé publique est l'adoption comme base de référence de certains indices de la situation sanitaire actuelle des pays, à l'aide desquels ceux-ci pourraient évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de certains objectifs. Pour la Décennie, des objectifs devraient être fixés, par exemple dans les domaines énumérés ci-après :

- a) Mortalité infantile - Il conviendrait d'en déterminer le niveau actuel et de chercher à la réduire. Une meilleure composition par âge des groupes de population dont le taux d'accroissement est le plus élevé contribuera au bien-être social.
- b) Maladies transmissibles - Il faudrait déterminer l'incidence de maladies telles que le paludisme, la variole et d'autres maladies transmissibles répandues et s'efforcer d'en assurer l'éradication ou, tout au moins, de réduire leur incidence de telle sorte qu'elles ne posent plus de problèmes de santé publique.

- c) Nutrition - En collaboration avec la FAO, il y aurait lieu d'effectuer des enquêtes par sondage pour déterminer le niveau actuel de nutrition de la population et, si cela est indiqué, d'exécuter des programmes d'amélioration dont les résultats seraient évalués d'après la base de référence ainsi établie.
- d) Assainissement - Il conviendrait d'assurer des services de base, tels que l'approvisionnement en eau potable et les moyens de disposer d'un système privé ou public d'évacuation des eaux usées aux populations urbaines et rurales. On ne dispose pas de chiffres exacts sur la situation en matière d'approvisionnement en eau dans les divers pays et centres urbains de toutes les régions du monde, mais on estime qu'actuellement, dans le monde entier, 250 millions de citoyens environ n'ont pas l'eau courante. Moyennant des ressources suffisantes, on pourrait remédier à cette situation en l'espace de 15 ans. Pour cela, il faudrait construire des réseaux de canalisation d'eau permettant d'approvisionner environ 20 millions de nouveaux consommateurs chaque année, à un coût estimatif annuel de 400 millions de dollars.

4. Financement du développement de la santé publique

Enfin, dernier élément du programme en quatre points esquissé par le Conseil exécutif, l'OMS a recommandé aux gouvernements de consacrer des ressources plus importantes à la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé.

Dans de nombreux pays, un accroissement annuel de l'ordre de 10 à 15 p. 100 des crédits alloués par les gouvernements pour les services nationaux de santé publique, au lieu des 5 à 7 p. 100 "normaux", serait un objectif réaliste et assurerait un appui financier suffisant pour permettre le développement de la santé publique au cours de la Décennie. Certains pays sous-développés auront besoin d'une aide extérieure accrue, soit bilatérale, soit internationale, pour améliorer leurs services de santé publique. L'OMS doit s'attacher de plus en plus à coordonner l'assistance ainsi accordée aux pays dans le domaine de la santé, de manière que cette assistance soit utilisée au mieux. L'OMS doit également donner davantage de conseils aux gouvernements sur la coordination de toutes les activités dans le domaine de la santé publique, quelles que soient les sources de leur financement, et sur les meilleurs moyens de coordonner l'effort en matière de santé et l'action des organismes nationaux travaillant dans d'autres domaines.

F. Transports et communications au cours de la Décennie du développement

1. Développement des transports

Bien que les pays en voie de développement aient manifestement beaucoup à faire pour établir des réseaux adéquats de transport, on peut tout au moins dire qu'ils ont le choix pour résoudre ce problème entre des systèmes variés allant du transport par route, par voie ferrée et par voie fluviale, au transport par pipe-lines, monorails, "hovercraft", etc. en passant par le transport aérien. Toutes ces méthodes sont en voie d'amélioration continuelle, ce qui rend extrêmement difficile de formuler des plans de développement pour les transports dans leur ensemble. Les décisions en des matières telles que celles-ci revêtent une importance décisive, non seulement par suite des dépenses en jeu, mais aussi parce que la structure des réseaux de transport affecte, et même détermine, les relations sur le plan social et économique. Malheureusement, aucune méthode ne permet encore de calculer entièrement les dépenses et les bénéfices tout en tenant dûment compte des nombreux autres facteurs économiques et sociaux en jeu, et il importera de mettre au point une méthode intégrée grâce à laquelle on pourra apprécier dans leur perspective réelle les travaux consacrés aux problèmes qui se posent dans différents secteurs des transports et des communications et dont s'occupent divers organismes des Nations Unies. On ne peut y parvenir que si l'on met au point des méthodes pour l'analyse des relations économiques et techniques qui existent entre les transports et d'autres activités dans le processus du développement et que si l'on analyse les données mêmes sur lesquelles se fonde l'étude de ces relations. Ceci faciliterait l'évaluation des besoins en matière de transports comme les opérations de transport elles-mêmes.

Les Nations Unies et les organisations qui leur sont rattachées ont entrepris, dans un certain nombre de pays, des études détaillées du secteur des transports dans son ensemble et d'éléments particuliers de ce secteur; à la suite de ces études, on a proposé, selon le cas, des programmes d'amélioration à long terme, d'expansion ou de modernisation. Au cours de cette décennie, beaucoup d'autres études de ce genre seront nécessaires. Il faudra également aider les différents pays à se tenir au courant des progrès techniques ayant trait aux transports.

- c) Nutrition - En collaboration avec la FAO, il y aurait lieu d'effectuer des enquêtes par sondage pour déterminer le niveau actuel de nutrition de la population et, si cela est indiqué, d'exécuter des programmes d'amélioration dont les résultats seraient évalués d'après la base de référence ainsi établie.
- d) Assainissement - Il conviendrait d'assurer des services de base, tels que l'approvisionnement en eau potable et les moyens de disposer d'un système privé ou public d'évacuation des eaux usées aux populations urbaines et rurales. On ne dispose pas de chiffres exacts sur la situation en matière d'approvisionnement en eau dans les divers pays et centres urbains de toutes les régions du monde, mais on estime qu'actuellement, dans le monde entier, 250 millions de citoyens environ n'ont pas l'eau courante. Moyennant des ressources suffisantes, on pourrait remédier à cette situation en l'espace de 15 ans. Pour cela, il faudrait construire des réseaux de canalisation d'eau permettant d'approvisionner environ 20 millions de nouveaux consommateurs chaque année, à un coût estimatif annuel de 400 millions de dollars.

4. Financement du développement de la santé publique

Enfin, dernier élément du programme en quatre points esquissé par le Conseil exécutif, l'OMS a recommandé aux gouvernements de consacrer des ressources plus importantes à la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé.

Dans de nombreux pays, un accroissement annuel de l'ordre de 10 à 15 p. 100 des crédits alloués par les gouvernements pour les services nationaux de santé publique, au lieu des 5 à 7 p. 100 "normaux", serait un objectif réaliste et assurerait un appui financier suffisant pour permettre le développement de la santé publique au cours de la Décennie. Certains pays sous-développés auront besoin d'une aide extérieure accrue, soit bilatérale, soit internationale, pour améliorer leurs services de santé publique. L'OMS doit s'attacher de plus en plus à coordonner l'assistance ainsi accordée aux pays dans le domaine de la santé, de manière que cette assistance soit utilisée au mieux. L'OMS doit également donner davantage de conseils aux gouvernements sur la coordination de toutes les activités dans le domaine de la santé publique, quelles que soient les sources de leur financement, et sur les meilleurs moyens de coordonner l'effort en matière de santé et l'action des organismes nationaux travaillant dans d'autres domaines.

F. Transports et communications au cours de la Décennie du développement

1. Développement des transports

Bien que les pays en voie de développement aient manifestement beaucoup à faire pour établir des réseaux adéquats de transport, on peut tout au moins dire qu'ils ont le choix pour résoudre ce problème entre des systèmes variés allant du transport par route, par voie ferrée et par voie fluviale, au transport par pipe-lines, monorails, "hovercraft", etc. en passant par le transport aérien. Toutes ces méthodes sont en voie d'amélioration continue, ce qui rend extrêmement difficile de formuler des plans de développement pour les transports dans leur ensemble. Les décisions en des matières telles que celles-ci revêtent une importance décisive, non seulement par suite des dépenses en jeu, mais aussi parce que la structure des réseaux de transport affecte, et même détermine, les relations sur le plan social et économique. Malheureusement, aucune méthode ne permet encore de calculer entièrement les dépenses et les bénéfices tout en tenant dûment compte des nombreux autres facteurs économiques et sociaux en jeu, et il importera de mettre au point une méthode intégrée grâce à laquelle on pourra apprécier dans leur perspective réelle les travaux consacrés aux problèmes qui se posent dans différents secteurs des transports et des communications et dont s'occupent divers organismes des Nations Unies. On ne peut y parvenir que si l'on met au point des méthodes pour l'analyse des relations économiques et techniques qui existent entre les transports et d'autres activités dans le processus du développement et que si l'on analyse les données mêmes sur lesquelles se fonde l'étude de ces relations. Ceci faciliterait l'évaluation des besoins en matière de transports comme les opérations de transport elles-mêmes.

Les Nations Unies et les organisations qui leur sont rattachées ont entrepris, dans un certain nombre de pays, des études détaillées du secteur des transports dans son ensemble et d'éléments particuliers de ce secteur; à la suite de ces études, on a proposé, selon le cas, des programmes d'amélioration à long terme, d'expansion ou de modernisation. Au cours de cette décennie, beaucoup d'autres études de ce genre seront nécessaires. Il faudra également aider les différents pays à se tenir au courant des progrès techniques ayant trait aux transports.

On s'attend à ce que le coût du financement du développement et de l'entretien des réseaux de transport grève très lourdement, pendant la Décennie pour le développement, les ressources tant des pays en voie de développement eux-mêmes que des organisations assurant le financement. Ceci ressort du fait qu'actuellement environ un tiers du total des fonds prêtés par la Banque internationale a été consacré au développement des transports; l'AID est également très active en ce domaine. Dans ces conditions, il est difficile d'exagérer l'importance que présentent des études minutieuses et autres travaux préparatoires.

Outre les activités décrites ci-dessus, il y a quatre champs d'activité auxquels il convient de consacrer une attention particulière :

i) Aviation

Le taux de développement de l'aviation a posé des problèmes particuliers dans les pays en voie de développement. Le volume de l'assistance technique disponible n'est suffisant ni pour la formation théorique ni pour la formation en cours d'emploi. Une enquête récente portant sur 13 des spécialités les plus courantes de l'aviation dans 45 pays montre qu'à la fin de 1962 il restera encore quelque 7 500 personnes en attente de formation. Des efforts supplémentaires s'imposent donc dans ce domaine.

On éprouve également de sérieuses difficultés à trouver le personnel qui permette aux pays en voie de développement d'assumer la responsabilité des services aéronautiques au sol, de l'inspection des lignes aériennes et de la délivrance des brevets, licences et autorisations. Dans certains cas, on pourrait peut-être conclure un contrat de gestion afin d'assurer les services voulus et de former, au sein de l'administration, le personnel de direction nécessaire. Si, pour des raisons de politique générale, un gouvernement n'est pas disposé à autoriser des entreprises étrangères à assumer le fonctionnement de ses services aéronautiques au sol et préfère établir une entreprise d'Etat, il faudrait que cette entreprise soit dirigée par des experts appartenant à une catégorie que l'on ne trouve généralement pas dans les pays en voie de développement. Dans des cas de cette nature, une équipe d'experts pourrait être fournie au titre de l'OPEX. Ces experts pourraient former le personnel de contrepartie, de sorte qu'après un certain nombre d'années l'entreprise d'Etat pourrait fonctionner avec un personnel purement national.

ii) Développement des ports et législation portuaire

Il faut tenir compte des besoins en transport de l'arrière-pays et du tonnage qui pourrait transiter par le port, tout comme des exigences techniques en matière de navigation et de pêche au cabotage et en haute mer. A ce sujet, la nécessité de reviser la réglementation et la législation s'est fait sentir; par exemple, une grande partie de la législation portuaire est périmée et ne convient pas aux besoins actuels d'Etats indépendants. L'IMCO fait ressortir que pendant ce travail de revision, il convient de ne pas oublier les exigences internationales.

iii) Réseaux ferroviaires régionaux

Dans les régions en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, les réseaux ferroviaires sont pour la plupart isolés et orientés vers la mer afin de servir au commerce d'importation et d'exportation; il y a souvent très peu de liaisons internationales. Malgré l'apparition de nouvelles méthodes de transport, il peut toujours y avoir, dans certains cas, des raisons de développer un réseau ferroviaire régional, en particulier quand le fret est substantiel et régulier ou lorsque la mise en commun du matériel roulant permettrait des économies importantes. Si l'on devait développer un réseau de cette nature, il serait nécessaire de commencer par évaluer la situation des transports ferroviaires sur une base régionale ou sous-régionale, et de faire suivre cette enquête de travaux plus détaillés concernant les aspects financiers, techniques et administratifs, qui s'inscriraient dans le cadre d'arrangements multilatéraux tels que ceux que l'on peut conclure par l'intermédiaire des Nations Unies.

iv) Routes transcontinentales

Les plans pour une Route pan-américaine - déjà très avancée - et une Route asiatique illustrent le genre de projet en cours. Ces projets seront probablement considérablement élargis dans le cadre d'une assistance internationale et des programmes analogues seront préparés ailleurs, en particulier en Afrique. Les réseaux de routes transcontinentales devront être projetés à l'avance et coordonnés avec les plans généraux de développement économique des pays intéressés. Il faudra encourager les investisseurs à consacrer aux grandes routes modernes de cette nature les crédits nécessaires et prévoir une protection adéquate. On pourrait à cet égard organiser des programmes permettant de former du personnel apte à entretenir correctement ces routes. Il s'agit là d'un domaine qui relève avant tout des commissions économiques régionales.

2. Développement des communications

Un réseau de communications adéquat est essentiel pour le gouvernement et l'industrie, ainsi que l'information du public. Beaucoup de pays en voie de développement ont un réseau insuffisant et devront, avec une assistance extérieure, faire un gros effort de développement.

L'UIT a proposé qu'une aide accrue soit accordée pour l'extension et l'amélioration des réseaux nationaux de télécommunication. Bien qu'il soit difficile d'estimer quantitativement ce qui pourrait être réalisé au cours des quelques années à venir, il semble probable que des plans pourraient être terminés vers 1965 et mis en oeuvre au cours des cinq années suivantes. Il faudrait que les gouvernements indiquent la structure du réseau de communications qu'ils souhaiteraient établir entre les diverses parties du pays. L'UIT contribuerait à l'élaboration de ces plans et pourrait, par exemple, établir les critères dont s'inspireraient les gouvernements pour formuler leurs demandes d'assistance.

L'expérience montre que la meilleure manière de stimuler le développement dans les télécommunications est de créer des instituts de formation pour le personnel exploitant; à cet égard, c'est en fournissant des services d'experts que l'UIT peut être le plus utile. D'un autre côté, la priorité la plus élevée doit être accordée à la formation de travailleurs qualifiés et de fonctionnaires moyens; dans ce domaine, l'UIT pourrait aider les gouvernements à créer ou à améliorer des établissements spéciaux de formation.

3. Applications de la météorologie aux domaines des transports et des communications

Bien que, par ses applications, la météorologie exerce une influence directe sur différentes activités économiques ainsi que sur leur développement, l'importance des services météorologiques pour les transports par voie aérienne, terrestre et maritime, est telle que la météorologie trouve naturellement place dans n'importe quel plan concernant les transports et les communications. Dans ce domaine, l'OMM s'attachera particulièrement à l'intensification de la recherche destinée à mettre au point les applications pratiques de la météorologie (prévision pour les vols à haute altitude, mesure de la visibilité, prévision des orages tropicaux, etc.). La mise en oeuvre de techniques nouvelles et, en particulier, l'installation des services nécessaires aux utilisateurs

d'informations météorologiques exigera un effort spécial, le but étant de former du personnel météorologique des branches scientifique et technique au cours de la prochaine décennie. Le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et les programmes OPEX peuvent fournir à ce sujet une assistance considérable étant donné que les besoins actuels pour ce qui est de la formation dans le domaine de la météorologie ne sont couverts que dans une mesure très restreinte.

Des plans pour la création de centres de formation de personnel technique seront mis au point, en particulier en Afrique où quatre centres sont envisagés et également en Asie et en Amérique latine. En outre, on organisera une série de colloques et de cycles d'études.

G. Moyens de communication et d'information du public au cours de la Décennie du développement

Dans les régions sous-développées du monde, le développement des moyens de communication de masse peut contribuer au progrès économique et social. Ces moyens peuvent être utilisés, dans les pays peu développés comme dans les pays avancés, afin d'amener le public à mieux comprendre l'action entreprise, tant sur le plan national que sur le plan international, pour atteindre les objectifs de la décennie.

a) Moyens de communication

La relation qui existe entre les moyens d'information et le progrès économique et social a été reconnue dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et a constitué le sujet de plusieurs études et rapports.

Près de 70 p. 100 de la population totale du monde, vivant dans plus de 100 pays, manque actuellement de moyens appropriés d'information. Le développement de ces moyens fait partie du développement économique ensemble et l'on peut, par conséquent, orienter vers lui des ressources provenant des programmes d'assistance technique.

Prévision pour la décennie 1961-1970

Un rapport de l'UNESCO et la résolution 819 (XXXI) du Conseil qui a suivi fournissent des directives détaillées sur les mesures spécifiques pouvant être prises pour l'expansion des moyens de communication de masse dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

Les normes minima établies par l'UNESCO et approuvées par le Conseil stipulent que quel que soit le pays il devrait y avoir au moins pour 100 habitants dix exemplaires d'un journal quotidien, cinq récepteurs de radio et deux places de cinéma. Il s'agit là de normes qui n'ont pas encore été atteintes par quelque 2 000 millions de personnes. Selon une estimation approximative, la création de moyens nouveaux et le développement de ceux qui existent nécessiteraient, si l'on veut atteindre l'objectif fixé par l'UNESCO, des investissements légèrement supérieurs à 2 800 millions de dollars. Si l'on y inclut la télévision éducative, le coût total serait de 3 400 millions de dollars. Cette somme concerne uniquement les dépenses en capital sans tenir compte des dépenses annuelles renouvelables.

L'assistance des organisations internationales pourrait prendre trois formes; elles pourraient :

- i) Fournir des experts qui aideraient à formuler des plans nationaux pour le développement des moyens d'information, serviraient d'instructeurs dans des établissements de formation ou d'organiseurs de cycles d'études et créeraient les moyens de recherche nécessaires;
- ii) Fournir des moyens de formation régionaux ou internationaux destinés aux instructeurs des établissements de formation nationaux;
- iii) Instituer un vaste programme de bourses de perfectionnement permettant à leurs titulaires d'acquérir les connaissances et l'expérience professionnelles dont de nombreuses nations ont un besoin si urgent.

Les estimations précédentes concernent un programme de développement allant jusqu'à 1975. On espère que la plus grande partie de ce programme pourra être exécutée au cours de la période couverte par la Décennie pour le développement.

b) Appui du public pour la Décennie pour le développement

Les dernières années ont permis d'acquérir une grande expérience en ce qui concerne le second aspect de ce problème - celui qui consiste à utiliser de façon plus efficace les moyens techniques de communication et les moyens techniques d'information afin d'obtenir l'appui du public pour atteindre les objectifs définis dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. Il sera donc nécessaire, au cours de la prochaine décennie, de faire en sorte que les services d'information nationaux et internationaux s'efforcent davantage de donner au public une idée plus claire et plus significative de l'importance que revêt le développement économique et social pour l'avenir du monde entier, et des mesures pratiques que l'on est en train de prendre, sur le plan national et international, pour atteindre cette fin.

/...

S'il est vrai que la responsabilité en la matière incombe essentiellement aux moyens et aux services nationaux d'information, qu'ils soient publics ou privés, il n'en reste pas moins que les services d'information des organismes des Nations Unies peuvent grandement contribuer aux efforts tentés en ce sens dans chaque pays.

H. La science et la technique et la Décennie du développement

La science et la technique offrent du point de vue de l'amélioration du sort de l'homme des possibilités qui ne pourront que s'accroître au cours des dix prochaines années. Comme il est difficile de prévoir avec quelque précision le degré et la rapidité des progrès dans les diverses disciplines, il convient de considérer les remarques suivantes comme de simples exemples. Il est possible que des progrès dans certains domaines, tels que des dispositifs pour la reproduction et la concentration de la lumière ou une nouvelle conception de la science de la vie, puissent produire des résultats quasi révolutionnaires vers la fin de cette décennie. L'énergie nucléaire est maintenant en train de passer au stade commercial et, en fait, il n'est pas improbable que vers la fin de la période elle soit employée plus largement pour la propulsion. On peut également s'attendre à ce que de nouvelles sources d'énergie, des installations faisant appel à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne par exemple soient utilisées en pratique. Bien que des progrès de cette nature puissent parfois se produire d'abord dans les pays les plus développés, il y a lieu de penser qu'en temps voulu, ils auront une grande influence sur le taux de croissance économique et les niveaux de vie des pays peu développés. Ces pays auront besoin d'assistance pour déterminer les applications qui conviennent le mieux à leurs besoins économiques, en tenant particulièrement compte de leurs ressources limitées en main-d'oeuvre qualifiée. En outre, de nombreux progrès techniques, tels que le développement de l'automatisation, auront des incidences pour la main-d'oeuvre dans son ensemble - il convient de ne pas l'oublier.

Même dans les cas où les technologies nouvelles ne seront pas utilisées directement dans les pays en voie de développement, on peut s'attendre à ce que les produits fabriqués grâce à elles aient un effet important. Ce sera le cas, par exemple, pour les matières synthétiques qui agissent sur la demande des

fibres naturelles. La production des fibres artificielles, du caoutchouc synthétique et des plastiques a augmenté énormément. Outre les nouveaux catalyseurs et systèmes de catalyses non nucléaires, l'utilisation de sources importantes de radiations promet de nouveaux grands progrès, au cours de la prochaine décennie, en ce qui concerne la fabrication de produits ayant des propriétés mécaniques et isolantes supérieures aux températures et pressions basses. On prévoit qu'il y aura un certain nombre de réacteurs nucléaires spécifiquement destinés à la production de produits chimiques.

Les transports et les communications sont d'une importance vitale pour le développement économique des régions peu développées. On emploie déjà de plus en plus les hélicoptères, mais leurs rotors constituent le principal obstacle à la généralisation de leur emploi. La solution, à cet égard, pourrait bien être fournie par l'utilisation du principe du coussin d'air qui convient éminemment pour de nombreuses régions du monde. Des machines de ce type sont déjà en train de passer au stade de l'exploitation commerciale et, vers la fin de la décennie, elles risquent d'être devenues un spectacle tout à fait banal.

On s'attend à ce que, dans un avenir pas trop éloigné, les météorologistes puissent établir des prévisions à plus longue échéance grâce aux observations supplémentaires obtenues par les fusées et les satellites. Des calculateurs électroniques seront utilisés pour l'exploitation des données et la préparation des modèles sur lesquels les prévisions pourront être fondées. Il est possible que les prévisions ne soient établies que pour deux à trois semaines à l'avance, mais même dans ces conditions, ces informations pourront avoir une importance immense pour la programmation des récoltes. Il semble possible que le fait de "semer" de la glace sèche ou de l'iodure d'argent sur des nuages puisse modifier les précipitations dans certaines régions où le moment où surviennent les pluies a de l'importance. Des progrès de cette nature contribuerait sans aucun doute beaucoup au développement de l'agriculture.

Le développement de toute région suppose des ressources adéquates en eau. Le Fonds spécial joue déjà un rôle prééminent en prêtant son concours pour des enquêtes. On utilisera de plus en plus largement pour ces problèmes les techniques faisant appel à l'emploi des isotopes, en particulier celles où une connaissance des réserves souterraines est nécessaire afin d'éviter une exploitation excessive de l'eau disponible.

En agriculture, comme en d'autres domaines, la formation de chercheurs dans le cadre des différents programmes d'aide permettra aux pays en voie de développement de faire des recherches d'ensemble portant sur des problèmes caractéristiques des conditions locales. Comme il est admis que la faim restera l'un des problèmes de base que le monde aura à résoudre, la recherche fondamentale en agriculture en viendra à examiner plus à fond l'absorption des substances nutritives par les cultures, ainsi que les échanges et les mouvements des ions dans les divers types de sols locaux. Grâce à ces travaux, il sera possible de fournir des conseils sur les pratiques agricoles les plus aptes à améliorer les rendements des récoltes. On poursuivra les recherches concernant le cycle de vie des insectes et des plantes nuisibles, de manière à pouvoir déterminer à quel stade les mesures d'éradication sont les plus efficaces. On prévoit également que les radiations pourront être appliquées de plus en plus à l'éradication des insectes et plantes nuisibles. Il sera possible de produire des mutations grâce auxquelles on aura une sélection plus large de types parmi lesquels pourront être développées les races recherchées convenant le mieux au milieu local, on utilisera de plus en plus les radiations à cette fin. Il est difficile de prévoir ce qui, dans toute cette évolution, sera le plus important, mais il est par contre certain que ces tendances générales de la recherche agricole seront les mêmes pour la plupart des régions en voie de développement et contribueront à augmenter la nourriture disponible pour chaque personne. Par exemple, l'une des innovations des pays avancés qui risque d'avoir des répercussions d'une grande portée serait l'utilisation des radiations pour la stérilisation des aliments.

Les progrès dans le domaine de la médecine et de l'amélioration de la santé peuvent être considérés à deux points de vue. Certains proviennent de l'élargissement des applications de connaissances existantes; les autres découlent de découvertes nouvelles. Parmi les premiers, on peut citer la victoire de plus en plus nette remportée sur les maladies transmissibles et leurs vecteurs dans les pays en voie de développement et dans les pays avancés, l'extension de services de santé publique, ainsi que l'amélioration continue, dans le monde entier, de l'hygiène du milieu. Particulièrement utiles pour la solution des problèmes sanitaires que posent dans les pays avancés les maladies et les décès imputables au cancer et aux

affections cardio-vasculaires sont les études comparatives entreprises en de nombreux pays pour dégager les grandes différences dans la morbidité et la mortalité qui peuvent indiquer des facteurs de causalité possibles.

De nombreux progrès en médecine découlent de découvertes dans les sciences fondamentales telles que la biologie, la chimie et la physique. Des découvertes sont possibles en génétique, en chimiothérapie, en immunologie et en ce qui concerne la santé mentale. Dans les pays en voie de développement, le problème consiste à introduire graduellement des techniques déjà établies dans des pays plus avancés. Ainsi, par exemple, dans le domaine de la science appliquée, on peut s'attendre, pour le diagnostic et la thérapie, à passer des appareils radiologiques qui sont maintenant habituels aux sources de radio-isotopes : leur indépendance à l'égard des sources d'énergie et leur facilité d'entretien devraient s'avérer extrêmement précieuses pour les pays en voie de développement.

V. COMMERCE INTERNATIONAL

C'est des exportations de marchandises que les pays en voie de développement doivent tirer l'essentiel de leurs devises. Les événements récents ont prouvé avec force la dépendance extrême de ces pays vis-à-vis des exportations. En 1956-1959, par exemple, les exportations ont fourni aux pays sous-développés six fois plus de devises étrangères que le total net des apports de capitaux à long terme et des dons officiels. Malgré cela, les recettes d'exportation n'ont couvert, au cours des dix dernières années, que 90 p. 100 des besoins d'importations, même si l'on ne tient pas compte du remboursement de la dette extérieure, nécessairement croissante.

Au cours des années 1950-1960, les importations des pays en voie de développement semblent avoir augmenté à peu près au même rythme que leur production totale. En l'absence de données détaillées, pour lesquelles il faudrait analyser à fond les plans de développement de chaque pays, on peut envisager que cette tendance se poursuivra au cours de la Décennie pour le développement. Il en résulte que les importations totales des pays en voie de développement augmenteront de 5 p. 100 par an en moyenne durant ces dix années, avec une augmentation plus soutenue les dernières années, et qu'à la fin de la Décennie, elles atteindront environ 50 milliards de dollars par an. Si l'on ne veut pas que la part qu'occupent, dans le total, les importations qui sont couvertes par les recettes d'exportation diminue encore, il faut que le quantum d'exportation des pays en voie de développement augmente également de 5 p. 100 par an, si les termes de l'échange de ces pays vis-à-vis des pays plus développés restent stables (ce pourcentage devra être plus élevé si les termes de l'échange continuent à se détériorer). Certaines catégories (les produits manufacturés par exemple) devront sans doute augmenter plus rapidement car le taux général fixé ne pourra peut-être pas être atteint pour certains produits primaires. Le total des exportations devra atteindre 45 milliards en 1970 ou une somme supérieure si l'on tient compte de la dette ou s'il faut rembourser, au cours de la Décennie, une part appréciable de l'apport de capital.

Les recherches effectuées dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1960 ont montré que pour soutenir le rythme général d'expansion envisagé pour la Décennie pour le développement, il faudrait que les recettes

provenant de l'exportation de produits autres que les produits traditionnels couvrent environ un tiers du total des importations. Pour combler cet "écart commercial", tous les partenaires commerciaux devront faire un très gros effort d'expansion commerciale. Les pays développés en particulier devront tenir compte des besoins des pays en voie de développement lorsqu'il s'agira d'établir des projets d'intégration régionale, d'élaborer des politiques commerciales et de remplacer les barrières douanières dirigées contre des pays en voie de développement par des mesures internes d'assistance et de réadaptation pour résoudre les problèmes quelquefois graves que crée pour certains secteurs de leur économie l'augmentation des importations en provenance des pays en voie de développement.

Durant les années 1950 à 1960, les termes de l'échange des pays en voie de développement se sont considérablement détériorés. En conséquence, et bien que le quantum des exportations se soit plus rapidement élevé que la production des pays sous-développés, le pouvoir d'achat des exportations s'est accru à un rythme plus lent; toutefois, une augmentation rapide des entrées de capitaux et autres sources de devises a provoqué un relèvement des importations qui a suffi à empêcher la chute des taux d'expansion économique. Heureusement, il est raisonnable d'espérer qu'au cours des prochaines années, l'apport de fonds sera suffisant pour que soit atteint l'objectif de 1 p. 100 fixé par l'Assemblée générale en matière d'assistance et de capitaux étrangers. On ne parviendra pourtant pas à combler l'écart si l'on ne réussit pas à développer le commerce. Il ne faut pas oublier qu'une fois cet objectif de 1 p. 100 du revenu national atteint, l'afflux de capital s'accroîtra à un rythme déterminé par l'expansion des pays en voie de développement, sans doute 4 à 5 p. 100. Il est clair qu'une telle augmentation des entrées de capitaux destinés au développement à long terme et une telle augmentation de l'aide accordée aux pays sous-développés seront modestes par rapport aux besoins de ces pays surtout s'il se révèle exact - comme on l'a pensé - que les événements des dernières années confirmaient la faiblesse structurelle des marchés de produits primaires.

Ces données fournissent tout au moins des indications générales sur l'urgence du problème de l'expansion commerciale. Il faut se rappeler que la dépendance d'un pays vis-à-vis des importations est susceptible de changement; les besoins d'un pays sur le plan du commerce extérieur peuvent se modifier par le jeu d'un certain nombre de facteurs.

Il se peut en particulier que la structure économique change, réduisant la dépendance du pays à l'égard des importations, grâce par exemple à la mise en place d'industries de remplacement des importations. Un autre moyen de rendre les pays peu développés moins tributaires de leurs exportations aux pays développés consiste dans l'intégration régionale des pays retardés, accompagnée d'une expansion du commerce intrarégional dans le cadre nouveau. Les commissions régionales sont bien placées pour favoriser ce mouvement comme pour faciliter l'estimation des besoins d'importations des pays en voie de développement. C'est ainsi, et à condition que l'on applique les mesures voulues pour modifier les structures de la production et des échanges, que l'on réussira à faire augmenter plus rapidement la production que la capacité d'importation. Il ne faut pourtant pas oublier que du fait qu'une grande partie des biens d'investissement est importée, dans les pays en voie de développement, une augmentation du taux de formation de capital - indispensable au cours de la Décennie pour le développement - provoquera un relèvement proportionnellement supérieur des besoins en importations. Les connaissances que l'on possède actuellement des tendances des importations, réduction d'une part et besoins d'autre part, ne semblent pas suffisantes pour que l'on puisse faire des pronostics sur leurs forces respectives.

Les problèmes d'expansion commerciale ont de plus en plus retenu l'attention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, au cours de leurs dernières sessions. La résolution 1707 (XVI) de l'Assemblée générale, indiquait, de façon générale, quelles étaient les mesures à prendre à cet égard. Ces mesures comprennent l'ouverture rapide des négociations pour faciliter l'expansion du commerce des pays en voie de développement et l'octroi aux pays moins développés par les pays économiquement développés d'avantages n'impliquant pas nécessairement pleine réciprocité. Cette résolution adresse un appel aux pays hautement industrialisés et aux pays développés qui font partie de groupements économiques régionaux et sous-régionaux pour qu'ils s'abstiennent d'une protection indue de leur production intérieure ou d'autres mesures qui compromettent le commerce international des produits de base, pour qu'ils aboutissent à la libéralisation des restrictions ou des discriminations qui peuvent limiter la consommation et l'importation de produits, de préférence aussi transformés que possible, en provenance des pays sous-développés et pour qu'ils s'abstiennent de pratiques telles que le dumping et l'écoulement sans restriction de réserves accumulées.

Saisis des conclusions auxquelles avait abouti un groupe d'éminents économistes, créé en 1957 afin d'examiner les tendances du commerce international, les Ministres et les parties contractantes du GATT ont décidé en novembre 1958 d'entreprendre un programme coordonné d'expansion du commerce international. Ce programme comprend trois éléments : réduction des tarifs douaniers, commerce des produits agricoles et problèmes commerciaux des pays moins développés. Ces éléments sont interdépendants et chacun d'entre eux intéresse directement les pays moins développés.

Au cours des trois années qui ont suivi la mise en route du programme, un travail considérable a été effectué. La Conférence tarifaire du GATT, de 1960-61, a été chargée d'examiner la question de la réduction des tarifs douaniers. Au sein du Comité s'occupant du commerce des produits agricoles, la plupart des parties contractantes ont engagé des consultations sur leurs politiques agricoles nationales et examiné les effets généraux que le recours à des mesures non tarifaires pouvait avoir sur certains groupes de produits qui forment une importante partie du commerce international : produits tropicaux, notamment le sucre et les huiles végétales, et produits tels que la viande et les céréales qui revêtent une importance particulière pour certains pays peu développés. Dans un rapport préparé en mai 1961, le Comité a présenté ses conclusions. Celles-ci ont montré que l'on utilisait largement les mesures douanières en vue de protéger l'agriculture et que ces mesures avaient des conséquences défavorables sur le commerce international des denrées agricoles. Ce rapport a été présenté à la réunion ministérielle du GATT qui s'est tenue en novembre 1961.

Le Comité, qui s'est principalement intéressé aux problèmes commerciaux des pays peu développés a commencé ses travaux par une étude détaillée des entraves à l'exportation d'un certain groupe de produits, parmi lesquels le thé, le café, le cacao, le tabac, les articles de coton, les huiles et semences végétales, les articles de jute. Ses travaux ont été suivis d'études analogues sur certains produits de l'industrie mécanique légère et d'autres produits manufacturés et semi-manufacturés que les pays moins développés estiment pouvoir fabriquer économiquement. Au cours des trois années qui ont suivi, le Comité a examiné les obstacles

existants, envisagé avec les pays importateurs la possibilité de les éliminer et fait rapport sur les progrès accomplis. En septembre 1961, le Comité a présenté un rapport spécial qui résume les conclusions auxquelles il est arrivé. Il a fait un certain nombre de recommandations urgentes qui portent toutes sur l'élargissement des possibilités d'exportation pour les pays moins développés.

Le programme de travail du Comité comportait l'examen des aspects commerciaux et financiers des plans de développement des pays moins développés, compte tenu de la nécessité pour ces pays d'accroître les recettes d'exportation et d'obtenir des crédits plus abondants pour financer le développement. Le Comité a déjà étudié le troisième plan quinquennal de l'Inde et le rapport y afférent a été présenté à la réunion de ministres de novembre 1961. Le Comité examinera également les plans de développement d'autres pays peu développés.

Les ministres se sont réunis en novembre 1961 pour examiner, sur la base des études et des rapports détaillés des Comités établis au titre du programme pour l'expansion du commerce, les progrès accomplis au cours de ce programme et orienter les travaux futurs du GATT dans ce domaine. La réunion a eu un résultat particulièrement important, surtout du point de vue des pays moins développés : les ministres ont adopté à l'unanimité la Déclaration concernant la promotion du commerce des pays peu développés. La Déclaration contient des principes de base et prend en considération certains faits concernant les mesures d'ordre tarifaire et autres qui sont de nature à affecter les conditions d'accès aux différents marchés notamment : les restrictions quantitatives, les tarifs douaniers, les droits à caractère fiscal, le commerce d'Etat, les préférences, les subventions et l'écoulement des excédents de produits de base. En outre, la Déclaration souligne que des efforts accrus en vue d'améliorer les méthodes de production et d'écoulement des produits des pays moins développés peuvent beaucoup contribuer à l'augmentation des recettes d'exportations; elle souligne également la nécessité de s'efforcer en même temps d'accroître les recettes d'exportation des pays moins développés et de réduire l'instabilité de ces recettes due à des fluctuations des marchés des produits primaires; elle met en outre en relief la possibilité d'encourager le développement d'une économie saine dans les pays moins développés grâce à l'augmentation des échanges entre ces pays.

Les ministres sont convenus que leurs gouvernements observeront dans la plus large mesure possible les principes directeurs repris dans la Déclaration en vue de réduire dans un proche avenir les obstacles aux exportations des pays moins développés. Ils sont également convenus que les Parties contractantes devraient prendre des mesures immédiates pour établir des programmes d'action précis et, si possible, fixer des dates d'objectif, en vue de réduire et d'éliminer progressivement les entraves aux exportations des pays moins développés. A cet égard, la plupart des ministres sont convenus que la proposition relative à l'admission en franchise des produits tropicaux devrait faire l'objet d'une considération attentive. Les ministres sont également convenus que les Parties contractantes devraient être priées d'établir des procédures pour la notification et l'examen des mesures prises par les Parties contractantes conformément aux programmes ainsi établis ou pour élargir des débouchés ouverts aux exportations des pays moins développés.

A la session qui a immédiatement suivi la réunion des ministres, les Parties contractantes ont pris des décisions concernant l'application des directives données par les ministres et le Comité s'occupant des problèmes commerciaux des pays moins développés a déjà entrepris des travaux en ce sens. En outre, le Conseil des représentants des Parties contractantes a approuvé la création d'un groupe spécial d'étude du commerce des produits tropicaux qui, tenant compte de tous les problèmes présents et à venir posés par le commerce international de ces produits, envisagerait les moyens de remédier aux difficultés auxquelles se heurtent les pays moins développés dans l'exportation de ces produits et présenterait des propositions à cet égard.

En ce qui concerne le commerce des produits agricoles, les ministres ont invité les Parties contractantes à adopter des procédures destinées à fournir des bases sur lesquelles négocier des mesures pratiques pour la création de conditions telles que les produits agricoles puissent accéder de façon satisfaisante aux marchés mondiaux. Les Parties contractantes ont donné suite à cette demande. Un groupe d'étude des céréales s'est réuni et a commencé d'examiner tous les aspects pertinents du problème, notamment les niveaux des prix. Un groupe d'étude chargé d'examiner les problèmes du commerce international de la viande a également été créé.

Dans le domaine des réductions tarifaires, les Parties contractantes ont nommé, à la suite de la réunion des ministres, un groupe de travail sur les procédures de réduction tarifaire qui examinera les nouvelles procédures et techniques permettant l'abaissement des barrières douanières sur la base de la clause de la nation la plus favorisée, conformément à l'Accord général. Il est particulièrement intéressant pour les pays moins développés que les ministres se soient accordés à reconnaître que, étant donné le stade de développement économique atteint par les pays en question, il faudrait faire preuve de plus de souplesse en ce qui concerne le degré de réciprocité que l'on peut attendre de ces pays au cours de négociations tarifaires.

Le commerce international des textiles du coton est capital pour certains pays peu développés. Un progrès notable a été récemment réalisé dans ce domaine, grâce à l'élaboration, sous les auspices du GATT, d'un Accord international à long terme sur les textiles de coton qui doit remplacer l'Accord à court terme venant à expiration à la fin du mois de septembre 1962. L'Accord est fondé sur ce principe qu'il faut favoriser une expansion ordonnée du commerce des textiles de coton tout en évitant une désorganisation sur les marchés importateurs. On a déjà souligné dans ce chapitre la nécessité d'encourager l'expansion du commerce et de remédier aux bouleversements en employant des moyens sans répercussions sur le volume des échanges des pays en voie de développement.

Les travaux du Fonds monétaire international - qui doivent s'intensifier au cours des prochaines années par suite de l'augmentation de ses ressources - sont également importants. Grâce à l'assistance du Fonds, les pays qui prennent part au commerce mondial - qu'ils soient développés ou sous-développés - n'ont pas eu à faire face aux graves troubles des échanges commerciaux et des paiements qu'ils auraient, sans lui, dû résoudre. On a empêché les effets des pressions déflationnistes locales de se généraliser et de se faire sentir dans le monde entier comme cela avait été le cas par exemple, entre 1930 et 1940.

D'autres institutions internationales telles que le GATT, le FMI et le Comité des produits de la FAO contribuent grandement à la solution du problème que pose l'expansion du commerce des pays sous-développés; leurs travaux sont indispensables au succès de la Décennie pour le développement. Toutefois, étant donné l'intérêt croissant que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social

et d'autres organes des Nations Unies portent à ce problème dont l'urgence est de plus en plus grande, il est également nécessaire que l'Organisation s'en occupe elle-même de façon plus systématique et plus continue - cela se justifie d'ailleurs vu le nombre élevé des Etats qui en font partie et l'intérêt qu'elle attache à la question du développement. L'action des Nations Unies doit se situer sur le plan de l'élaboration des politiques plutôt que sur celui de l'application détaillée ou de la négociation. C'est au Conseil économique et social que la Charte confie dans ce domaine le rôle prépondérant. Il lui appartient de s'acquitter au mieux de ces fonctions. Le Conseil économique et social voudra peut-être élargir la compétence de sa Commission du commerce international des produits de base, pour qu'elle s'occupe, en plus des problèmes posés par l'instabilité du commerce des produits primaires, de l'expansion commerciale dans ses rapport avec le développement.

On a dit au chapitre II à quel point il importait de considérer de façon rationnelle les aspects commerciaux du développement de chaque pays en les replaçant dans le cadre général de l'offre et de la demande des produits intéressés. A cet égard, il ne faut pas oublier que, pendant assez longtemps encore, les recettes en devises des pays en voie de développement continueront de dépendre de leurs ventes de produits primaires, qui sont principalement d'origine agricole et forment les quatre cinquièmes du commerce mondial des produits primaires. Le processus même de diversification de la production et du commerce des pays en voie de développement dépend dans une large mesure de l'existence d'un pouvoir d'achat externe auquel on puisse recourir pour l'achat de biens d'équipement. Pour s'assurer des recettes d'exportation suffisantes, les pays doivent connaître aussi bien que possible l'évolution et les perspectives des produits mondiaux, afin de faire des prévisions touchant leurs propres produits d'exportation. Le Conseil économique et social a été saisi de rapports à cet égard.

Le Secrétariat de l'ONU peut orienter ses travaux dans plusieurs directions pour fournir les faits et les analyses nécessaires à l'élaboration des politiques tendant au relèvement des niveaux du commerce international. L'Assemblée générale l'a déjà invité à intensifier ses travaux en ce qui concerne les projections des tendances économiques mondiales - un des éléments principaux de ce travail étant

l'établissement de projections du commerce international, notamment du niveau du commerce et des courants commerciaux. On met également au point, dans le cadre de ce programme, des projections pour chacun des produits primaires. C'est donc là un domaine où les travaux se sont déjà multipliés. Ce sont les commissions régionales qui sont le mieux à même de donner une idée de l'expansion nécessaire des importations et de l'expansion éventuelle des exportations des pays de leurs régions.

Pour ces raisons, les projections et politiques établies sur le plan international pour les produits de base revêtent une importance particulière, en tant qu'instruments du développement économique. La FAO a la première, dans une étude détaillée récente intitulée : "Produits agricoles - projections pour 1970"^{1/}, mis ces instruments à la disposition des planificateurs du développement. Cette étude fait partie d'un programme continu entrepris dans ce domaine par le Comité des produits (CP) de la FAO et ses groupes d'étude des produits de base, groupes intergouvernementaux et spécialisés qui existent actuellement pour le blé et les céréales secondaires, le riz, le cacao, la noix de coco et les produits dérivés de la noix de coco ainsi que les agrumes. Le CP et ses groupes d'étude cherchent, au moyen de consultations intergouvernementales et d'échanges de renseignements sur les plans, les programmes et les politiques en matière de produits de base, à aider chacun des gouvernements participants, en particulier les gouvernements des pays en voie de développement, à évaluer la situation des produits de base et leurs perspectives et à améliorer la coordination internationale des politiques nationales. Au cours de ces consultations, on tient pleinement compte des accords et des plans d'intégration régionale et de leur influence probable sur le commerce des produits de base dans les pays en voie de développement.

A sa onzième session, en novembre 1961, la Conférence de la FAO a souligné l'importance des travaux effectués dans ces domaines et recommandé que l'on intensifie encore ces activités en abordant, de façon concertée, les problèmes

^{1/} Rapport de la FAO sur les produits, 1962, supplément spécial : Produits agricoles - projections pour 1970, FAO, Rome, avril 1962.

mondiaux des produits de base, en particulier l'influence des problèmes intéressant le commerce des produits de base sur les perspectives de développement.

Lorsque l'on examine des questions touchant le commerce des produits de base, on doit se rappeler qu'il est essentiel de préserver et de promouvoir de justes normes de travail. L'OIT continuera de prêter une grande attention à ce problème.

Il est un autre aspect du commerce international qui constitue un obstacle au développement économique : l'instabilité du commerce des produits primaires. C'est ainsi que la valeur des échanges, chaque produit étant considéré à part, a subi des fluctuations annuelles de quelque 12 p. 100 en moyenne. Comme les pays en voie de développement sont essentiellement tributaires des exportations de certains produits primaires, cette grande instabilité a souvent eu des répercussions économiques graves. La perte en devises qui en résulte peut nécessiter une diminution des importations, désorganisant ainsi gravement les plans de développement.

Grâce à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux, des progrès ont été accomplis vers la conclusion d'un accord sur des mesures propres à réduire cette instabilité ou à atténuer les effets. Toutefois, les progrès accomplis sont loin d'être proportionnés aux besoins. Par ses débats et les études techniques qu'elle a fait préparer, la Commission du commerce international des produits de base (CCIPB) a cherché à indiquer les moyens de résoudre les problèmes qui résultent de l'instabilité. Il est probable que la FAO s'occupera plus que jamais des problèmes des prix des produits agricoles.

La CCIPB s'efforce par exemple d'établir un système de compensation financière. Son but est de savoir s'il est souhaitable d'établir, dans le cadre de l'ONU, un mécanisme destiné à compenser les effets des larges fluctuations de prix des produits de base sur la balance des paiements des pays. Un groupe d'experts nommé par le Secrétaire général a proposé de créer un fonds d'assurance pour le développement qui compenserait les baisses dans les recettes d'exportation et maintiendrait ainsi une plus grande continuité dans les rentrées de devises. Le Secrétariat a cherché par des études à éclairer davantage ce problème; à cette fin, il a examiné dans ses détails le fonctionnement d'un tel Fonds et la possibilité d'appliquer le mécanisme de compensation financière proposé par les experts au commerce international de certains produits. On ne pourra définir la nature des mesures à prendre dans ce domaine, tant que le Conseil économique et

social et l'Assemblée générale ne se seront pas prononcés sur l'éventuelle création d'un système de compensation. Il n'en reste pas moins que la création d'un fonds d'assurance pour le développement contribuerait sans aucun doute à la réalisation des objectifs de la Décennie pour le développement.

En plus de ces études sur les mesures financières de compensation, le programme de travail de la CCIPB comporte toujours l'examen des mesures destinées à résoudre les problèmes créés par les fluctuations sur les marchés des produits primaires et à aider à la stabilisation des prix intérieurs des produits de base. Des analyses techniques préparées par le Secrétariat viennent s'ajouter à ces travaux. L'instabilité interne des prix des produits primaires constitue un obstacle au progrès économique et social de nombreux pays en voie de développement et la solution de ce problème contribuera également au succès de la Décennie pour le développement.

En même temps que l'on cherche les moyens d'atténuer les effets de cette instabilité sur les pays producteurs, il faut poursuivre et développer l'action menée à l'échelon intergouvernemental pour réduire l'instabilité des produits eux-mêmes. Les projections du commerce international et des tendances des produits de base, dont on a parlé précédemment, doivent permettre de faire ressortir les déséquilibres structurels à long terme de ces marchés et d'attirer l'attention des gouvernements sur les remèdes nécessaires. Dans le cadre des Nations Unies, ce sont principalement les gouvernements qui s'efforcent, en ce qui concerne certains produits primaires, d'assurer, grâce à un effort de coopération de la part des pays producteurs et consommateurs, un meilleur fonctionnement des marchés des produits de base. Ce type d'action a dans le passé facilité la conclusion, sous les auspices des Nations Unies, d'accords internationaux relatifs aux produits de base - huile d'olive, sucre, étain et blé - et la formation de groupes d'étude pour un certain nombre de minéraux et de denrées agricoles. Le Secrétariat continuera à exercer des fonctions d'organisation et de coordination dans le domaine des relations internationales en matière de produits de base en assurant les services de la CCIPB, de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base et des conférences et groupes d'étude internationaux sur les produits de base. L'expérience a montré que la conclusion d'accords internationaux pour certains produits exige que des organes spécialisés procèdent

à de longs travaux préparatoires et que le Secrétariat fournisse un appui technique lors des conférences relatives aux produits de base. Il est difficile, dans ce domaine de la coopération internationale, de définir sous forme d'objectifs ou même de prévisions les résultats à atteindre; de ceux-ci dépend pourtant le succès de la Décennie pour le développement.

VI. COMMENT FINANCER LE DEVELOPPEMENT

A. Assistance en capital

1. Généralités

Si, pendant la Décennie du développement, le courant global de capitaux et d'assistance à destination des pays en voie de développement doit parvenir et se maintenir au niveau recommandé par l'Assemblée générale, c'est-à-dire à un pour cent du revenu national des pays développés - ce revenu national devant, lui-même selon les prévisions, augmenter annuellement de 4 à 5 p. 100 -, il lui faudra passer du simple à plus du double d'ici 1970. Cette augmentation serait inférieure au taux d'accroissement enregistré ces dernières années et grossirait le courant net de 4 à 5 milliards de dollars environ par an, selon que telle ou telle définition est utilisée.

Ce montant serait-il suffisant, ou plus que suffisant, pour que les fins de la Décennie du développement se trouvent accomplies? Serait-il même nécessaire? Cela dépend de l'évolution des échanges commerciaux et de la mesure dans laquelle les pays en voie de développement réussiront à mobiliser leurs ressources intérieures. D'une manière générale, pour que les pays en voie de développement puissent soutenir le taux d'accroissement envisagé, soit 5 p. 100 ou plus, de leur revenu national, il faudrait que la formation globale de capital dans ces pays soit aussi deux fois plus élevée au moins qu'à l'heure actuelle. Ainsi, la part actuelle (minime, quoique cruciale) de l'aide extérieure resterait ce qu'elle est à présent, mais on doit souligner le caractère hypothétique de cette évaluation.

On ne peut prévoir en détail comment cette augmentation prévue des mouvements des capitaux se répartirait entre les diverses catégories : capitaux privés et publics, capitaux relevant de l'aide bilatérale ou multilatérale fournie par l'entremise des organismes des Nations Unies ou en dehors d'eux, capitaux fournis à des conditions strictes ou libérales, capitaux d'investissement et de préinvestissement. Il est très probable qu'elle intéresserait dans une certaine mesure, mais inégalement, chacune des différentes catégories. Il est difficile aussi de dire dans quelle mesure les institutions ou les systèmes existants permettraient de canaliser ce supplément d'assistance et dans quelle mesure il faudrait en créer d'autres.

Les institutions des Nations Unies qui contribuent actuellement au mouvement des capitaux et de l'assistance sont la Banque internationale (et les organismes qui relèvent d'elle : l'Association internationale de développement et la Société financière internationale) et le Fonds monétaire international. La Banque et le FMI ont tous deux pris récemment des dispositions pour augmenter considérablement leurs ressources, ce qui les met à même d'intensifier leur activité pendant la Décennie du développement.

La Banque internationale et l'AID s'attendent à recevoir beaucoup plus de demandes d'assistance à mesure que le nombre de leurs membres augmentera et que, de plus en plus, ceux-ci se montreront capables de leur soumettre des projets productifs prioritaires, judicieusement conçus. Pendant l'exercice 1962, la Banque et l'AID vont porter à elles deux le montant total des prêts et des crédits qu'elles octroient à tous les pays à plus d'un milliard de dollars, alors que le montant le plus élevé que la Banque ait prêté en un an était jusqu'ici de 700 millions de dollars.

L'AID a été créée pour faire face à la situation dans laquelle se trouvaient de nombreux pays en voie de développement, qui en étaient presque arrivés à ne plus pouvoir emprunter à l'étranger, aux conditions traditionnelles, les sommes dont ils avaient besoin pour des projets de développement. L'AID peut octroyer des prêts à très long terme sans intérêt ou à intérêt très faible. De fait, jusqu'à présent, tous ces crédits ont été accordés pour une période de 50 ans, l'amortissement étant différé pendant une période initiale de 10 ans, et le remboursement devant s'effectuer en devises à raison de 1 p. 100 du principal chaque année pendant les dix premières années de la période d'amortissement et de 3 p. 100 pendant les 30 dernières années, et sans intérêt. Les seuls frais à la charge de l'emprunteur sont une commission de 0,75 p. 100 sur les montants utilisés et restant dus, qui a pour objet de couvrir les dépenses administratives de l'AID. De plus, comme il a été indiqué plus haut dans le présent rapport, l'AID est autorisée à financer tous projets présentant une importance particulière pour le développement, qu'ils soient ou non directement productifs, y compris des projets intéressants, par exemple, l'adduction d'eau, les domaines industriels, la formation technique, l'enseignement, l'assainissement et l'habitation. Il est déjà évident que la somme mise à la disposition de l'AID pendant les deux premières années de son existence (760 millions de dollars environ) est faible par rapport aux besoins et aux

possibilités devant lesquelles elle se trouve. Le capital initial sera engagé bien avant l'expiration de la période de cinq ans, et le Président de l'AID a déjà signalé qu'il faudra bientôt que les gouvernements membres envisagent de reconstituer et d'augmenter sensiblement les ressources de l'Association. Cette augmentation des ressources de l'AID est l'une des conditions primordiales de la réussite de la Décennie du développement.

Le FMI, bien qu'il ne fournisse pas de capitaux à long terme, dispose de plus de 15 milliards de dollars, auxquels viendront s'ajouter 6 milliards de dollars en différentes monnaies lorsque les mesures nécessaires, notamment les mesures parlementaires, auront été prises dans les mois à venir. Ces ressources continueront d'être utilisées pour appuyer tous efforts tendant à poursuivre ou à mettre en application les politiques financières et économiques judicieuses qui sont indispensables à l'expansion. Au cours des cinq dernières années (1957-1961), les tirages effectués par les pays d'Amérique latine, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique, se sont élevés à 2 milliards de dollars, soit presque la moitié du montant total des tirages.

L'Organisation des Nations Unies, à la différence de ses institutions financières, s'occupe surtout de la coopération technique et des travaux de préinvestissement. Le coût des travaux de préinvestissement est assez élevé pour constituer un élément important du courant total des capitaux, mais il ne donne pas pour autant une indication suffisante de l'importance de ces travaux dans le processus du développement. Les principales sources de crédits sont le Fonds spécial des Nations Unies et le Programme élargi d'assistance technique, qui disposent actuellement de ressources annuelles de l'ordre de 100 millions de dollars, provenant des contributions annoncées chaque année. L'Assemblée générale a décidé que le montant de ces fonds devrait être porté dans l'immédiat à 150 millions de dollars. Comme il a été indiqué plus haut dans le présent rapport, ce n'est que récemment que l'on a compris à quel point les travaux de préinvestissement permettent de libérer les ressources humaines et matérielles des pays en voie de développement. Il est donc manifeste qu'en dehors de cette augmentation immédiate tendant à porter le montant des fonds à 150 millions de dollars, les crédits affectés à ces travaux doivent, pendant la Décennie du développement, augmenter plus rapidement que le revenu national des pays, pour lequel on envisage, d'une manière générale, un taux

d'accroissement de 5 p. 100. L'investissement dans les pays en voie de développement doit augmenter plus rapidement que le revenu national de ces pays, si l'on veut que leur expansion économique se soutienne d'elle-même, et le préinvestissement doit augmenter plus rapidement que l'investissement lors des phases initiales du développement, si l'on veut tirer parti des possibilités encore inutilisées dans ce domaine; enfin, la part des Nations Unies, compte tenu de l'expérience et des avantages spéciaux qu'elles possèdent en la matière, peut très bien être augmentée et ne doit certainement pas diminuer. Ainsi, ces programmes des Nations Unies, partant du niveau actuel, qui est faible, doivent s'accroître tant absolument que relativement pendant la Décennie du développement. Il semble que le minimum indispensable soit d'augmenter d'au moins 25 millions de dollars par an - soit 15 p. 100 des 150 millions de dollars qui constituent actuellement le niveau fixé - les ressources disponibles dans le cadre de ces deux programmes. Ceci procurerait aux Nations Unies, à la fin de la Décennie, des ressources de quelque 300 millions de dollars, soit environ le cinquième du montant total des dépenses de préinvestissement qui constitueraient, estime-t-on, le minimum nécessaire pour assurer la réussite de la Décennie du développement.

Si, à propos de l'impulsion qu'il faut donner, pendant la Décennie du développement, à l'assistance des Nations Unies en matière de préinvestissement, on s'est référé au Fonds spécial et au Programme élargi, qui sont tous deux financés à l'aide de contributions extrabudgétaires, il ne faut pas pour autant oublier que les crédits qui peuvent être affectés aux opérations de coopération technique par inscription aux budgets ordinaires des organisations intéressées constituent une source essentielle de financement pour la recherche et les services d'appui indispensables à ces travaux. Les crédits inscrits aux budgets ordinaires au titre de la coopération technique sont indispensables pour autant qu'ils offrent un élément de souplesse et de rapidité et permettent d'établir des plans et de faire face à des problèmes particuliers. L'assistance aux pays nouvellement indépendants est un exemple de la façon dont ces crédits peuvent être employés. Les organismes des Nations Unies dans leur ensemble doivent donc pouvoir compter sur l'augmentation parallèle des crédits ordinaires destinés aux activités économiques et sociales permettant d'intensifier le programme d'action pendant la Décennie du développement.

Certains des programmes spéciaux dont l'exécution a été entreprise par les Nations Unies sont étroitement liés au développement économique et social. Il est

évident, par exemple, que l'activité du FISE va revêtir une importance accrue en raison de l'accent qu'on se propose de mettre sur le rôle de la jeune génération dans le développement.

Le programme alimentaire mondial de la FAO, représentant des dépenses de 100 millions de dollars pendant les trois années à venir, ne peut être inclus dans une projection puisqu'on ne dispose pas encore de données sur sa mise en oeuvre. Mais l'élargissement et l'expansion de ce programme figurent parmi les possibilités d'action exposées ci-après.

2. Le rôle des Nations Unies

Il faudrait trouver le moyen d'établir des rapports étroits entre toutes les institutions qui s'intéressent aux questions de financement du développement et d'études liées au développement, et à d'autres comme l'inflation, la balance des paiements et les problèmes fiscaux et autres. Cela amène à envisager tout d'abord, l'action du Conseil économique et social, auquel la Charte confie un rôle de coordination, et ensuite la coordination des travaux de préinvestissement et du financement.

Le Conseil économique et social passe en revue chaque année la question du courant des capitaux internationaux à destination des pays en voie de développement. On pourrait très bien prendre les dispositions voulues pour que cet examen annuel revête une signification plus profonde, grâce à une analyse périodique des problèmes qui se posent. Parmi les questions qui pourraient ainsi être étudiées, on peut citer l'estimation des besoins globaux des pays en voie de développement en matière de capitaux et d'aide extérieure; l'évaluation du volume et de la structure actuels des courants d'assistance et de capitaux; l'étude des facteurs généraux qui limitent les mouvements de capitaux vers les pays en voie de développement et, surtout, les mesures concertées qu'il faudrait prendre pour éliminer ces facteurs restrictifs et accélérer le mouvement des capitaux et de l'assistance. D'un examen fondé sur de telles analyses, on pourrait dégager une méthode pour évaluer globalement les disponibilités et les besoins, présenter des suggestions pour mieux équilibrer les besoins et les ressources sur le plan du développement international, et considérer côte à côte les problèmes qui se posent aux pays donateurs et ceux qui se posent aux pays bénéficiaires. En définissant périodiquement les objectifs de l'assistance en

vue du développement, on ferait beaucoup pour mobiliser l'action internationale et pour faciliter l'organisation systématique et coordonnée de l'aide internationale.

En chargeant le Conseil économique et social de tirer au clair de tels problèmes, on contribuerait pour beaucoup à régulariser le courant des capitaux grâce à la mise au point de formules d'assistance souples. Si le monde progressait dans la voie d'un désarmement général, le Conseil pourrait rechercher systématiquement et en détail comment assurer l'utilisation la plus efficace des ressources ainsi libérées, de façon à accélérer le développement économique. Le Conseil serait à même d'évaluer les incidences de l'évolution des échanges commerciaux sur les courants de capitaux et les besoins en assistance. De cette manière, on peut espérer parvenir à rapprocher les politiques relatives au commerce et à l'assistance, qui actuellement sont souvent contradictoires et opposées. Dans le domaine de l'investissement privé étranger, le Conseil pourrait, au moyen de débats et d'études techniques trouver le moyen de concilier les intérêts des investisseurs étrangers et ceux des pays bénéficiaires de façon à augmenter le courant des capitaux privés. Les gouvernements membres voudront peut-être examiner les méthodes grâce auxquelles le Conseil économique et social pourrait s'acquitter au mieux de telles fonctions.

Afin de disposer des éléments nécessaires pour évaluer le volume actuel des courants de capitaux et déterminer s'il permet de faire face aux besoins présents et futurs, le Secrétariat poursuivrait et, si possible, intensifierait l'étude et l'analyse des courants de capitaux publics et privés à long terme auxquelles il procède actuellement. On pourrait également entreprendre une autre étude dans le domaine des mouvements de capitaux internationaux et de l'assistance internationale, en raison de la nécessité généralement reconnue d'améliorer les notions et les méthodes sur lesquelles reposent les estimations quantitatives disponibles à l'heure actuelle. La recherche visant à apporter ces améliorations fournirait une base plus solide à l'action menée pour accélérer le courant d'assistance en faveur des pays en voie de développement.

3. Coordination des travaux de préinvestissement et du financement

Pendant la Décennie du développement, on constatera de plus en plus qu'il est souhaitable de coordonner étroitement l'assistance technique et les travaux de préinvestissement avec le financement, à mesure que les deux types d'assistance

prendront davantage d'ampleur. De fait, cette coordination plus étroite sera indispensable si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie. La Banque internationale, en tant que principale institution des Nations Unies chargée du financement du développement et en tant que source active d'assistance technique, a collaboré fructueusement avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées pour atteindre les objectifs communs : élever les niveaux de vie dans les pays peu développés et mettre ces pays sur la voie d'une expansion qui se soutienne d'elle-même. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, en particulier l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS ont aidé la Banque à organiser ses missions d'enquête, en affectant aux missions des spécialistes choisis parmi leur personnel ou en aidant à recruter des spécialistes à l'extérieur. Les fonctionnaires du Siège de l'Organisation des Nations Unies et des sièges des institutions spécialisées ont mis au courant les membres des missions de la Banque qui se rendaient au lieu de leur affectation et ont présenté des observations sur les rapports préliminaires établis à l'issue des missions. De même, la Banque internationale a mis au courant des fonctionnaires des Nations Unies qui partaient en mission ou qui se trouvaient déjà sur place. Un certain nombre de missions agricoles ont été organisées de concert par la FAO et la Banque internationale.

Des rapports analogues se sont établis entre les activités de financement de l'AID et les opérations d'assistance technique et de préinvestissement de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. A mesure que l'AID continuera à se développer et en particulier à mesure que son aide financière s'étendra à des secteurs qui intéressent également d'autres institutions spécialisées - l'enseignement et les domaines industriels, par exemple - ses rapports et sa collaboration avec ces institutions deviendront d'autant plus fréquents et plus étroits.

La Banque internationale et l'Organisation des Nations Unies, depuis plusieurs années, échangent des renseignements et coordonnent leurs activités d'assistance technique et autres activités liées au développement, par l'intermédiaire d'un comité de liaison officieux. Peu après la création de l'AID, l'existence de ce comité a été officiellement consacrée et sa compétence a été étendue aux travaux de l'AID. Il existe une collaboration étroite entre le Fonds spécial et la Banque, et celle-ci a aidé à élaborer plusieurs propositions touchant des enquêtes de préinvestissement qui ont été ultérieurement financées par le Fonds spécial.

La Banque a servi ou sert actuellement d'agent chargé de l'exécution pour un certain nombre de projets du Fonds spécial en Amérique latine, en Afrique et en Asie. La coordination des travaux de préinvestissement et du financement exige également que toutes les possibilités d'investissement de cette nature qui ont été identifiées au moyen de travaux de préinvestissement soient signalées sans retard aux institutions de financement.

Comme on prévoit que l'activité de tous les organismes des Nations Unies va s'intensifier, les possibilités d'instituer entre elles des rapports plus étroits augmenteront inévitablement. Tous ces organismes ont exprimé, d'une façon ou d'une autre, leur désir et leur volonté de profiter au maximum de ces possibilités lorsqu'elles se présenteront.

4. Nouveaux moyens de canaliser l'aide financière des Nations Unies pendant la Décennie du développement

On a prévu qu'à mesure que le courant global de capitaux et d'assistance à destination des pays en voie de développement augmenterait, le courant multilatéral passant par les Nations Unies aurait sa part de cette augmentation, de même, une partie de l'augmentation de l'aide passant par les Nations Unies pourrait être canalisée par de nouveaux organismes, en plus de l'augmentation prévue de l'activité des institutions financières qui existent déjà, et en particulier de l'AID. Sept de ces possibilités sont exposées ci-après. Pratiquement, on ne peut concevoir qu'elles soient toutes avancées simultanément sous forme de propositions précises. De fait, la liste montre plutôt que de nombreuses possibilités existent dès lors que les gouvernements membres conviennent qu'il est souhaitable de trouver de nouveaux moyens de canaliser l'activité accrue. D'autre part, on considère qu'une ou plusieurs de ces possibilités pourraient être retenues pour application immédiate et que d'autres pourraient faire l'objet d'une étude approfondie.

i) Développement de l'AID

On a déjà signalé l'importance d'un renforcement sensible de l'activité de l'AID, condition essentielle de la réussite de la Décennie du développement.

L'AID a été créée après de nombreuses années de discussions, en particulier à l'Organisation des Nations Unies, sur la nécessité d'assurer un flux continu de capitaux de développement à destination des pays qui, pour des raisons indépendantes

de leur volonté, ne peuvent se procurer à l'étranger des capitaux suffisants aux conditions traditionnelles. Plus que jamais, il est nécessaire de trouver des capitaux de développement à des conditions "généreuses". Ces dernières années, le nombre des pays disposés à affecter des sommes importantes à l'aide en vue du développement a heureusement augmenté, mais si une plus grande partie du volume croissant d'assistance n'est pas offerte à des conditions généreuses, les pays en voie de développement ne pourront peut-être pas accepter l'aide en question sans risquer de compromettre le développement méthodique que cette aide vise en fait, à encourager.

L'AID a la plus grande liberté d'action non seulement pour fixer les conditions auxquelles elle octroie ses capitaux en fonction des caractéristiques de chaque cas, mais aussi pour choisir les projets qu'elle finance. Comme il a été signalé plus haut dans le présent rapport, la compétence de l'AID s'étend à toute la gamme des projets et domaines d'action que la Décennie du développement intéressera. A mesure que les travaux d'assistance technique et de préinvestissement des organismes des Nations Unies s'intensifieront, l'AID sera de plus en plus saisie de projets prioritaires rationnels et bien conçus et ces projets seront vraisemblablement d'une plus grande portée.

Enfin, il convient de noter que l'augmentation des ressources de l'AID n'obligerait pas à créer un nouveau dispositif international; de fait, elle n'entraînerait qu'un minimum de dépenses administratives, car l'AID est affiliée à la Banque internationale et n'a pas de fonctionnaires ou de personnel à elle.

ii) Renforcement du Fonds spécial des Nations Unies

En 1957, l'Assemblée générale, au moment où elle a créé le Fonds spécial, a décidé qu'elle examinerait la portée et les opérations futures du Fonds spécial dès qu'elle jugerait les ressources escomptées suffisantes pour permettre au Fonds d'entreprendre des opérations consistant à développer l'équipement. Comme on l'a souvent fait observer, cette possibilité, c'est-à-dire le renforcement du Fonds spécial, n'oblige pas à créer d'organismes nouveaux. En outre, elle pourrait permettre d'intégrer directement les travaux d'investissement et de préinvestissement et de répondre aux vœux des nombreux pays peu développés qui entendent jouer un rôle de premier plan dans les décisions de principe touchant l'assistance à fournir, comme ils le font déjà au Conseil d'administration pour les projets de

préinvestissement. Certes, il faudrait veiller à ne pas porter atteinte aux travaux de préinvestissement du Fonds spécial, qui ont déjà montré leur grande valeur; en particulier, il faudrait ajouter non seulement des ressources financières, mais aussi du personnel à ce qui est nécessaire aux opérations de préinvestissement du Fonds spécial.

iii) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies

Au cours de la décennie précédente, on s'est efforcé de créer un fonds d'équipement dans le cadre des Nations Unies. Ce projet est appuyé par la grande majorité des Membres de l'Organisation, mais il n'a pas encore été possible de recueillir le volume de ressources considéré comme le minimum requis pour sa création. En 1960, l'Assemblée générale a décidé en principe de créer le fonds et elle a chargé un comité de préparer les statuts du fonds; le projet de statuts élaboré par ce comité devrait être soumis au Conseil à sa présente session. Mais les ressources nécessaires à ce fonds font encore défaut. Au moment où le présent rapport a été établi, le Comité préparatoire avait encore plusieurs décisions importantes à prendre quant à la nature du fonds, par exemple, sur le point de savoir si le fonds octroiera des subventions ou des prêts ou les deux à la fois, et s'il aura ses propres organes législatifs ou utilisera ceux des Nations Unies. Le fonds d'équipement des Nations Unies, s'il était créé, pourrait peut-être s'attacher à certains des besoins qui ont été étudiés dans le présent rapport.

iv) Aide financière multilatérale ad hoc

On a déjà mentionné la possibilité de fournir une aide bilatérale sous des auspices multilatérales ("aide neutre"), et on a cité à titre d'exemple le projet relatif au Mékong. Il y en a d'autres : les consortiums pour l'Inde et le Pakistan et le Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus, tous placés sous les auspices de la Banque internationale. Cette formule d'assistance a été employée dans le Plan de Colombo, et, en 1957, l'Argentine a proposé de l'appliquer de façon plus générale. Aux termes de la proposition de l'Argentine, une fois un projet approuvé par "une petite organisation relevant du Conseil économique et social", on s'efforcera de trouver un ou plusieurs gouvernements disposés à prêter leur appui financier.

v) Banque africaine de développement

A la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, il a été proposé de créer une Banque africaine de développement dont l'action s'exercerait par l'intermédiaire des banques nationales de développement, ou en collaboration étroite avec elles, et qui financerait également des projets intéressant plusieurs pays. Cette proposition fait à présent l'objet d'études et de discussions détaillées. On ne peut en prévoir déjà l'issue, et il reste encore à établir si elle est souhaitable et réalisable. Cependant, si les entretiens portent fruit, ils pourront certes avoir pour résultat d'accroître le rôle des Nations Unies quant au financement du développement d'une région extrêmement importante.

vi) Aide sous forme de produits

La résolution de l'Assemblée générale portant création du Programme alimentaire mondial représente un prolongement expérimental de la notion d'une aide multilatérale sous forme de produits. Comme la résolution le précise, cette formule ne remplace pas l'aide alimentaire au titre d'accords bilatéraux, ni l'aide financière multilatérale ou bilatérale. Dans la résolution, l'Assemblée décrit le programme comme étant de caractère "expérimental" - c'est-à-dire que d'ici l'examen général du programme prévu pour 1965, la possibilité d'une expansion ou de modifications ultérieures en fonction de l'expérience pratique reste entière - et, de plus, l'Assemblée, à d'autres égards, se tourne vers l'avenir puisqu'elle prévoit des études spécialisées qui aideraient à examiner l'évolution future des programmes multilatéraux d'aide alimentaire et exprime l'espoir que la possibilité et l'opportunité de développer le programme seront étudiées. La résolution prévoit des projets pilotes grâce auxquels l'aide alimentaire servirait à favoriser le développement économique et social, en particulier des projets comportant une utilisation intensive de main-d'oeuvre ou des projets relatifs au bien-être des populations rurales. L'aspect dynamique de ce programme a été également souligné par le Secrétaire général par intérim, qui a déclaré "qu'il contient les germes d'une entreprise plus considérable... Il sera utile que les pays développés apprennent à penser davantage aux possibilités d'utiliser leurs ressources et leurs moyens excédentaires pour accélérer le développement des pays moins avancés. D'autre part, une assistance conçue sous la forme concrète de produits de base pourrait aider les pays sous-développés à découvrir par eux-mêmes l'emploi

constructif qu'ils peuvent faire de cette assistance et les conditions préalables à son utilisation efficace, tous aspects, qui autrement auraient pu rester cachés derrière les calculs financiers"^{1/}.

A ce sujet, il y a lieu de rappeler que le désarmement libérerait des ressources et des moyens considérables, actuellement consacrés aux armements. Comme l'indique clairement le rapport du Groupe consultatif chargé d'étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement^{2/}, certaines de ces ressources et de ces moyens pourraient être d'une grande utilité pour le développement des pays sous-développés. L'ensemble de la question de l'aide supplémentaire sous forme de produits excédentaires et de l'utilisation des moyens excédentaires mérite d'être étudiée plus avant par l'Organisation des Nations Unies, où l'on donnera une importance égale à la protection légitime du commerce et aux intérêts des producteurs des pays en voie de développement, ainsi qu'aux possibilités d'accélération du développement qu'offre cette aide.

vii) Secours en cas de cataclysmes naturels

Le programme alimentaire mondial a aussi pour objet d'aider à résoudre un problème dont les conséquences sont très graves pour les pays sous-développés, celui des catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, cyclones et inondations. Les dégâts causés par ces catastrophes sont souvent extrêmement sérieux sur le plan des ressources humaines et économiques, comme l'ont montré les récentes inondations en Afrique orientale et, précédemment, les tremblements de terre du Chili et du Maroc. Dans les cas les plus graves, on peut avoir à restreindre ou à modifier très sensiblement les plans de développement. A présent, la communauté internationale s'efforce de porter secours aux victimes de ces catastrophes par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, comme aussi en fournissant des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres secours matériels par l'intermédiaire de la FAO, de l'OMS et du FISE. Cette assistance est fournie surtout dans la période d'urgence, c'est-à-dire pendant les semaines qui suivent immédiatement la catastrophe. Le besoin d'une action internationale complémentaire se fait sentir surtout pendant la phase suivante, celle de la planification de la reconstruction économique. Préparer cette action par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies est une autre tâche à laquelle on pourrait utilement s'atteler pendant la Décennie du développement.

1/ Déclaration faite à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale le 8 décembre 1961, document A/C.2/L.624.

2/ Publication des Nations Unies, No de vente : 62.IX.1.

B. Investissements de capitaux privés étrangers aux fins du développement économique

A mesure que progressera la Décennie pour le développement, on pourra s'attendre à ce qu'un nombre de plus en plus grand de pays en voie de développement soient en mesure d'attirer des capitaux privés étrangers. Des enquêtes de préinvestissement d'origine gouvernementale, internationale, bilatérale ou privée actuellement en cours ont pour but de découvrir de nouvelles ressources matérielles et de mettre en oeuvre des ressources humaines latentes. L'importance que de nombreux pays sous-développés attachent à l'industrialisation, de même que le succès d'ensemble des activités entreprises pendant la Décennie seront de nature à ouvrir aux capitaux privés étrangers de nouvelles possibilités dans le secteur industriel. Si l'on veut atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale quant à l'intensification de l'assistance, il est hors de doute qu'on devra accélérer sensiblement les courants de capitaux privés.

Dans le cadre de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées, la SFI, filiale de la Banque internationale, prête son concours au développement industriel privé sans garantie gouvernementale. A l'origine, les statuts de la Société lui interdisaient d'effectuer des investissements sous forme de participation à un capital social ou de parts (obligations), mais l'expérience a montré que cette restriction entravait sérieusement les opérations de la Société et notamment son pouvoir d'attirer la participation de capitaux privés à ses investissements. C'est pourquoi les administrateurs de la Société ont proposé un amendement aux statuts qui a été adopté en septembre 1961 et permet à la Société d'effectuer des investissements en parts de capital et de souscrire à des émissions d'actions. Trois investissements de ce genre ont été déjà effectués en vertu des nouveaux pouvoirs ainsi conférés. De même, la SFI recherche activement comment elle pourrait s'associer à des établissements financiers locaux pour patronner des offres de titres industriels au grand public. La Banque internationale elle-même emprunte à des bailleurs de fonds privés, par la vente d'obligations, une grande partie des fonds qu'elle prête; elle mobilise ainsi les capitaux privés pour des investissements en vue du développement. Un autre procédé dont l'objet est le même consiste à vendre à d'autres investisseurs des parts des prêts consentis par la Banque aux pays qui en sont membres. Le montant de ces ventes, faites pour la plupart à des investisseurs privés, n'a cessé d'augmenter depuis 6 ans et dépasse

actuellement un milliard de dollars, dont 69 millions seulement ont la garantie de la Banque. Celle-ci a aidé également à mobiliser des capitaux privés étrangers à l'intention des pays en voie de développement en prenant une part active à la création de banques pour le développement qui sont entièrement ou presque entièrement la propriété d'investisseurs privés, tant nationaux qu'étrangers, et en contribuant au financement de ces banques.

Le rôle que les capitaux privés étrangers peuvent jouer dans le développement économique est désormais reconnu par un nombre croissant de pays en voie de développement et beaucoup d'entre eux le laissent entrevoir dans leurs programmes de développement et dans leur législation sur les investissements. Ce rôle varie selon les pays.

Les investissements industriels ou commerciaux étrangers peuvent être une source très importante d'assistance technique et de renseignements - pour ce qui est non seulement des techniques et procédés particuliers de fabrication, mais encore de l'élaboration de méthodes de gestion et de vente. Ceci reconnu, on en est venu à conclure divers arrangements contractuels pour le transfert de connaissances, notamment des accords relatifs aux licences, aux services techniques et à l'exploitation de ressources minérales, et des contrats portant sur le génie et la construction ou des contrats de gestion. Ces arrangements peuvent s'accompagner ou non de l'investissement de capitaux par l'associé étranger, sous forme de souscription au capital social ou d'un prêt en vue de l'achat de matériel ou de produits.

Mais on rencontre aussi bien des difficultés pour mobiliser efficacement un courant de plus en plus important de capitaux privés étrangers aux fins du développement économique. Certaines notamment sont inhérentes au sous-développement lui-même : insuffisance de l'infrastructure de soutien nécessaire (énergie, transports, etc.), pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et absence de marchés organisés. Sur le plan historique, également, des difficultés politiques surgissent des deux côtés. Les pays sous-développés craignent l'ingérence des intérêts commerciaux étrangers, cependant que les bailleurs de fonds redoutent les conséquences de l'instabilité politique ou des difficultés de la balance des paiements, et l'absence d'institutions et de politiques où le rôle de l'entreprise soit nettement défini.

Toute une série de mesures visant à encourager le courant de capitaux privés ont été prises par les pays en voie de développement ainsi que par les pays qui cherchent à faciliter l'activité de leurs entreprises industrielles à l'étranger. Ces mesures ont fait l'objet d'un certain nombre de résolutions et de rapports des Nations Unies. Deux d'entre elles semblent avoir une importance toute particulière si l'on veut que l'aide des Nations Unies s'accroisse pendant la Décennie du développement. Ce sont les suivantes :

1. Fourniture de renseignements sur les possibilités et les conditions d'investissement

Plusieurs pays sous-développés ont créé, sur leur territoire et à l'étranger, des centres d'information aux fins d'investissement. Ces centres ont essentiellement pour tâche d'informer les bailleurs de fonds et entreprises intéressés des pays industriels sur la situation du pays en question, la législation qui y est en vigueur et les possibilités qui s'y offrent, et de faciliter les rapports avec les organismes gouvernementaux compétents ou les entreprises privées du pays qu'une association pourrait intéresser. Quelques centres (comme la Jamaica Industrial Development Corporation, qui a des bureaux à Londres, New York et Toronto) ne se limitent pas à ces tâches d'information et de liaison, et coopèrent activement à la formation d'entreprises financées par des capitaux étrangers en participant à l'exécution des plans et enquêtes préliminaires, à la construction des usines, à la sélection et à la formation de travailleurs et même au financement de l'entreprise.

Plusieurs banques et sociétés de développement créées dans les pays sous-développés contribuent elles aussi activement à attirer les capitaux privés étrangers en indiquant de nouvelles possibilités de placements avantageux aux hommes d'affaires étrangers et en aidant les entreprises du pays à entrer en rapport avec des sources possibles de capitaux à l'étranger. Comme on l'a signalé plus haut, quelques banques et sociétés de développement sont financées elles-mêmes en partie par des capitaux privés étrangers.

Dans de nombreux pays sous-développés, il peut y avoir lieu de créer ou d'étendre un dispositif analogue ayant essentiellement pour objet de donner aux investisseurs privés du pays des renseignements sur les sources étrangères de capitaux et d'assistance technique et à leur prêter assistance, s'ils le demandent,

lors des travaux de préinvestissement et des premières phases de la planification, notamment lors de l'élaboration de rapports sur les projets et d'études sur les possibilités de développement, sous des formes qui puissent être utiles pour des négociations avec des sociétés étrangères.

Le rôle principal des organismes des Nations Unies dans ce domaine consisterait à fournir aux gouvernements, sur leur demande, une assistance technique qui les aide à créer de tels organismes et à aménager leurs services de préinvestissement et de planification. Les organismes des Nations Unies ont déjà acquis une expérience considérable dans ce domaine et ils sont disposés à poursuivre et à intensifier leur aide.

2. Protection des capitaux privés étrangers contre les risques non commerciaux

Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour dissiper les appréhensions que peuvent causer aux bailleurs de fonds étrangers les risques non commerciaux, notamment la nationalisation ou la confiscation, la non-convertibilité des bénéfices et du capital investi et les risques de violence, de désordres ou de guerre. Ces mesures peuvent porter non seulement sur les investissements directs et les prêts en capital, mais aussi sur les brevets et les connaissances techniques qui sont mis à la disposition des entreprises de pays étrangers. Les assurances visant à dissiper ces craintes peuvent prendre la forme de déclarations de principe autorisées, de garanties énoncées dans les lois sur les investissements et d'engagements figurant dans des traités internationaux conclus avec les pays fournisseurs de capitaux ou dans des accords de concession passés avec telle ou telle société.

Dans tous les cas, la valeur de l'assurance donnée et, de fait, l'appréhension même du bailleur de fonds, dépendent dans une très grande mesure de la stabilité du gouvernement qui donne cette assurance et du cadre politique et institutionnel du pays lui-même. Un plan de développement où serait défini clairement, entre autres choses, le rôle que l'on reconnaît à l'investisseur privé peut être un élément de ce cadre, tout comme l'aménagement d'une structure commerciale, financière, administrative, juridique et institutionnelle moderne, qui peut réduire fortement le facteur d'incertitude dans l'exercice d'activités industrielles ou commerciales étrangères. Les assurances et garanties unilatérales prennent aussi plus de poids à mesure que le temps passe si les engagements souscrits sont scrupuleusement observés.

Outre les assurances données par des pays sous-développés, quelques pays fournisseurs de capitaux - les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne - offrent des garanties ou des assurances à leurs ressortissants qui constituent des entreprises dans les pays en voie de développement, sous réserve, en principe, que ces derniers aient conclu à l'appui des accords avec le gouvernement qui donne ces assurances (sauf dans le système japonais où il n'existe aucune condition à cet égard). Mais si le système d'assurance japonais se limite aux investissements sous forme de souscription au capital social, les deux autres systèmes couvrent les prêts en capital et aussi, s'agissant du système des Etats-Unis, les brevets, les renseignements techniques, etc. Un nombre bien plus élevé de pays fournisseurs de capitaux offrent une assurance-crédit à leurs exportateurs, parfois pendant une période de vingt ans, en vue de faciliter les exportations de biens d'équipement.

En raison de la portée limitée des plans actuels d'assurance des investissements et de la zone géographique limitée qu'ils intéressent, on a été conduit à formuler plusieurs propositions non officielles ayant trait à un plan multilatéral de garantie des investissements. La Banque internationale a récemment publié une étude où elle définit et examine les principaux problèmes en jeu. L'étude, qui ne prend position ni pour ni contre l'opportunité ou la possibilité d'un tel plan, a été entreprise dans l'espoir qu'une analyse de ces problèmes pourrait être utile tant aux gouvernements qu'aux intérêts privés quand ils examineront la question plus avant.

Des propositions connexes tendant à créer, peut-être dans le cadre des organismes des Nations Unies, un tribunal international indépendant de conciliation et d'arbitrage des différends entre investisseurs privés étrangers et gouvernements ont fait également l'objet de nombreuses discussions. Il ne fait pas de doute que l'élaboration de procédures efficaces de règlement des différends contribuerait à améliorer le climat de l'investissement et à favoriser ainsi le courant de capitaux privés étrangers. Les propositions ont été examinées en détail dans des rapports récents du Secrétariat et une enquête du Secrétariat des Nations Unies auprès des gouvernements des Etats Membres a révélé que beaucoup de pays s'intéressaient à la question. Parallèlement, la Banque internationale a été priée en plusieurs occasions d'aider à régler des différends entre des investisseurs privés étrangers et des gouvernements et elle recherche

actuellement avec les pays membres comment on pourrait favoriser à cet effet la conclusion d'arrangements appropriés.

C. Moyens de faciliter l'accès aux sources étrangères de capitaux pour le développement

Si les pays en voie de développement ont de plus en plus besoin d'une assistance étrangère pour financer leurs programmes d'expansion, les ressources disponibles pour satisfaire leurs besoins sont limitées et proviennent d'une très grande variété d'établissements financiers tant publics que privés et tant nationaux qu'internationaux, suivant des procédures et des techniques multiples et sous différentes formes. C'est cet état de choses que vise la résolution 1715 (XVI) de l'Assemblée générale relative à la Décennie des Nations Unies pour le développement. Par cette résolution, l'Assemblée générale "prie le Fonds spécial d'examiner, après avoir consulté les gouvernements participants mais pas plus tard qu'en juin 1962, l'opportunité de créer un service chargé de fournir aux pays en voie de développement, sur leur demande, des renseignements et des avis concernant les politiques, règles, dispositions et pratiques régissant les sources existantes et futures de capitaux pour le développement, ainsi que l'assistance nécessaire pour permettre aux pays peu développés de déterminer eux-mêmes les sources les plus appropriées auxquelles ils peuvent faire appel pour obtenir l'aide dont ils ont besoin".

Il faudrait pour cela étendre et généraliser les services actuels des Nations Unies dans ce domaine afin de recueillir, d'analyser et de mettre à la disposition de l'ensemble des pays en voie de développement une masse de renseignements à jour qui aideraient les organismes publics et privés de ces pays à déterminer comment ils peuvent tirer le meilleur parti de ces sources de capitaux, et notamment à définir et à élaborer des projets sous une forme qui puisse être utilisée lors de négociations avec des sources étrangères éventuelles d'assistance financière. Ces services consistent surtout, semble-t-il, à fournir des renseignements, des avis et des moyens de formation.

i) Renseignements

Pour fournir les renseignements pertinents sur la base la plus large qu'envisage la résolution, on pourrait rassembler, dans un service de renseignements législatifs, les statuts, règlements, accords de prêt et autres documents,

de toutes les principales institutions intéressées. Ce service donnerait également des renseignements sur les principaux marchés de capitaux et sur les méthodes que les pays en voie de développement y emploient pour lancer des emprunts. Il renseignerait également sur le champ toujours plus vaste des lois et traités relatifs aux investissements qui visent à attirer de diverses manières le courant des capitaux privés étrangers vers les pays en voie de développement, notamment en consentant des avantages fiscaux et autres et en accordant des garanties contre les principaux risques commerciaux ou non commerciaux.

A l'heure actuelle, cette documentation est très dispersée et sujette à de perpétuels changements, de sorte que la publication de renseignements autorisés dans un manuel périodiquement remis à jour répondrait à un besoin évident. Ces renseignements pourraient être mis à la disposition des pays en voie de développement intéressés, par l'intermédiaire de leurs établissements financiers, auxquels on continuerait de communiquer les documents de travail et de référence essentiels.

ii) Avis

Lorsqu'on recherche des capitaux étrangers, non seulement on a besoin de connaître et de comprendre les méthodes et les politiques des sources diverses auprès desquelles on peut les obtenir, mais encore on doit avoir une très grande expérience et une grande compétence pour formuler et soumettre des projets de développement financièrement concrets pour décider s'il y a lieu de recourir à des sources étrangères et internes de capitaux et pour choisir les formes les plus appropriées de financement. Une très grande habileté est aussi indispensable pour mettre au point le cadre institutionnel et législatif dans lequel seront exécutés les projets pour lesquels on recherche des capitaux étrangers.

La Banque n'a cessé d'aider ses membres à définir, choisir et préparer les moyens de financer leurs projets de développement, tant dans le cadre de ses activités normales de prêt que grâce aux études de projets dont il a été question plus haut. Les demandes d'assistance dans ce domaine se sont accrues et il est vraisemblable que l'Organisation des Nations Unies elle-même recevra aussi un plus grand nombre de demandes analogues. Pour y donner suite plus facilement, on pourrait constituer un groupe d'experts - techniciens, financiers et administrateurs - dont la compétence et l'autorité seraient reconnues et qui auraient

fait savoir qu'ils étaient disposés en principe, sous réserve des exigences de leur carrière, à accomplir de temps à autre des missions de courte durée ou à participer aux travaux du Secrétariat.

iii) Formation

Alors que des spécialistes comme ceux qui constitueraient le groupe envisagé ci-dessus peuvent dans tel ou tel cas particulier aider les gouvernements à étudier et à présenter des projets, c'est à des fonctionnaires qualifiés de ces gouvernements qu'il appartient de travailler à ces projets de manière continue. L'expérience acquise par la Banque grâce à son Institut de développement et à de ses programmes de formation générale ou spéciale montre que les gouvernements accueillent avec satisfaction toute possibilité de développer leurs moyens de formation dans ce domaine à l'intention de certains de leurs fonctionnaires. Une formation est également nécessaire pour élaborer la législation appropriée et pour arrêter les grandes lignes du cadre institutionnel voulu. Il serait très souhaitable de rechercher comment des arrangements appropriés pourraient être conclus avec les principaux établissements nationaux et internationaux de financement du développement, de manière à pouvoir profiter de leur expérience, et de celle des spécialistes du groupe mentionné plus haut.

VII. COOPERATION TECHNIQUE ET AUTRES AUXILIAIRES DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA PLANIFICATION

A. Communication des connaissances

La coopération technique doit être considérée non plus comme un moyen de communiquer les techniques employées dans les pays développés, mais comme un processus plus complexe supposant que l'on adapte certaines techniques et méthodes à la situation particulière des pays en voie de développement. Pour parvenir à fournir ce type d'assistance technique, il faudra assurer une coordination beaucoup plus étroite entre les services de recherche et les services d'exécution. Il faudra aussi acquérir de nouvelles connaissances, en faisant tout le possible pour tenir pleinement compte du fait que la situation de base varie considérablement entre les pays qui sont économiquement développés et ceux qui ne le sont pas encore.

Les pays en voie de développement ne peuvent connaître une évolution analogue à celle des pays actuellement industrialisés, car la technologie fondée sur l'économie de main-d'oeuvre ainsi que les techniques et procédés nouveaux dont ils ont hérité ont été élaborés ailleurs. Il s'offre actuellement à eux une large gamme de techniques parmi lesquelles ils peuvent théoriquement choisir celles qui répondent le mieux à leurs besoins.

Malheureusement, on n'a pas encore pleinement tiré parti de cette possibilité théorique. Les pays en voie de développement n'ont pas pu utiliser efficacement les renseignements disponibles et cela, dans une large mesure, parce que l'enseignement n'est pas chez eux aussi généralisé qu'il le faudrait pour leur permettre de le faire. Sous la pression des événements, ils ont eu tendance à reprendre certains éléments de la structure des pays industrialisés sans bien apprécier les conséquences que cela aurait pour eux.

Au cours des années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, il était généralement admis dans les pays avancés que les nouvelles méthodes de recherche et de développement, s'ajoutant aux nouvelles ressources créées par la science et la technique, permettraient de résoudre la plupart des problèmes. De fait, en consacrant régulièrement les sommes voulues à un système bien au point de recherche et de développement, on a fait du progrès une véritable "industrie" dont la production est presque prévisible, et de l'expansion, une partie intégrante

de la société. Mais si les sommes affectées à la recherche et au développement ont augmenté en flèche dans les pays industrialisés, trop peu d'efforts ont encore été consacrés aux pays en voie de développement sans que cela paraisse tenir aux difficultés particulières en jeu.

Il est déjà évident que les problèmes posés par l'utilisation de l'énergie solaire ou la dessalinisation de l'eau peuvent être résolus si l'on entreprend la mise en oeuvre d'un vaste programme de recherche en y consacrant les sommes voulues. Reconnaisant cela, les Nations Unies ont régulièrement intensifié leur action dans ces deux domaines.

Comme suite à la résolution 1260 (XIII) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'UNESCO ont fait le nécessaire pour qu'une étude soit faite sur les tendances actuelles de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, ainsi que sur les mesures qui pourraient être prises pour favoriser la concentration des efforts sur les problèmes les plus urgents; à sa présente session, le Conseil économique et social est saisi des rapports que diverses institutions ont préparés sur les priorités à donner aux mesures recommandées dans cette étude. Il a été créé un Comité consultatif scientifique des Nations Unies, et, comme suite à une suggestion de ce comité, une conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des pays peu développés sera organisée en 1963. Cette conférence examinera les progrès récemment marqués par l'application de la science et de la technique et qui seront utiles aux régions peu développées; elle offrira l'occasion d'évaluer les répercussions de ces applications sur le processus du développement économique et social; elle mettra en lumière les possibilités qui s'offrent d'orienter la recherche vers l'accomplissement de nouveaux progrès scientifiques et techniques présentant un intérêt particulier pour les régions peu développées; enfin, elle stimulera et favorisera le développement scientifique et technique de ces régions. La conférence aura pour thème général les intéressantes possibilités qui s'offrent de hâter le développement économique par une application plus efficace des méthodes scientifiques et techniques existantes et par des recherches spécifiquement conçues pour permettre la mise au point de nouvelles applications présentant un intérêt particulier pour les pays peu développés.

En admettant même que l'on soit toujours prêt à donner un rang de priorité raisonnablement élevé aux problèmes des pays en voie de développement, le principal obstacle auquel on se heurte quand on veut tirer parti de ces très intéressantes possibilités tient à la pénurie de personnel qualifié dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement. Le manque de spécialistes est particulièrement grave dans les domaines scientifiques et il faut donc trouver de nouvelles méthodes pour instruire et former à ces disciplines un grand nombre de personnes. Bien que la question de l'enseignement et de la formation ait été étudiée dans d'autres sections du présent rapport, certains points méritent d'être signalés à ce sujet. Les problèmes qui se posent sont particulièrement cruciaux tant en raison de l'extrême pénurie de personnel que parce qu'il faut à cet effet un matériel spécial, souvent coûteux. On peut donc compter qu'une proportion particulièrement forte de travailleurs scientifiques devra être formée à l'étranger, du moins dans l'avenir immédiat. Afin de trouver une solution aux problèmes actuels, l'UNESCO attache une très grande importance à la création d'universités et de collèges techniques nationaux et régionaux. Il faut en outre que les pays développés tiennent compte des besoins des pays en voie de développement dans leurs prévisions relatives aux besoins en personnel technique.

Il faut également trouver un moyen d'établir des liens plus solides entre les travailleurs scientifiques et les établissements scientifiques et techniques des pays en voie de développement, d'une part, et des pays avancés, d'autre part. Il faut encore déployer de nouveaux efforts pour découvrir les nouvelles possibilités qu'offrent la science et la technique, et pour rassembler et diffuser les renseignements obtenus à ce sujet. Un resserrement des liens entre les fondations et organisations scientifiques de toutes les régions du monde est nécessaire si l'on veut assurer une coopération technique plus efficace et pouvoir lui consacrer des fonds plus importants.

Les milieux scientifiques de tous les pays du monde devraient être plus étroitement unis. A l'heure actuelle, les travailleurs scientifiques des pays en voie de développement sont trop souvent coupés du principal courant de pensée et il leur est de ce fait extrêmement difficile d'apporter une contribution importante, car si la complexité et l'étendue des connaissances scientifiques exigent une spécialisation croissante, cette spécialisation même, en raison de son

caractère très poussé, fait qu'il est également indispensable que des disciplines apparemment indépendantes les unes des autres viennent sans cesse davantage s'enrichir mutuellement. La création d'une communauté scientifique mondiale aiderait à résoudre ces problèmes. Si l'on ne prend pas de mesures dans cette voie, il faut s'attendre à ce que les individus qualifiés continuent de quitter les pays en voie de développement.

Il est, semble-t-il, tout à fait évident que si l'on ne consacre pas davantage de ressources aux besoins des pays en voie de développement, c'est, en partie, parce qu'on ne comprend pas les problèmes particuliers qui demandent une solution. Il faut trouver de nouvelles méthodes pour établir les liens nécessaires entre les problèmes de la recherche dans les pays en voie de développement et les possibilités de la recherche dans les pays industrialisés. Au cours de la Décennie, l'UNESCO, dans le cadre du programme qu'elle doit mener à bien au cours de cette période, aidera les pays à définir leurs politiques scientifiques et à créer des conseils et services nationaux scientifiques, ou à renforcer ceux qui existent. Elle fournira en outre aux Etats membres des avis et des services consultatifs pour les aider à étendre leurs activités nationales dans les domaines des relations et échanges internationaux en matière d'éducation, de science et de culture.

B. Coopération technique

La coopération technique est, sinon le principal, du moins l'un des principaux instruments dont disposent les Nations Unies pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement. On trouvera dans d'autres sections du présent rapport diverses propositions touchant certains nouveaux domaines auxquels on pourrait étendre la coopération technique ainsi que des suggestions relatives à la modification et l'expansion des programmes existants : dans la présente section, on se propose d'énumérer certaines des grandes lignes suivant lesquelles les activités d'assistance technique des organismes des Nations Unies devraient s'étendre au cours de la Décennie du développement.

Il faut d'autre part admettre que les organisations qui participent au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies doivent également étendre les formes actuelles de coopération technique selon les principes qui ont été

élaborés au cours des dix dernières années. Pendant cette période, il n'a pu être donné suite, faute de ressources financières, à un nombre appréciable de demandes urgentes et judicieusement conçues présentées par des gouvernements.

Pour que l'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies apporte la plus grande contribution possible à la Décennie, elle doit être pleinement coordonnée avec la planification du développement et, en conséquence, conçue dans la perspective de programmes à long terme. Mais il faut aussi lui conserver une certaine souplesse en ce qui concerne certains experts et programmes donnés, et aussi pour pouvoir prendre des mesures spéciales comme il est inévitable, et de fait indispensable, de le faire, notamment dans les pays nouvellement indépendants. La majeure partie de ce qui est exposé ci-après s'inspire de la notion que la coopération technique est une activité continue et à long terme, dont le but final est de mener les travaux et programmes de développement jusqu'au stade où les ressortissants du pays qui demande l'assistance peuvent assurer la relève. Le rôle de la coopération technique dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et matérielles est analogue à celui du préinvestissement dans le domaine du développement économique.

Nouvelles tendances de l'organisation des activités d'assistance technique de l'ONU et des institutions qui lui sont reliées

- i) La participation croissante du personnel des services organiques du Siège, des commissions régionales et des institutions spécialisées aux activités d'assistance technique est l'un des traits marquants de l'évolution enregistrée au cours des dernières années. Les services organiques de recherche et d'exécution tendent à fusionner, ce qui facilite l'application des résultats des recherches à la solution de problèmes pratiques et, inversement, aide à déterminer dans quelle voie il est utile d'étendre les recherches.
- ii) Comme suite aux recommandations de l'Assemblée générale touchant la décentralisation des activités économiques et sociales de l'ONU et le renforcement des commissions économiques régionales, les attributions des commissions, sur le plan de l'appui de fond qu'elles prêtent aux divers projets d'assistance technique et sur le plan des tâches administratives, seront élargies. L'expérience montre que la nomination de conseillers

régionaux relevant des commissions régionales ou des bureaux régionaux des institutions spécialisées et dont les services peuvent être mis simultanément à la disposition de plusieurs pays de la région constitue un moyen efficace d'élargir la gamme des services offerts aux pays en voie de développement. On trouvera dans le présent rapport un certain nombre de propositions qui ont pour objet d'intensifier l'action menée dans cette voie.

- iii) Il faut également s'attacher davantage à coordonner les activités de l'ONU avec celles des institutions spécialisées, tant au Siège que sur le plan régional et national, afin non seulement d'éviter des chevauchements, mais encore d'apporter à la solution de problèmes concrets les connaissances et techniques dont disposent tous les organismes des Nations Unies. La coordination des activités d'assistance technique des Nations Unies avec les programmes nationaux bilatéraux ou multilatéraux est également indispensable, notamment dans le cas des grands programmes régionaux.
- iv) Un autre moyen d'utiliser aussi efficacement que possible les ressources des organismes des Nations Unies consiste à employer des groupes d'experts chargés d'un programme ou d'un secteur donné qui englobe tous les domaines pour lesquels une assistance extérieure a été demandée. Cette méthode peut se révéler particulièrement précieuse pour la planification du développement national, mais on constate qu'elle est également utile lorsqu'il s'agit de seconder, par exemple, l'élaboration d'enquêtes nationales statistiques ou démographiques, l'exploration des ressources naturelles ou les travaux de développement communautaire. Si les groupes d'experts sont rattachés aux commissions régionales, ils peuvent à la fois renforcer l'action des commissions et rapprocher celles-ci des institutions spécialisées.
- v) L'exécution des plans de développement exige un appareil administratif efficace et la création d'un ensemble de services dans le cadre duquel on puisse organiser des activités de plus en plus complexes. Beaucoup de pays, notamment parmi les pays nouvellement indépendants, manquent à la fois d'administrateurs publics suffisamment nombreux et de bases institutionnelles satisfaisantes pour le développement national. Une tâche

importante qu'il convient d'entreprendre pendant la Décennie du développement consiste à étendre l'assistance technique et le programme OPEX dans ces régions.

- vi) Dans leurs recommandations, de nombreux experts de l'assistance technique soulignent à quel point il importe, pour l'exécution des projets, de créer des établissements de formation à l'intention du personnel local. Les pays accordent un rang de priorité élevée à la formation; ils suivent en la matière certains des principes analysés dans un précédent chapitre, et bénéficient souvent de l'assistance des organismes des Nations Unies. A l'heure actuelle, on crée également des établissements régionaux de formation de types très divers dans des domaines tels que les statistiques, l'administration publique, l'habitation et la planification physique, l'enseignement, la démographie, la réadaptation, la nutrition et la protection de l'enfance.
- vii) Dans de nombreuses régions, on reconnaît aussi de plus en plus la nécessité de replacer les programmes d'assistance technique dans le cadre des institutions existantes, notamment à l'échelon régional. Si l'on accorde une telle importance aux institutions régionales, c'est en partie parce qu'il est généralement souhaitable d'intensifier la coopération interrégionale et en partie pour des raisons d'ordre pratique (du fait, par exemple, que de nombreux pays ont, isolément, une faible capacité d'absorption et de modestes ressources en capitaux et en personnel). Les instituts régionaux de développement économique récemment créés et les divers instituts d'administration publique, de statistique et de démographie pourraient être complétés par des établissements analogues qui s'occuperaient des ressources naturelles, du développement industriel et de la réforme agraire.

C. Evaluation des besoins de préinvestissement

Au cours de la période 1950-1960, l'expérience a peu à peu permis de se rendre compte du rôle crucial que jouent les activités de préinvestissement dans le processus de développement. On peut dire que ce rôle consiste à créer, ou à faire apparaître, de nouvelles possibilités d'investissement. Ce n'est pas simplement

en accroissant le volume de l'un des facteurs de production (d'ordinaire, des capitaux) dont un pays en voie de développement est à court, que l'on pourra assurer son expansion économique. Ce qu'il faut c'est augmenter le volume de tous les facteurs de production (ressources naturelles, compétences diverses, connaissances et planification) et aussi s'assurer que l'on saura où employer ces facteurs et comment les combiner dans le processus de production. Les activités de préinvestissement ont pour rôle et pour but de permettre ces combinaisons et de créer ainsi les conditions favorables à des investissements fructueux.

Certains projets d'assistance technique pourraient tout aussi bien être appelés projets de préinvestissement et la distinction entre ces deux domaines n'est pas toujours claire. Lorsqu'on évalue les besoins, il vaut donc mieux considérer ces deux domaines comme relevant du "préinvestissement". Toute évaluation est nécessairement incertaine sur bien des points. Mais on peut donner une idée approximative de l'importance des besoins en question.

Les travaux de préinvestissement sont plus ou moins étroitement liés aux investissements de capitaux qui sont nécessaires aux objectifs que l'on se propose d'atteindre pendant la Décennie du développement. Cela ne signifie pas que les travaux de préinvestissement doivent nécessairement se limiter aux projets qui sont directement liés aux nouveaux objectifs d'investissement; il serait difficile de fixer une limite supérieure aux activités de préinvestissement qui pourraient être utilement entreprises dans les pays en voie de développement. Mais les ressources disponibles pour le préinvestissement comme pour l'investissement étant rares, on doit les répartir entre ces deux types d'activité de sorte qu'elles contribuent au maximum au développement économique. Ainsi, on peut établir les évaluations en partant de l'hypothèse qu'un rapport normal et équilibré sera maintenu entre le préinvestissement et l'investissement.

Le rapport entre le préinvestissement et l'investissement ou entre le préinvestissement et le revenu national peut être évalué séparément pour chacun des éléments des travaux de préinvestissement. Ainsi, l'expérience a montré que dans une économie en progrès, la formation de main-d'oeuvre à un niveau élevé absorbera en règle générale 3 p. 100 environ de l'investissement total. Selon une autre étude, les pays en voie de développement devront, dans l'ensemble, consacrer à ce type de préinvestissement, 0,5 p. 100 environ de leur revenu national. Si l'on fixe à 15,16 ou 17 p. 100 du revenu national le niveau de l'investissement

(ce qui correspond approximativement à l'objectif d'expansion fixé pour la Décennie du développement), on constate que ces deux estimations coïncident. De même, le coût des enquêtes préalables et de l'élaboration des projets peut être évalué à 2 p. 100 environ de l'investissement total. On ne peut déterminer avec la même certitude l'importance des sommes qu'il est nécessaire ou souhaitable de consacrer à la recherche appliquée. Dans un certain nombre de pays techniquement avancés, les sommes consacrées chaque année à la recherche appliquée, à des fins non militaires, est de l'ordre de 1 p. 100 du revenu national. Les pays sous-développés n'ont pas besoin - et n'ont pas même la possibilité immédiate - de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Le problème auquel ils ont à faire face est plutôt d'adapter les processus actuels de production à la situation concrète de ces pays, et notamment aux ressources dont ils disposent et dont l'importance varie de l'un à l'autre. Ce type de recherche sera vraisemblablement moins coûteux. On peut provisoirement proposer que le volume des sommes consacrées à la recherche appliquée soit, dans leur cas, de l'ordre de 0,5 p. 100 du revenu national.

On peut, de façon très approximative, dire que si les objectifs de la Décennie du développement sont atteints, le montant total de la formation de capital dans les pays en voie de développement atteindra le double environ du chiffre actuel de 12 milliards de dollars par an.

Ces chiffres très approximatifs concernent l'ensemble des divers travaux de préinvestissement dont ces pays ont besoin. L'expérience du Fonds spécial montre que les dépenses locales représentent en moyenne quelque 60 p. 100 des dépenses de préinvestissement, ce qui fait que 40 p. 100 seulement de ces dépenses devront être couvertes à l'aide de ressources extérieures. On peut donc très approximativement évaluer à un milliard de dollars par an, vers la fin de la Décennie du développement, le montant total de l'assistance extérieure requise dans le domaine du préinvestissement. On peut provisoirement supposer que la moitié de cette somme pourra être obtenue de sources bilatérales ou multilatérales. S'il en est ainsi, les organismes des Nations Unies devront consacrer chaque année au préinvestissement quelque 250 millions de dollars, au début de la Décennie, et progressivement davantage, vers la fin de la période. Pour provisoires qu'ils soient, ces chiffres correspondent à l'objectif de 150 millions de dollars fixé par l'Assemblée générale pour le Programme élargi et le Fonds spécial, à supposer que l'on augmente aussi les crédits affectés au programme ordinaire.

D. Autres auxiliaires du développement et de la planification

1. Programme de formation de personnel d'exécution et de direction

Pendant les premières années de l'assistance technique, les experts n'avaient pour tâche que de donner des conseils professionnels dans les domaines de leur compétence ou de dispenser une formation et un enseignement professionnel restreints et spécialisés. Depuis, les pays ont manifesté le désir de recevoir une autre assistance et demandé qu'outre leur rôle de conseiller, les experts s'acquittent de tâches d'exécution dans le cadre de l'administration nationale. C'est pour répondre à cette demande que le programme relatif à l'envoi de personnel d'exécution et de direction (OPEX) a été institué. Le programme OPEX fournit aux pays demandeurs des experts, de réputation internationale, qui entrent au service du gouvernement bénéficiaire dans les mêmes conditions que les ressortissants de ce pays, l'ONU se chargeant de verser la différence entre le traitement local et le traitement qu'il est nécessaire d'offrir pour attirer un expert international.

Cette forme d'assistance technique a été introduite en 1959 à titre expérimental et sur une échelle modeste. A la fin de 1960, elle a acquis un caractère permanent, devenant la base d'un programme ordinaire. Jusqu'à présent, cette assistance n'a été demandée que pour pourvoir des postes supérieurs, car les fonds disponibles sont relativement peu importants et les gouvernements sont évidemment soucieux d'utiliser les arrangements existants pour procéder à des affectations qui favorisent sensiblement la bonne marche de leurs services administratifs.

On compte que 80 experts de l'OPEX seront en poste à la fin de 1962 (contre 30 à la fin de 1961). A la fin du mois de mars 1962, plus de 200 demandes de spécialistes de l'OPEX restaient insatisfaites, par suite du manque de fonds et, dans une certaine mesure, des difficultés de recrutement. Le besoin d'une assistance technique de cette nature se fait sentir de plus en plus et les institutions spécialisées commencent à appliquer des plans analogues de recrutement d'un personnel spécialisé d'un niveau un peu inférieur, dont les grandes lignes sont semblables à celles du programme OPEX. A ce titre, l'UNESCO a déjà envoyé plus de 70 experts et l'OACI estime que, dans son domaine d'activité, il y aurait

une centaine de postes à pourvoir dans un avenir proche. La FAO signale qu'une assistance du type OPEX est de plus en plus demandée par les pays en voie de développement soucieux de gérer leurs organismes de mise en valeur agricole et d'améliorer leurs services techniques. L'Assemblée mondiale de la santé étudie elle aussi les besoins des pays nouvellement indépendants en personnel d'exécution. Le Directeur général de l'OMS estime qu'il faudrait un million de dollars environ pour que cette organisation puisse prêter, en 1963, une assistance efficace à cet égard.

Des arrangements directs pourraient être mis au point entre les pays développés et les Nations Unies. Dans certains cas, les pays développés pourraient accepter de prendre à leur charge la différence entre les traitements locaux et les traitements internationaux et de fournir les encouragements nécessaires pour assurer un recrutement suffisamment nombreux. La différence de traitement n'est pas toujours exclusivement d'ordre monétaire, encore que cet aspect soit important lorsqu'il s'agit de personnel technique hautement qualifié, mais elle peut porter également sur les droits à la sécurité sociale ou le mode de calcul de l'ancienneté au retour, par exemple. Les besoins en main-d'oeuvre qualifiée sont tels actuellement que, si le programme des Nations Unies n'est pas étendu à l'aide de moyens de cet ordre, les demandes continueront d'excéder la capacité du système. Il paraît nécessaire aussi d'accroître le nombre des fonctionnaires de carrière parmi les experts qui occupent des postes de l'OPEX.

Pour ce qui est de l'assistance en matière de personnel d'exécution, les autres idées qui mériteraient d'être étudiées plus à fond sont la possibilité de faire appel à des travailleurs volontaires dans le cadre des programmes des Nations Unies et la possibilité d'étendre le principe du volontariat à un corps de travailleurs internationaux, aptes à servir dans des pays sous-développés, qui seraient employés dans les centres de formation que comptent les pays développés ou les pays sous-développés, en qualité d'auxiliaires du programme d'assistance technique déjà en cours d'exécution.

2. Administration publique et collectivités locales

Les possibilités de développement sont, dans une grande mesure, fonction de la qualité du personnel administratif disponible. La formation, en nombre suffisant, des administrateurs dont le secteur public à lui seul a besoin, exige un effort considérable de la part tant des pays sous-développés que de ceux qui sont soucieux de les aider.

Dans le domaine de l'administration publique elle-même, l'effort de développement doit être entrepris simultanément sur des fronts très divers. Si l'on tente de réorganiser un secteur de l'administration, en négligeant les autres, il sera impossible de progresser méthodiquement. L'effort national et l'aide technique extérieure doivent être pleinement et minutieusement intégrés et coordonnés. Ainsi, la réforme et le développement administratifs doivent être centralisés.

Dans de nombreux pays, on a tenu compte de cette exigence en créant un institut d'administration publique, qui fixe les normes à atteindre et les méthodes à suivre, forme des fonctionnaires et étudie les obstacles concrets au progrès. Mais ces instituts ne peuvent pas imposer leur manière de voir. Lorsqu'il y a lieu de le faire, c'est un organe de l'administration centrale, c'est-à-dire un service ministériel ou une commission de la fonction publique, qui doit agir.

Les pays qui ont accédé à l'indépendance entre 1940 et 1950 étaient généralement préparés de longue date à cette accession, mais ils ont cependant connu une période de transition laborieuse. Beaucoup plus nombreux sont les pays qui ont acquis leur indépendance à une date plus récente ou qui l'acquerront vraisemblablement au cours de la Décennie du développement, sans y avoir été aussi longuement préparés. Une profonde réorganisation administrative doit s'opérer en un temps très court et cela dans des pays où les administrateurs expérimentés sont peu nombreux. Le seul remède à long terme est la mise au point de vastes programmes de formation.

Les besoins administratifs de nombreux gouvernements et les besoins particuliers des pays nouvellement indépendants sont probablement plus pressants et plus difficiles à satisfaire qu'on ne l'a en général pensé jusqu'à présent. Il n'est donc pas certain que les méthodes qui ont été appliquées par le passé demeureront valables pendant toute la Décennie. Il faudra explorer de nouvelles possibilités si l'on veut essayer de faire face aux exigences cumulatives de la situation.

Autrefois, et malgré quelques exceptions notables, l'oeuvre des Nations Unies en matière d'administration publique consistait essentiellement en une aide directe qui était accordée à tel ou tel pays et qui relevait des services du Siège. Cependant, les pays d'une région donnée peuvent avoir plus à apprendre l'un de l'autre que des pays d'autres régions. Cela a déjà été reconnu en Asie du Sud-Est, comme le montre la création de l'Organisation régionale d'administration publique pour les pays d'Orient. On a également reconnu que les problèmes d'administration publique ont une portée régionale en affectant, en 1962, des consultants régionaux en matière d'administration publique aux sièges des commissions économiques pour l'Afrique, pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour l'Amérique latine.

La bonne exécution des plans de développement repose souvent sur l'action et l'initiative locales. Celles-ci exigent une décentralisation de certains pouvoirs et services administratifs. Une décentralisation des pouvoirs de décision libère les dirigeants nationaux d'une multitude de questions mineures et d'un souci trop poussé des problèmes locaux. Elle doit être conçue de manière à permettre et à stimuler les initiatives de la population et sa participation à des programmes qui l'intéressent directement, de même que le recours à une main-d'oeuvre, à des ressources matérielles et à des fonds locaux. Ainsi, l'OMS souligne que, pour être effective, la décentralisation doit aller de pair avec le renforcement des services locaux de santé. De même, la FAO souligne que le développement de l'agriculture exige que les services administratifs centraux et provinciaux puissent être utilisés sur le plan local.

Récemment, l'Organisation des Nations Unies a soumis à l'examen d'un groupe de travail international les résultats de nombreuses recherches et enquêtes faites en matière de décentralisation et d'administration locale, ainsi que dans les domaines très voisins du développement communautaire et de l'urbanisation. La question devrait maintenant être étudiée sous un angle plus général et de façon plus approfondie.

Un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique expérimentent actuellement de nouvelles méthodes de décentralisation. De façon générale, ces méthodes impliquent une transformation des services locaux de l'administration centrale ou de l'administration des Etats en organes d'exécution des collectivités locales.

En Inde et au Pakistan, le renforcement des collectivités locales a été entrepris comme suite à la mise en oeuvre de programmes nationaux de développement communautaire. Ailleurs, on cherche plutôt à donner aux collectivités locales les moyens de gérer des services techniques, en leur accordant des subventions et en formant du personnel, et à transférer progressivement à ces collectivités les fonctions des administrations centrales qui relèvent davantage de l'échelon local. Dans un pays au moins, on envisage de créer, par voie législative, des organismes spécialement chargés de diriger les activités locales intéressant l'enseignement et certains autres domaines.

Les Nations Unies peuvent aider les gouvernements des pays en voie de développement à élaborer et à améliorer leurs plans de décentralisation. Des conseillers techniques peuvent aider à définir les relations qui doivent exister entre les services centraux et les collectivités locales, ainsi qu'à mettre en place et à former le personnel des organismes centraux qui seront chargés de fournir des services aux collectivités locales. L'envoi de personnel d'exécution et de direction (OPEX) peut aussi être utile lorsqu'il n'y a pas de personnel local immédiatement disponible pour pourvoir des postes tels que celui de directeur d'une fonction publique unifiée à l'échelon des collectivités locales. Des bourses de perfectionnement, des cycles d'études régionaux et des publications consacrées à l'analyse comparée de données d'expérience peuvent servir à la formation du personnel des services centraux qui est chargé d'assister les collectivités locales et à celle des cadres des collectivités locales importantes. L'Union internationale des villes et pouvoirs locaux est sur le point d'achever une étude comparée intitulée "Central Services to Local Authorities" (Services fournis aux collectivités locales par les organismes centraux). Cette étude, faite à la demande de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'une autre étude intitulée "Decentralization for National and Local Development" (Décentralisation en vue du développement national et local), que le Secrétariat est en train d'établir, indiqueront certainement dans quels domaines nouveaux l'action peut être intensifiée.

De nombreux experts des Nations Unies ont consigné l'expérience acquise par eux dans des rapports qui ont été publiés à l'issue de leur mission, mais la portée de ces rapports est nécessairement limitée à tel ou tel pays. Il devient de plus en plus nécessaire d'analyser ces données d'expérience dans des documents qui

abordent la question sous un angle plus critique et de façon plus générale. Récemment, l'Organisation des Nations Unies a publié un "Manuel d'administration publique"^{1/} qui définit et expose les principaux problèmes en jeu et qui repose, en grande partie, sur dix années d'expérience en matière d'assistance technique relative à l'administration publique. L'UNESCO s'est assuré le concours de l'Institut international des sciences administratives et d'autres instituts de recherche pour la rédaction d'études de base. Ces études devront être complétées par une série de documents passant en revue les divers aspects de l'organisation et de la gestion administratives. Ces documents seront certainement un précieux auxiliaire des programmes de formation.

3. Réforme de la politique fiscale et de l'administration des impôts

Les pays qui s'engagent dans la voie d'un développement planifié ont souvent des régimes fiscaux dont la structure et l'application sont défectueuses en ce qui concerne tant la productivité et la nature des prélèvements que leur souplesse et leurs répercussions économiques et sociales. La réforme fiscale devrait tendre à l'établissement d'un régime dans lequel les recettes augmenteraient en fonction d'une productivité accrue, qui, de son côté, stimulerait l'économie.

Pour ce qui est de l'Organisation des Nations Unies, la première tâche qui lui incombe est de créer un service consultatif fiscal, équipé de manière à pouvoir, sur demande, procéder à une évaluation de l'ensemble du régime fiscal d'un pays donné et présenter des recommandations d'ensemble à long terme en vue d'une réforme de base de la structure et de l'application de ce régime. Pour cela, trois tâches préparatoires devraient être entreprises simultanément :

- i) Simplification, groupement et codification des divers textes législatifs fiscaux, de sorte que leur portée et leur contenu soient parfaitement intelligibles pour le planificateur, l'administrateur et le contribuable;
- ii) Intégration de tous les services fiscaux dans un service administratif unique, ce qui favoriserait l'échange de renseignements et l'utilisation en commun de certains services et réduirait les conflits de méthodes;

^{1/} Publication des Nations Unies, No de vente : 1961.II.H.2.

- iii) Evaluation et analyse de la capacité contributive du pays et de la répartition de la charge fiscale effective ou future entre les divers secteurs de l'économie. L'Organisation des Nations Unies faciliterait beaucoup la planification fiscale en préparant des plans types de répartition de la charge fiscale et en répandant l'usage de ces plans grâce à des cycles d'études régionaux.

Sur la base de ces travaux préparatoires, il serait possible de circonscrire les principaux problèmes que pose la réforme fiscale :

- a) Imposition de l'agriculture - Le secteur agricole, qui est le secteur le plus important dans la plupart des pays en voie de développement, doit fournir une forte proportion des recettes fiscales. En général, il se compose d'une multitude d'unités imposables dont la capacité contributive est faible, mais il compte également quelques contribuables très riches qui disposent souvent d'un grand pouvoir politique. Toute planification fiscale efficace exige que l'on établisse une carte complète et détaillée des terres arables et que l'on procède à leur évaluation afin de disposer de renseignements dignes de foi sur la nature, le potentiel et le statut juridique de ces terres^{2/}. Les Nations Unies, qui ont acquis une expérience considérable dans ce domaine, pourraient diffuser les techniques modernes d'évaluation à l'occasion de cours de formation pour experts et rédiger des manuels sur les techniques d'évaluation. Lors du lancement et de la mise en application d'une réforme agraire, la FAO pourrait prêter son concours pour l'estimation de la valeur des terres et le calcul de l'impôt foncier.

L'objectif consiste à mettre au point et à appliquer un plan d'imposition agricole qui augmente la progressivité du régime fiscal, prélève tout ou partie de la plus-value foncière qui n'est pas due au travail, favorise la réforme agraire en rendant les propriétés trop grandes non rentables et favorise l'accroissement de la productivité.

^{2/} Ces enquêtes et évaluations foncières sont également importantes à des fins autres que fiscales, notamment pour la réforme agraire, pour le remembrement et la réinstallation agricole, et pour l'élaboration de plans d'utilisation des terres.

- b) Les problèmes fiscaux des collectivités locales - Dans les pays en voie de développement, l'urbanisation grève de plus en plus les ressources des collectivités locales. La propriété immobilière urbaine devrait être la principale source de recettes, puisqu'elle tire du développement urbain une plus-value qui n'est pas due au travail. L'évaluation de la propriété urbaine fait appel à des techniques de portée quasi universelle et, dans ce domaine, il serait utile que les Nations Unies élaborent des programmes de formation et fournissent du matériel à cet effet.

D'autre part, il faut intégrer les programmes de recettes et de dépenses des collectivités locales et régionales dans les plans nationaux. Cela pose de nouveaux problèmes et les Nations Unies pourraient fournir dans ce domaine une aide considérable.

- c) Imposition de l'industrie - Il est souvent possible de favoriser l'industrialisation (tout en augmentant les recettes fiscales) en frappant d'impôts spéciaux les formes d'investissement que les pouvoirs publics cherchent à décourager (par exemple la spéculation foncière, la construction de luxe, les opérations de prêt et les investissements dans le secteur du commerce et des services). Le procédé inverse - c'est-à-dire l'octroi d'importants privilèges fiscaux aux nouvelles industries - est appliqué par de nombreux pays en voie de développement, mais il peut nuire à l'équité et la productivité du régime fiscal. Quoi qu'il en soit, une fois que l'industrie est en expansion, les exemptions fiscales générales ne se justifient plus. A ce stade, on peut, si l'administration de l'impôt a également marqué les progrès voulus, avoir recours à des encouragements de portée plus limitée, en particulier aux abattements pour amortissement et investissement. Au cours des années à venir, l'Organisation des Nations Unies doit intensifier ses recherches et accroître son assistance en ce qui concerne ces divers aspects de l'imposition de l'industrie.

- d) Formation - Pour que l'aide prêtée par l'ONU en matière de réforme fiscale soit véritablement efficace, il importe de renforcer les programmes de formation, afin que les fonctionnaires nationaux qui s'occupent de la recherche et de la législation fiscales et de l'administration de l'impôt soient à même d'élaborer et de mettre en

application des plans nationaux de réforme fiscale. Des programmes de formation à long terme, judicieusement conçus, sont préférables.

L'intégration des travaux fiscaux dans la planification du développement économique sera considérablement facilitée si une formation fiscale est assurée dans les instituts régionaux de développement qui sont en voie de création. De plus, les gouvernements pourraient ainsi permettre à un plus grand nombre de leurs fonctionnaires de suivre les cours et l'enseignement serait moins onéreux.

Le perfectionnement des régimes fiscaux exigeant l'adoption continuelle de nouveaux textes législatifs et réglementaires, il est indispensable que ces textes soient rédigés avec rigueur et précision, si l'on veut que les décisions de politique fiscale se reflètent effectivement dans la pratique. Actuellement, la législation fiscale des pays en voie de développement est souvent rudimentaire, de par sa portée et sa nature, lorsqu'elle ne se perd pas dans un formalisme excessif. Il devrait être possible d'assurer, sur une base sous-régionale étendue ou sur une base interrégionale, la formation nécessaire à la rédaction des textes législatifs fiscaux. Cette formation peut avoir une importance décisive pour l'application des mesures fiscales souhaitables.

- e) Exploitation automatique des données fiscales - En favorisant l'emploi de machines pour l'exploitation automatique des données, les Nations Unies pourraient beaucoup contribuer à accroître le rendement des impôts. Cela permettrait d'introduire, le moment venu, des procédés fiscaux plus perfectionnés, notamment d'instituer des impôts modernes sur le revenu et sur la fortune et des impôts indirects plus progressifs.

En outre - ce qui serait peut-être plus important encore - les renseignements fiscaux ainsi rassemblés seraient utiles non seulement à l'élaboration de la politique fiscale, mais aussi à la planification de l'ensemble du développement. Les Nations Unies pourraient fournir des moyens d'expérimentation pratique - de préférence sur une base régionale - de recherche et de démonstration. Ces moyens pourraient être combinés avec ceux qui sont proposés, dans le présent rapport, aux fins des travaux statistiques en général.

Evaluation des progrès accomplis dans le cadre de la réforme fiscale

La réforme fiscale s'inscrivant dans le cadre d'un programme relatif à la Décennie du développement, il faudrait pouvoir mesurer les progrès de cette réforme. Si, pour pouvoir apprécier ces progrès à leur juste valeur, il faut tenir compte des progrès de l'ensemble de l'économie, on peut cependant utiliser certains indicateurs. Le premier de ces indicateurs est le pourcentage du produit national brut qui est prélevé par voie d'imposition. Ce pourcentage n'est toutefois pas un critère absolu de la qualité du régime fiscal ni de la bonne application de ce régime, car lorsque le régime fiscal est inélastique, une baisse du produit national brut peut entraîner une augmentation dudit pourcentage.

Un autre indicateur important est le pourcentage des dépenses qui sont couvertes à l'aide des recettes fiscales. Ici encore, une réduction des services nécessaires ou un arrêt dans l'exécution du programme de développement peut expliquer une augmentation du pourcentage, qui ne tiendrait nullement aux améliorations apportées au régime fiscal. Il n'en demeure pas moins que l'un des principaux objectifs de la réforme fiscale est de donner au pays le moyen de couvrir une part plus importante de ses dépenses à l'aide de ses recettes fiscales.

Le pourcentage des recettes globales qui provient des impôts sur le revenu et sur la fortune peut être un excellent indicateur de la progressivité du régime, bien que ce pourcentage puisse lui aussi augmenter ou diminuer sous d'autres influences.

Une analyse de la répartition de la charge fiscale, eu égard au programme des dépenses, fournirait des indications sur la façon dont la charge se répartit entre les divers secteurs et les divers groupes. Convenablement interprétés et rattachés à l'analyse qualitative voulue, ces indicateurs pourraient être la base d'évaluations périodiques de la situation auxquelles le Secrétariat procéderait dans ce domaine capital.

4. Données budgétaires nécessaires à la planification du développement

Les systèmes budgétaires de nombre de pays en voie de développement n'ont pas évolué aussi rapidement que l'eussent exigé la portée de plus en plus vaste des activités du secteur public et notamment l'adoption de la notion de développement économique planifié. Il faut donc arriver d'abord à rassembler, au sujet du secteur public, de nouveaux types de renseignements qui sont indispensables à l'établissement de plans de développement à long terme, ensuite à modifier la conception du budget de l'Etat et ses méthodes d'établissement, de telle sorte que le budget annuel devienne un instrument efficace de la mise en oeuvre des plans et politiques de développement. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a contribué à l'établissement d'une classification économique et fonctionnelle des transactions publiques. L'objet d'une telle classification est de fournir, sur la base du budget, les données de base nécessaires à la planification du développement et, en particulier, de mieux faire ressortir les rapports réciproques entre le secteur public et le reste de l'économie. En général, ces données s'ajoutent aux comptes publics présentés et tenus sous leur forme traditionnelle, mais ne les remplacent pas. Les pays des régions peu développées et d'autres régions du monde emploient de plus en plus cette classification économique et fonctionnelle.

Les transformations de la conception et des méthodes d'établissement du budget de l'Etat, qui doivent en faire un instrument efficace de la planification du développement, représentent pour la plupart des pays des mesures de vaste portée. Ceci étant, le progrès ne peut être qu'assez lent. Mais l'élément significatif est que les gouvernements de nombreux pays en voie de développement en sont venus à reconnaître la nécessité urgente d'introduire des réformes fondamentales dans leur système budgétaire. Le budget traditionnel tend à insister sur ce que le gouvernement achète, plus que sur ce qu'il fait. Il importe d'adopter des méthodes budgétaires qui mettent en lumière les objectifs à atteindre et le total des dépenses requises à cet effet, et permettent de mesurer les résultats obtenus, sur le plan matériel et concret, et pas seulement sur le plan financier. Ces méthodes sont à la base de la conception moderne des

problèmes de gestion et de planification. La conception du budget fonctionnel ou budget d'exécution n'est autre que leur application et leur adaptation au domaine budgétaire.

On peut également compter que les pays feront de plus en plus appel à des experts pour l'application des méthodes nouvelles. Cette assistance impliquera généralement l'envoi, pour une période assez longue, d'une équipe d'experts plutôt que d'un expert isolé. En outre, la possibilité d'améliorer l'administration du budget dépendra en grande partie de l'existence d'un personnel capable de faire appliquer ces améliorations. Il faudra donc s'attacher davantage à former des administrateurs nationaux qualifiés qui soient à même de réaliser ces transformations essentielles.

Dans les nouveaux pays d'Afrique notamment, l'un des problèmes les plus urgents qui se posent sur le plan de l'administration financière consiste à maintenir les services existants, étant donné le départ possible d'un grand nombre de fonctionnaires venant de l'extérieur. Il faudra pour cela entreprendre de vastes programmes de formation, et l'on compte que les nouveaux instituts régionaux de planification joueront à cet égard un rôle de premier plan. Ces instituts devront donc compter un nombre suffisant de spécialistes de la gestion budgétaire.

5. Données statistiques dont on aura besoin pendant la Décennie du développement

Le manque, dans nombre de pays sous-développés, de statistiques et d'études économiques et sociales de base est un obstacle évident au progrès, puisque de ce fait, les gouvernements se trouvent privés des données quantitatives de base nécessaires à l'établissement de leurs plans de développement et que d'autre part, les investisseurs publics ou privés ne disposent pas de moyens d'évaluer les possibilités d'investissement.

i) Amélioration des statistiques nationales

L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées envisagent, à l'occasion de la Décennie du développement, de prendre de nouvelles mesures propres à assurer un développement des statistiques nationales suffisant pour que les pays disposent des données quantitatives de base sans lesquelles un plan

de développement ne représente guère plus qu'une conjecture purement qualitative. Toutefois, cela exige le rassemblement et la compilation de séries de référence, qui peuvent être calculées soit sur la base de recensements généraux, soit de sondages, dans les domaines de la population, de la production, de la consommation, du commerce extérieur, des prix, des transports et de la main-d'oeuvre (surtout de la main-d'oeuvre qualifiée), et l'établissement de comptes nationaux simplifiés pour les principaux secteurs de l'économie. Pour obtenir les ressources nécessaires à cette fin, il faudrait accroître d'au moins 75 p. 100 le nombre des années d'expert fournies au titre des programmes de coopération technique ces dernières années.

L'amélioration des statistiques nationales des pays en voie de développement doit viser avant tout la qualité des données de base, et le principal moyen qu'on utilisera pour l'assurer sera la méthode du sondage. En effet, le sondage est sensiblement plus économique qu'aucune autre méthode de rassemblement de données statistiques, les résultats sont disponibles plus rapidement et ils ne sont pas plus précis qu'il ne faut. Dans toutes les régions, des groupes de travail encouragent l'emploi des méthodes de sondage et on aide les pays à établir des unités de sondage statistique dans les services gouvernementaux. Dans le domaine agricole, la dispersion de la production et l'ignorance de la plupart des cultivateurs exigent des méthodes statistiques spéciales, avec les étalons et les mesures appropriées.

Des efforts énergiques sont déployés en vue de l'exécution du recensement mondial de l'industrie en 1963 et de l'établissement de tabulations satisfaisantes et utiles. Ces travaux pourraient permettre de développer considérablement les statistiques concernant le progrès industriel, l'évolution des structures du développement industriel et les rapports entre ces structures. Une nouvelle série de recensements sera entreprise vers 1970 et les organismes des Nations Unies devront être préparés à aider les pays à élaborer et à améliorer leurs plans de recensement. Il faudrait instituer des projets pilotes et montrer de diverses autres façons l'importance que présentent des statistiques satisfaisantes et par quelles méthodes elles peuvent être établies. Plusieurs propositions concrètes en vue de l'organisation de groupes d'études, de projets pilotes et de conférences

sont en cours d'examen et on s'occupe également de rédiger des manuels et des ouvrages de référence traitant des notions et méthodes statistiques.

ii) Adaptation et organisation du programme à l'échelon régional

L'Etude statistique sur l'Afrique montre comment on envisage d'adapter le programme aux diverses régions. Des consultations auront lieu dans chaque pays au sujet des statistiques les plus indispensables aux programmes de développement, ce qui permettra aux statisticiens nationaux de s'attacher avant tout aux aspects qui présentent le plus d'importance dans l'immédiat. Des travaux du même genre sont en cours en Asie et en Amérique latine.

Le système des statisticiens régionaux a déjà fait ses preuves. Le statisticien régional est en mesure d'aider, si besoin est, les Etats membres de la région à établir leurs programmes statistiques et souvent même de leur procurer une assistance pour l'exécution du programme. Les conseillers statistiques régionaux, dont la rémunération est imputée sur les programmes de coopération technique des Nations Unies, ont montré qu'ils complètent efficacement l'action des statisticiens régionaux. L'Organisation des Nations Unies à elle seule pense que, dans chacune des trois commissions économiques qui s'occupent des régions peu développées, il faudra au moins cinq conseillers régionaux en plus du statisticien régional. De même, l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS comptent augmenter le nombre de leurs statisticiens régionaux qui travaillent, le cas échéant, en collaboration étroite avec l'ONU. Il existe également un dispositif qui permet de convoquer des groupes de travail chargés de problèmes statistiques particuliers. La nécessité de créer un dispositif régional pour l'examen des domaines statistiques plus spécialisés est vivement ressentie dans divers milieux. Ainsi, la création de commissions spéciales chargées des statistiques alimentaires et agricoles est en cours en Afrique et dans le Proche-Orient et est à l'étude dans d'autres régions sous-développées.

On a constaté assez souvent que les pays n'avaient pas seulement besoin de conseils pour mettre au point leurs services statistiques, mais aussi d'une aide matérielle extérieure. Il faudrait, par exemple, leur procurer des machines statistiques, des fournitures et du matériel de bureau et des moyens de transport. Il faut, dans le cadre de l'ensemble du programme de coopération technique,

envisager de fournir ce genre d'assistance pendant la Décennie du développement. On pourra solliciter à cette fin le concours du Fonds spécial. On envisage, par exemple, de créer des instituts régionaux de recherche et de formation en matière de statistiques agricoles dans les quatre principales régions sous-développées.

Il faudrait accroître sensiblement la formation théorique et pratique de statisticiens de niveau moyen. Le besoin s'en fait spécialement sentir en Afrique et dans les pays d'autres régions qui ont récemment accédé à l'indépendance. L'organisation de centres de formation à l'intention de ce personnel s'est sensiblement développée en Afrique, mais cette activité doit doubler au moins au cours des quelques années à venir. Il est également urgent de dispenser un enseignement plus poussé, de niveau universitaire, à du personnel qualifié. En Afrique, on s'efforce actuellement d'organiser des cours universitaires adéquats dans ces matières dans les universités africaines.

iii) Etudes démographiques

La planification du développement se trouve également entravée, dans la majorité des pays en voie de développement, du fait que les conditions fondamentales d'une bonne recherche démographique de base y font défaut. Parmi les éléments dont la nécessité est la plus évidente dans ce domaine, on peut mentionner les séries démographiques, qui doivent être satisfaisantes, et les projections de la main-d'oeuvre pour chaque pays pour les secteurs urbain et rural, les grandes villes et les grandes circonscriptions administratives. Or, pour procéder à des projections sur lesquelles on puisse faire fond, il est indispensable de disposer d'études sur les tendances de la fécondité, de la mortalité, des migrations, de la structure et de la répartition de la population et des facteurs qui influent sur ces tendances dans chaque pays.

En outre, les études nationales sur l'interdépendance des tendances démographiques et des facteurs d'expansion économique et de progrès social sont l'un des éléments sur lesquels se fondent les décisions relatives à la politique démographique nationale et à son rôle dans la stratégie du développement. Si, partant des conclusions de ces études et d'autres considérations le gouvernement pense qu'il serait dans l'intérêt du pays d'essayer d'agir sur les tendances

démographiques, il est important aussi d'étudier les moyens propres à assurer le succès d'une telle politique. Parmi les questions à étudier à cet égard, on peut citer les effets possibles des mesures prises dans les domaines de l'enseignement, de la santé publique, de l'industrialisation et dans d'autres domaines du développement économique et social sur les tendances de la fécondité, de la mortalité et les courants migratoires, ainsi que l'efficacité de mesures destinées à modifier plus directement les tendances démographiques dans les cas où un pays adopte cette politique.

Le Secrétariat a établi des plans en vue d'intensifier au cours des quelques années à venir l'assistance en matière de recherche démographique qui est fournie aux pays en voie de développement au titre des programmes d'assistance technique. Ces plans prévoient l'expansion des activités des centres régionaux de recherche et de formation démographiques existants et la création de centres analogues dans les régions où il n'y en a pas encore, la mise à la disposition des gouvernements et des instituts de recherche des pays peu développés de consultants régionaux en matière démographique, l'organisation de conférences et de cycles d'études régionaux et interrégionaux et l'octroi d'une aide aux instituts démographiques des pays en voie de développement.

ANNEXE I

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1710 (XVI). Décennie des Nations Unies pour le développement (I) :
programme de coopération économique internationale 1/

L'Assemblée générale,

Considérant l'engagement solennel contenu dans la Charte des Nations Unies de favoriser le progrès social, d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et de recourir aux institutions internationales pour encourager le développement économique et social de tous les peuples,

Considérant que le développement économique et social des pays économiquement peu développés est non seulement d'une importance capitale pour ces pays, mais aussi essentiel pour la paix et la sécurité internationales et pour un accroissement plus rapide et mutuellement profitable de la prospérité mondiale,

Reconnaissant que, pendant la période 1950-1960, des efforts appréciables ont été faits pour favoriser le progrès économique dans les pays peu développés tant par les pays qui commençaient à se développer que par les pays plus développés,

Notant cependant que, malgré les efforts déployés au cours des dernières années, l'écart entre les revenus par habitant des pays économiquement développés et ceux des pays peu développés s'est accru et que le rythme du progrès économique et social dans les pays en voie de développement est encore loin d'être satisfaisant,

Rappelant ses résolutions 1421 (XIV) du 5 décembre 1959, 1514 (XV) du 14 décembre 1960, et 1515 (XV), 1516 (XV), 1519 (XV) et 1526 (XV) du 15 décembre 1960,

1/ Voir aussi la résolution 1715 (XVI) du 19 décembre 1961.

Convaincue qu'une action concertée est nécessaire pour montrer que les Etats Membres sont résolus à donner une impulsion nouvelle à la coopération économique internationale pendant la décennie en cours, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies et sur une base bilatérale et multilatérale;

1. Proclame la présente décennie "Décennie des Nations Unies pour le développement", pendant laquelle les Etats Membres et leurs peuples intensifieront leurs efforts afin de susciter et de renforcer les appuis nécessaires aux mesures que doivent prendre les pays développés et les pays en voie de développement pour accélérer le progrès vers la croissance auto-entretenu de l'économie des divers pays et leur progrès social de manière à parvenir dans chaque pays sous-développé à une augmentation sensible du taux de croissance, chaque pays fixant son propre objectif, en prenant comme but un taux minimum de croissance annuelle du revenu national global de 5 p. 100 à la fin de la Décennie;

2. Invite les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées à :

a) Appliquer des politiques visant à permettre aux pays peu développés et à ceux qui sont tributaires de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires de vendre leurs produits en plus grandes quantités, à des prix stables et rémunérateurs, sur des marchés en expansion, et de financer ainsi une part toujours plus grande de leur développement économique grâce à leurs recettes en devises et à l'épargne intérieure;

b) Appliquer des politiques visant à assurer aux pays en voie de développement une part équitable des recettes provenant de l'extraction et de la commercialisation de leurs ressources naturelles au moyen de capitaux étrangers, qui soit en rapport avec le revenu généralement considéré comme raisonnable du capital investi;

c) Appliquer des politiques qui aient pour effet d'accroître le courant des ressources, en vue du développement, tant publiques que privées, vers les pays en voie de développement, à des conditions mutuellement acceptables;

d) Adopter des mesures qui stimuleront le courant des investissements privés en vue du développement économique des pays en voie de développement, à des conditions satisfaisantes tant pour les pays exportateurs que pour les pays importateurs de capitaux;

3. Prie le Secrétaire général de communiquer aux gouvernements des Etats Membres toute documentation utile pour l'examen et l'application de la présente résolution et de les inviter à faire, si possible, des propositions au sujet du contenu d'un programme des Nations Unies relatif à la Décennie et de l'application de telles mesures dans leurs plans respectifs;

4. Prie le Secrétaire général, tenant compte des vues des gouvernements et agissant en consultation, selon le cas, avec les chefs des institutions internationales qui ont des attributions financières, économiques ou sociales, le Directeur général du Fonds spécial, le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique et les commissions économiques régionales, de mettre au point des propositions en vue de l'intensification de l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social et concernant notamment les méthodes et mesures ci-après, destinées à promouvoir les fins du paragraphe 1 ci-dessus;

a) La réalisation et l'accélération d'un développement économique auto-entretenu et sain dans les pays peu développés, grâce à l'industrialisation, la diversification et la création d'un secteur agricole hautement productif;

b) Les mesures propres à aider les pays en voie de développement, sur leur demande, à élaborer des plans nationaux rationnels et intégrés - comprenant, s'il y a lieu, la réforme agraire - qui serviront à mobiliser leurs ressources intérieures et à utiliser celles qui sont offertes par des courses étrangères, sur une base tant bilatérale que multilatérale, pour le progrès vers une expansion auto-entretendue;

c) Les mesures propres à améliorer l'emploi des institutions et des procédures internationales en vue d'encourager le développement économique et social;

d) Les mesures propres à accélérer l'élimination de l'analphabétisme, de la faim et de la maladie, qui affectent gravement la productivité des habitants des pays peu développés;

e) La nécessité d'adopter de nouvelles mesures et d'améliorer les mesures existantes pour donner une impulsion plus grande encore à l'enseignement en général, à la formation de spécialistes et de techniciens dans les pays en voie de développement, avec le concours, le cas échéant, des institutions spécialisées et des Etats qui peuvent fournir une assistance dans ces domaines, ainsi qu'à la formation

de personnel national compétent dans les domaines de l'administration publique de l'enseignement, de la technique, de la santé et de l'agronomie;

f) L'intensification de la recherche et de la démonstration, ainsi que d'autres efforts pour exploiter les possibilités scientifiques et technologiques qui paraissent devoir permettre d'accélérer considérablement le développement économique et social;

g) Les moyens de trouver et de faciliter des solutions efficaces dans le domaine du commerce des produits manufacturés aussi bien que des produits primaires, eu égard en particulier à la nécessité d'accroître les recettes en devises des pays sous-développés;

h) La nécessité de passer en revue les moyens permettant de rassembler, de collationner, d'analyser et de diffuser les statistiques et autres données nécessaires pour organiser le développement économique et social et pouvoir mesurer constamment les progrès réalisés vers les objectifs de la Décennie;

i) L'utilisation des ressources libérées par le désarmement en vue du développement économique et social, en particulier celui des pays sous-développés;

j) Les moyens par lesquels les Nations Unies peuvent encourager et aider à atteindre les objectifs de la Décennie, grâce aux efforts combinés des institutions nationales et internationales, tant publiques que privées;

5. Prie en outre le Secrétaire général de consulter les Etats Membres, sur leur demande, en ce qui concerne l'application de telles mesures dans le cadre de leurs plans de développement respectifs;

6. Invite le Conseil économique et social à hâter l'examen des principes de la coopération économique internationale et sa décision au sujet de ces principes, qui sont destinés à améliorer les relations économiques mondiales et à stimuler la coopération internationale;

7. Prie le Secrétaire général de présenter des propositions concernant un tel programme au Conseil économique et social, lors de sa trente-quatrième session, pour que le Conseil l'examine et lui donne la suite qui conviendra;

8. Invite le Conseil économique et social à transmettre aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées et à l'Assemblée générale, lors de sa dix-septième session, les recommandations du Secrétaire général, accompagnées de ses propres vues et de son rapport sur les mesures qu'il aura prises.

ANNEXE II

LE PROJET DU MEKONG

Le projet du Mékong est probablement, à ce jour, l'entreprise la plus importante pour laquelle on ait mobilisé l'aide étrangère sous les auspices des Nations Unies, en vue de l'exécution d'un grand projet régional. Des projets analogues verront peut-être le jour pendant la Décennie du développement. D'un autre côté, au moment où le projet du Mékong passe de la phase du préinvestissement à celle de l'investissement, la question se pose de savoir si les organismes des Nations Unies pourront continuer à jouer, sur le plan du financement de l'ensemble ou de certaines parties du projet, le rôle qu'ils ont joué jusqu'à présent, à savoir prendre des initiatives, coordonner les activités et y participer. En conséquence, pour faire écho aux considérations et propositions avancées dans les chapitres II et VI du présent rapport, on examine dans l'annexe ci-après les enseignements de ce projet et son évolution probable, dont il y aura peut-être intérêt à tenir compte lorsqu'on étudiera diverses méthodes à appliquer pendant la Décennie du développement.

Les divers plans sur lesquels les organismes des Nations Unies pourraient participer à la planification du développement d'un pays ou d'une région ont été examinés au chapitre II du présent rapport. Au niveau le plus actif, celui où la participation effective s'ajoute au rôle coordinateur et consultatif, les Nations Unies sont déjà associées à l'exécution d'un grand projet régional, la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, en Asie du Sud-Est. Il s'agit d'un projet à fins multiples qui a pour objet la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong et de ses principaux affluents en vue de la production d'énergie hydro-électrique, de l'irrigation, de l'approvisionnement en eau, de la lutte contre les inondations, de la navigation et, d'une manière plus générale, du développement économique de l'ensemble du bassin. Les Gouvernements et les populations du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam, une douzaine d'autres pays situés en dehors de la région, onze organismes de l'ONU, deux fondations privées et plusieurs sociétés commerciales y participent. Etant donné l'importance de cette entreprise, en tant qu'exemple de planification du développement régional sous les auspices des Nations Unies, on a jugé utile de faire

figurer dans la présente annexe un bref historique du projet du bassin inférieur du Mékong et quelques considérations générales que l'on peut en dégager.

1. Généralités

Par son débit, le Mékong est le troisième fleuve de l'Asie, après le Yang-tsé et le Gange. Le cours inférieur - compris entre la frontière birmane et la mer - a plus de 1 500 milles de long et traverse ou sépare quatre pays : le Laos, la Thaïlande, le Cambodge et la République du Viet-Nam. Pour le moment, les ressources potentielles du fleuve sont presque totalement inexploitées. La surface des terres irriguées ne représente que 2,7 p. 100 de la superficie totale des terres cultivées dans le bassin inférieur du Mékong, bien que les précipitations enregistrées dans le bassin soient tout juste suffisantes, dans les bonnes années, pour la culture du riz; il n'y a pas d'ouvrages hydro-électriques; l'équipement installé par les Français à partir de 1905 pour faciliter la navigation (comprenant notamment un système de balises et des installations de transbordement à l'emplacement d'une des chutes principales) s'est détérioré faute d'entretien; les crues ne sont pas endiguées et il n'y a pas un seul pont sur le fleuve.

Avant la création du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong en 1957, la seule forme de coopération politique entre les pays riverains était un accord signé en 1954, afin d'harmoniser les mesures prises en matière de navigation et de surveillance du fleuve. Les trois signataires de l'accord, le Cambodge, le Laos et la République du Viet-Nam, s'engageaient à respecter un accord franco-thaïlandais antérieur (signé en 1926) relatif à la navigation.

2. Etudes préliminaires

Les origines du projet relatif au bassin inférieur du Mékong remontent à 1952, époque à laquelle le secrétariat de la CEAE0 a publié une étude préliminaire des problèmes que posent la maîtrise et l'utilisation des eaux du fleuve. Cette étude découlait d'une demande adressée par la Commission au Bureau de la maîtrise des eaux de la CEAE0 pour qu'il étudie les problèmes techniques relatifs aux fleuves internationaux situés dans la région de la CEAE0. Ainsi, dès le début, l'accent était mis sur le caractère multilatéral de l'entreprise.

L'étude de la CEAE0 a montré que le fleuve offre d'énormes possibilités en matière d'énergie hydro-électrique, d'irrigation et de navigation, mais elle a également révélé que ses ressources étaient totalement inexplorées, et qu'avant de pouvoir élaborer des projets il faudrait entreprendre d'autres enquêtes détaillées. Cependant l'instabilité de la situation politique a empêché pendant plusieurs années tout travail sur place, et ce n'est qu'après la signature des accords de Genève en 1954 qu'il a été possible d'aller à nouveau de l'avant.

En 1955, les trois Etats riverains qui venaient d'accéder à l'indépendance - le Cambodge, le Laos et la République du Viet-Nam - se sont joints à la Thaïlande pour demander à l'International Co-operation Administration des Etats-Unis de les aider à évaluer les possibilités de développement du bassin inférieur du Mékong. Au début de 1956, après une brève enquête sur place, le Bureau of Reclamation des Etats-Unis a publié une étude dans laquelle il passait en revue les données disponibles au sujet du fleuve et de son bassin et énumérait les renseignements complémentaires à rassembler. L'étude faisait ressortir la nécessité de recueillir des renseignements sur un très grand nombre de sujets, depuis les données hydrologiques, météorologiques et géologiques jusqu'aux enquêtes sur le marché potentiel de l'énergie dans le bassin et les besoins dans le domaine de la santé publique. Aucun projet éventuel n'y était examiné en détail.

Entre temps, le secrétariat de la CEAE0, avec l'aide de consultants de l'Inde, du Japon et de la France, avait entrepris l'étude des ressources hydrauliques du cours inférieur du Mékong et de leurs possibilités de mise en valeur. Cette enquête portait sur les possibilités que le fleuve offrait à la production d'énergie, à la navigation, à l'irrigation et à la lutte contre les inondations. Ses auteurs indiquaient, sur le cours principal du fleuve, cinq emplacements où l'on pourrait construire des barrages à fins multiples (servant à la production d'énergie, à l'irrigation, à la lutte contre les inondations et à l'amélioration de la navigation) et estimaient que la réalisation de ces cinq projets :

- a) Grâce à l'irrigation, augmenterait le rendement des cultures annuelles, permettrait de faire deux récoltes par an et de diversifier les cultures;
- b) Produirait 32 millions de kWh d'énergie électrique à bon marché par an, et que l'effet de ces avantages combinés pourrait être une augmentation annuelle d'environ 300 millions de dollars des exportations de la région.

Les auteurs de l'étude soulignaient également que chacun de ces cinq ouvrages, même s'il était situé dans un seul pays, profiterait à deux ou plus des quatre pays intéressés, et ils insistaient à nouveau sur l'importance de concevoir et de contrôler cette entreprise à l'échelon international d'un bout à l'autre, dès le stade du rassemblement des données.

3. Organisation

En mai 1957, devant l'accueil favorable que la CEAE0 avait fait au rapport qui lui avait été soumis à sa treizième session, les gouvernements des quatre pays riverains ont décidé de créer le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. Le Service juridique de l'ONU et le secrétariat de la CEAE0 les ont aidé à élaborer le statut du Comité, problème extrêmement délicat et difficile étant donné la nécessité de concilier les exigences d'un comité doté de pouvoirs d'action - véritable conseil d'administration - et sa responsabilité à l'égard des gouvernements des quatre pays riverains. Le statut prévoit la création d'un Comité de plénipotentiaires aux fonctions étendues : encourager, coordonner, diriger et surveiller la planification et les études relatives à des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques dans le bassin inférieur du Mékong. Chaque gouvernement a le droit de nommer son représentant pour une durée indéfinie; tous les représentants doivent assister à toutes les réunions et les décisions doivent être prises à l'unanimité. Le statut prévoit également que le secrétariat de la CEAE0 fournit les services nécessaires au Comité et, en vertu du règlement intérieur, le secrétaire exécutif de la Commission peut, comme l'un quelconque des quatre membres du Comité, convoquer une réunion spéciale du Comité.

En 1958, sur la recommandation d'une mission d'assistance technique des Nations Unies, le Comité a nommé un bureau consultatif technique d'ingénieurs. Par la suite se sont joints à ce groupe un économiste puis - en 1961 - un spécialiste de la planification et du financement des projets de développement.

Le Comité a également décidé, en 1959, de nommer un agent exécutif qui, secondé par du personnel auxiliaire, conseillerait le Comité et, par son entremise, les gouvernements riverains sur la coordination administrative et technique des plans, et aiderait le Comité à assurer au jour le jour la coordination des études techniques, économiques, agricoles et autres entreprises à la demande du Comité par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ou au titre de programmes bilatéraux.

4. Premières mesures

La première mesure prise par le Comité, en novembre 1957, fut de demander à l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies de passer en revue les études effectuées jusqu'alors et de présenter des propositions détaillées pour l'avenir. Le rapport de la mission des Nations Unies, publié en janvier 1958, réaffirmait l'existence de grandes possibilités dans la région du bassin du Mékong et, notamment, proposait ce qui suit :

- a) Le rassemblement de données qui seraient classées selon des normes uniformes que les quatre pays adopteraient devrait commencer immédiatement, étant donné que certaines des données n'auraient de validité qu'après avoir été recueillies sur une période d'au moins cinq ans;
- b) En même temps, on commencerait des études spéciales sur la pêche, l'agriculture, les ressources minérales, les transports, le marché de l'énergie, etc.;
- c) Les premiers plans d'aménagement des biefs importants et favorables du fleuve devraient être établis dès que l'on disposerait des données indispensables;
- d) Ensuite, il faudrait faire des enquêtes et des études pour préparer un plan général relatif au bassin inférieur du Mékong et intéressant également les principaux affluents;
- e) Des cabinets d'ingénieurs-conseils compétents et sérieux devraient être chargés d'organiser et d'exécuter les opérations envisagées.

La mission a également établi un calendrier des opérations pour la période de cinq ans nécessaire à l'enregistrement de certaines observations hydrologiques. D'après ce calendrier, on pouvait envisager d'élaborer les premiers plans relatifs aux projets prioritaires sur le cours principal du fleuve à partir de la troisième année du programme de rassemblement des données, et de commencer les travaux relatifs au plan d'ensemble concernant le bassin et les affluents au cours de la dernière année du même programme.

Le coût du programme de rassemblement de données, portant sur une période de cinq ans, était estimé à 9,2 millions de dollars, dont 1,8 million de dollars pour les travaux de planification préliminaires.

Outre qu'il a convenu de hâter la mise à exécution du programme de rassemblement de données proposé dans le rapport de la mission d'assistance technique des Nations Unies, le Comité a pris plusieurs autres décisions relatives à la conception et à l'exécution de divers projets; en particulier,

- a) Il a reconnu l'interdépendance technique et économique des projets relatifs au cours principal et par là même la nécessité d'une action commune et coordonnée;
- b) Il a pris une série de décisions tendant à effectuer des enquêtes accessoires dans les domaines économique, fiscal, social, administratif, etc., et des études industrielles et agricoles;
- c) Il a accordé la plus haute priorité à trois projets relatifs au cours principal et à quatre projets relatifs à des affluents;
- d) Il a décidé de faire préparer, pour chacun de ces sept projets de première priorité, un rapport général concernant les possibilités de réalisation, sous une forme telle que l'on puisse s'en servir par la suite au cours des négociations relatives à des emprunts;
- e) Il a adopté un programme pour l'amélioration de la navigation.

5. Financement du programme d'action

Les crédits nécessaires pour l'exécution des propositions de la mission d'assistance technique des Nations Unies et pour l'application des décisions b), d) et e) ci-dessus sont fournis par un grand nombre de pays et d'organismes multilatéraux. En janvier 1962, un peu plus de 14 millions de dollars avaient été annoncés ou versés, dont 3,4 millions de dollars par les Nations Unies (CEAEO, Bureau de l'assistance technique, institutions spécialisées et Fonds spécial) 8,9 millions de dollars par 12 pays à titre d'aide bilatérale - cette somme comprenant les contributions versées par sept pays dans le cadre du Plan de Colombo - et l'équivalent de 1,8 million de dollars promis par les quatre pays riverains au titre des dépenses locales. Ces chiffres ne comprennent pas le coût des bourses de perfectionnement octroyées par le BAT, l'UNESCO, le Fonds spécial et sept pays.

Parmi les organismes des Nations Unies, le Fonds spécial a été jusqu'à présent celui qui a fourni l'aide la plus importante. A la suite d'une demande présentée par le Comité en juin 1959, il a entrepris de diriger et de financer la préparation,

par des firmes d'ingénieurs réputées, de rapports généraux sur les possibilités de réalisation des quatre projets de première priorité relatifs à des affluents, sous une forme qui permette de les utiliser dans des négociations ultérieures relatives aux emprunts. On a affecté une somme de 1,3 million de dollars à la préparation de ces quatre rapports et, en outre, 1,4 million de dollars à trois autres projets du Fonds spécial : une étude hydrographique pour l'amélioration de la navigation, une étude sur les ressources minérales du bassin et un modèle mathématique du delta.

Les crédits destinés aux travaux de planification et d'aménagement pour les trois projets prioritaires concernant le cours principal du fleuve proviennent principalement de sources d'aide bilatérale.

6. Progrès réalisés ce jour

Les progrès réalisés dans l'exécution des divers projets compris dans le plan général de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong peuvent se résumer comme suit :

- a) Programme de rassemblement de données - Le programme se déroule comme prévu et sera probablement achevé vers la fin de 1964, c'est-à-dire dans les délais de cinq ans fixés à l'origine;
- b) Plan relatif au bassin - Le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la CEAEQ a été autorisé par le Comité à préparer un plan constituant une version considérablement amplifiée du schéma de 1957, en fonction des données techniques dont on commence à disposer et des résultats des études économiques entreprises simultanément;
- c) Projets prioritaires relatifs au cours principal - Un gros travail préliminaire, comprenant notamment les enquêtes géologiques, l'échantillonnage des sols, des études de sédimentation, etc., a été accompli. Les travaux relatifs à un projet général ont commencé en 1961 et les enquêtes préliminaires concernant un autre projet général ont été entreprises;
- d) Projets relatifs aux affluents - Sur les quatre rapports d'ensemble concernant les possibilités de réalisation des projets de première priorité, qui sont préparés sous la direction du Fonds spécial des

Nations Unies, le premier sera probablement achevé au début de 1962, le deuxième vers la fin de l'année et les deux autres devraient être terminés dans le courant de 1963. On espère que le premier de ces projets entrera dans la phase de construction vers 1963-64, et que les trois autres suivront vers la fin de 1964. Entre-temps, on a commencé à préparer un cinquième projet relatif à un affluent, qui sera peut-être arrivé au stade du financement et de la construction vers la fin de 1963, et les enquêtes initiales concernant deux autres projets ont commencé;

- e) Amélioration de la navigation - On a commencé une étude hydrographique du fleuve dans les biefs importants pour la navigation, et on a livré une certaine quantité de matériel destiné à la navigation;
- f) Projets et enquêtes accessoires - Les études en cours comprennent un inventaire des gisements de minerais, la création d'une ferme expérimentale qui permettra de mettre au point de meilleures méthodes de culture, de diversifier les cultures, etc., en même temps que l'on créera des moyens d'irrigation; on effectue également des enquêtes sur l'incidence de la bilharziose et du paludisme, maladies qui risquent de se répandre en même temps que l'irrigation s'améliore, et une étude préliminaire des ressources en main-d'oeuvre dans le bassin.

7. Evolution future

Dans son rapport annuel de 1959 à la CEAEO, le Comité a estimé que la première étape de l'entreprise, commençant en 1959, pourrait être terminée d'ici 1973. On prévoyait cinq ans (jusqu'en 1964) pour les travaux préliminaires de rassemblement des données; deux ans pour l'organisation et pour l'établissement des plans de projets particuliers (jusqu'en 1966); un an pour organiser le financement (jusqu'en 1967), et six ans pour la construction des trois premiers grands ouvrages sur le cours principal (jusqu'en 1973). On comptait que la construction d'au moins quelques-uns des ouvrages sur les affluents, notamment le projet de la Nam Pung, en Thaïlande, pourrait être achevée bien plus tôt, en 1966.

A l'heure actuelle, les travaux sur le cours principal, les projets relatifs aux affluents et les études accessoires se déroulent comme prévu. Mais comme le moment approche de s'occuper du financement et de la construction du premier groupe

d'ouvrages sur les affluents, les problèmes financiers vont se poser. Cependant, les problèmes varient d'un pays à l'autre. En Thaïlande il ne devrait guère y en avoir, car plusieurs pays et institutions internationales sont disposés à fournir de l'aide pour tout projet bien conçu. Au Viet-Nam et au Laos, il faut tenir compte du problème de la sécurité mais, lorsque la situation s'améliorera, les crédits nécessaires pourront probablement être obtenus au titre de l'aide bilatérale ou auprès d'institutions internationales. Au Cambodge, on devra probablement compter sur l'aide bilatérale, puisque le pays n'est pas encore membre des institutions financières internationales (FMI, BIRD, AID).

Il faudra effectuer encore de nombreuses études avant que la construction de l'un quelconque de ces ouvrages puisse être justifiée et l'important, pendant la prochaine décennie, sera de poursuivre les études méthodiquement. En fait, il n'est pas certain que les travaux de construction puissent commencer pendant la Décennie du développement.

D'après une estimation approximative récente, le coût de la construction des cinq premiers ouvrages sur le cours principal, y compris des travaux d'aménagement des affluents dont le coût et la portée représentent à peu près trois fois le total prévu pour les quatre projets du Fonds spécial des Nations Unies relatifs à des affluents et quelques travaux d'amélioration de la navigation, est évalué à environ 2 milliards de dollars. Cette estimation comprend le coût de la construction des barrages et des écluses, des centrales et du matériel, des canaux d'irrigation et des stations de pompage, etc., mais ne comprend pas les investissements accessoires tels que les usines qui utiliseront l'énergie produite, le matériel électrique pour les fermes, etc., qui pourraient représenter de 3 à 4 fois l'investissement initial de 2 milliards de dollars.

8. Quelques considérations générales

Le projet relatif au bassin inférieur du Mékong est le premier grand projet de développement à fins multiples, intéressant plusieurs pays, qui ait été entrepris sous les auspices des Nations Unies. On pense que d'autres projets de ce genre pourraient être mis en oeuvre en Asie et dans d'autres régions sous-développées, et c'est pourquoi on a essayé de mettre en relief certaines caractéristiques importantes qui pourront se retrouver à l'avenir dans d'autres projets internationaux de développement.

- a) L'ampleur du projet - Essentiellement, la première étape du plan relatif au bassin inférieur du Mékong consiste à construire cinq barrages à fins multiples sur le cours principal et environ dix autres sur des affluents (pour la production d'énergie hydro-électrique, l'irrigation et la lutte contre les inondations) et à améliorer les possibilités de navigation sur le fleuve. Mais, tout au long de la mise au point de cette première phase même, on s'est rendu compte qu'un tel plan a des ramifications, et c'est pourquoi on a insisté sur la nécessité d'entreprendre en même temps des études des conditions économiques générales, de l'agriculture, des problèmes sociaux et des questions de main-d'oeuvre, etc. Le plan englobe déjà près de quarante sous-projets, et ce chiffre augmente constamment. On a également reconnu que les investissements secondaires dans des projets visant l'utilisation des ressources nouvelles créées par le plan relatif au Mékong représenteront sans doute plusieurs fois l'investissement initial et seront très divers. On a très nettement l'impression d'un projet qui engendre le développement, et dont les prolongements affectent presque tous les secteurs de l'économie de la région tout entière.
- b) Aspects internationaux - Depuis l'étude réalisée par la CEAEO en 1952, on a mis l'accent sur l'intérêt qu'il y aurait à considérer le projet sous l'angle international : la Commission économique régionale des Nations Unies constituerait le point de départ de la collaboration entre les pays intéressés; par la suite, elle jouerait un rôle consultatif et dans une certaine mesure administratif et, comme tous les principaux pays qui fournissent une assistance y sont représentés, elle coordonnerait leurs efforts. L'entreprise du Mékong revêt pour les quatre pays riverains une importance politique aussi bien qu'économique. Elle favorise l'établissement d'un climat de coopération, d'action constructive et de stabilité d'une importance considérable à l'heure actuelle, au moment où les rapports entre certains des pays riverains sont difficiles.

- c) Complexité du problème administratif - On a eu, jusqu'ici de nombreux exemples de la grande complexité de problèmes mis en jeu. La nomination, dès les débuts, d'un agent exécutif - comparable au directeur général d'une entreprise - et d'un personnel administratif était essentielle pour garantir la bonne coordination des études préliminaires très diverses déjà en cours, et pour faciliter l'organisation des travaux préparatoires, dont beaucoup sont financés par des dons en nature. C'est ainsi, par exemple, que l'Inde a fourni 366 pluviomètres pour aider à recueillir des données essentielles; le Canada a chargé une société privée canadienne d'entreprendre des levés aériens, et l'Iran a fourni des produits pétroliers.
- d) Le problème du contrôle - Les dispositions portant création du Comité de coordination traduisent le désir des pays participants d'instituer une autorité qui aurait des pouvoirs concrets tout en étant responsable, en définitive, devant les quatre gouvernements intéressés. Jusqu'ici, le Comité s'est acquitté avec succès de ses fonctions d'organe exécutif, mais il est évident qu'il ne pourra continuer à le faire que si les gouvernements restent disposés à l'appuyer et à soutenir le plan sans réserve, même si des difficultés politiques locales se présentent. Le Comité, quant à lui, pour répondre à la nécessité d'assurer une gestion efficace au jour le jour de l'ensemble du plan, a nommé un agent exécutif.
- e) Une conception pratique - Depuis que le rapport de la mission d'assistance technique des Nations Unies a été adopté comme base de l'action à entreprendre, on a mis l'accent sur la nécessité de définir et d'effectuer les études, les enquêtes, les travaux de planification, etc., dans certains délais. L'une des décisions les plus importantes du Comité a été de demander au Fonds spécial de charger des cabinets d'ingénieurs-conseils, et non pas des groupes spéciaux d'experts, de préparer des études générales sur les possibilités de réalisation des quatre projets prioritaires relatifs aux affluents, sous une forme qui permette de les utiliser ultérieurement au cours des négociations d'emprunts, ce qui éliminerait une étape du processus de la mise au point des projets.

- f) Financement - La plus grande partie de l'assistance étrangère fournie jusqu'à présent l'a été en nature plutôt qu'en espèces. Pour le moment, cela n'a pas gêné très sérieusement les travaux relatifs aux divers sous-projets, mais il devient de plus en plus évident qu'il faudra ouvrir un compte en espèces pour les opérations si l'on veut que les plans soient exécutés le plus rapidement possible. Il n'est pas toujours possible de trouver un donateur qui fournira précisément le matériel ou les services dont on a besoin pour mener à bien une étude ou un projet : par exemple, pour établir le budget relatif à un projet d'équipement hydraulique sur le cours principal, il faut près de 10 000 dollars de matériel hydrologique et de véhicules qu'on n'a pas encore pu se procurer. On perd inutilement du temps à solliciter des dons précis, et l'on pourrait éviter cela en établissant un budget en espèces, même s'il était d'un montant très modeste.
- g) L'échelonnement des travaux - L'un des aspects les plus significatifs du projet relatif au Mékong, vu dans l'optique de la Décennie du développement, est peut-être le calendrier qui a été établi. Dix ans se sont déjà écoulés depuis que l'idée a vu le jour, et pour le moment aucun travail de construction n'a vraiment commencé. Dès 1959, le Comité envisageait qu'il faudrait peut-être 25 ans pour mener à bien la première étape du projet, et donnait un aperçu assez détaillé de l'évolution des travaux relatifs à un certain nombre de projets connexes pendant les quatorze premières années, dont cinq consacrées initialement au rassemblement des données nécessaires. Il faudra beaucoup plus longtemps pour assurer la pleine utilisation du potentiel économique créé par l'exécution du plan, et cet objectif sera peut-être reculé indéfiniment si le plan contribue à amorcer la croissance auto-entretenu de la région intéressée.

En dehors de ces considérations générales, il serait peut-être utile de donner un aperçu du cadre structurel et institutionnel dans lequel le projet relatif au bassin inférieur du Mékong s'est développé. On y trouvera peut-être des enseignements utiles pour la mise en oeuvre de projets d'une ampleur comparable dans d'autres régions.

- a) Le projet doit être dirigé par les pays dans lesquels il est exécuté : par exemple, le projet relatif au bassin du Mékong est dirigé par le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam;
- b) Les pays intéressés au projet doivent créer un organe international chargé des travaux : par exemple, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et la République du Viet-Nam ont créé le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong;
- c) L'organe international ainsi créé doit avoir des pouvoirs bien définis et suffisants. C'est ainsi qu'en vertu de son statut, le Comité est chargé "d'encourager, de coordonner, de diriger et surveiller la planification et les études relatives à des travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques"; il peut "recevoir et gérer de façon autonome l'assistance technique et financière qui pourra être offerte...";
- d) L'organe international peut s'assurer les services nécessaires auprès d'un secrétariat international : par exemple, le Comité bénéficie du concours du secrétariat de la CEAEQ, et son agent exécutif ou directeur général est un fonctionnaire des Nations Unies;
- e) Il faut trouver le moyen d'obtenir un appui important d'un certain nombre de pays, d'organismes des Nations Unies et de fondations : le projet relatif au Mékong a obtenu l'appui de douze pays, onze organismes des Nations Unies et deux fondations;
- f) Pour assurer la souplesse administrative, il faut combiner i) un personnel de secrétariat permanent, élément de continuité; ii) des équipes temporaires chargées des différents projets qui composent le plan, comme l'équipe canadienne de photogrammétrie aérienne, l'équipe australienne de spécialistes de la géologie des sites de barrage, l'équipe indienne chargée de l'établissement des plans pour le projet du Tonle Sap, l'équipe d'hydrologues des Etats-Unis, et les quatre équipes chargées des projets du Fonds spécial relatifs au Mékong; iii) des consultants et des équipes d'assistance technique nommés pour des missions de courte durée, comme la mission Wheeler et le Bureau consultatif du Comité;

- g) Le projet doit viser à améliorer les conditions de vie de toutes les populations intéressées et éviter rigoureusement de tenir compte de différences reposant sur des considérations politiques; enfin
- h) Le projet a tout à gagner si ses responsables observent les trois principes administratifs qui sont la franchise, la prévoyance et le sens de l'économie.
